

PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'agriculture et du tourisme

Lundi 30 novembre 2015

*Application de l'art. 161 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Organisation des Travaux</i>	1
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées</i>	1
<i>Auditions</i>	1
<i>La filière bois</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	1
<i>Audition de M. Rondeux, professeur ordinaire émérite à l'Université de Liège et à Gembloux Agro-Bio Tech</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Rondeux, professeur ordinaire émérite à l'Université de Liège et à Gembloux Agro-Bio Tech.....	1
<i>Audition de M. Bemelmans, expert forestier</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Bemelmans, expert forestier	7
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Evrard, Prévot, Desquesnes, Dister, M. Rondeux, professeur ordinaire émérite à l'Université de Liège et à Gembloux Agro-Bio Tech, M. Bemelmans, expert forestier.....	10
<i>Projets et propositions</i>	15
<i>Projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015 (Doc.313 (2015-2016) N°1)</i>	15
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région (Doc. 312 (2015-2016) N°1 – Annexes 9) et (Doc. 313 (2015-2016) N°1 – Annexes 9)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région	15
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	16
<i>Exposé de M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région</i>	16

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes

Intervenants : M. le Président, M. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes..... 17

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, MM. Evrard, Dister, Samaoli, Mme Brogniez, MM. Prévot, Desquesnes..... 18

Vote..... 25

Confiance au président et au rapporteur..... 26

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016 (Doc. 332 (2015-2016) N° 1)..... 26

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région (Doc. 331 (2015-2016) N° 1 - Annexes 9 et 9bis) et (Doc. 332 (2015-2016) N° 1 - Annexes 9 et 9bis)..... 26

Désignation d'un rapporteur..... 26

Exposé de M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région

Intervenants : M. le Président, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 26

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Demeffe, Auditeur à la Cour des Comptes

Intervenants : M. le Président, M. Demeffe, Auditeur à la Cour des Comptes..... 28

Discussion générale

Intervenants : M. le Présent, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, MM. Evrard, Sampaoli, Desquesnes, Mme Ryckmans, MM. Dister, Mottard, Mmes Moynet, Brogniez, M. Prévot..... 29

Vote..... 51

Confiance au président et au rapporteur..... 51

Interpellations et questions orales..... 51

Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'impact du relèvement du niveau d'alerte sur le tourisme wallon »

Intervenants : M. le Présent, M. Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 51

Question orale de M. Dodrimont à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la nouvelle cartographie des maisons du tourisme en province de Liège »..... 52

Question orale de M. Dister à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la place des nouvelles technologies dans l'octroi des subsides à la rénovation des infrastructures sportives »

Intervenants : M. le Présent, M. Dister, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 52

Question orale de M. Dodrimont à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le suivi du développement des piscines conteneurs »..... 53

Question orale de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'indemnisation des agriculteurs suite à la sécheresse de 2015 »

Intervenants : M. le Présent, M. Evrard , M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 54

Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la libération des subventions préemptées par la Commission européenne »..... 55

Question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le sommet de la Grande Région »..... 55

Liste des intervenants..... 56

Abréviations courantes..... 57

COMMISSION DE L'AGRICULTURE ET DU TOURISME

Présidence de M. Bellot, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 4 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

de développement rural (PCDR) de Pecq » à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sont reportées.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Organisation des travaux

Voici un mot d'explication. Nous allons tout d'abord avoir des auditions. Je demanderai aux intervenants de limiter leur intervention à 20 minutes, de sorte à laisser un temps de questions-réponses ensuite.

Au point trois, nous aborderons le projet de décret du deuxième ajustement budgétaire et enfin, le projet de budget contenant les dépenses pour l'année 2016.

Et après cela, il y aura 10 questions.

Il faut savoir que nous ne pourrions aborder les matières budgétaires qu'après avoir reçu les documents ou en tout cas la preuve que l'exposé général est terminé à la Commission du budget. Lorsque ce sera le cas, je passerai la parole à la Cour des comptes et nous pourrions entamer les différents débats sur le budget.

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées

M. le Président. - Les questions orales ou interpellation(s) de :

- M. Crucke, sur « l'audit de la Cour des comptes européenne et les aides attribuées par erreur au secteur agricole » ;
- M. Arens, sur « le développement de la lire laine » ;
- Mme Vandorpe, sur « le Programme communal

AUDITIONS

LA FILIÈRE BOIS

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les auditions sur la filière bois.

Nous accueillons M. Rondeux qui est professeur ordinaire émérite à l'Université de Liège et à Gembloux Agro-Bio Tech et M. Bemelmans expert financier.

Vous intervenez tous les deux. Je vous demanderai d'être concis et synthétiques dans vos interventions, de sorte à nous laisser le temps de pouvoir rebondir sur vos interventions et d'autres questions et vous interroger.

Nous ne sommes pas en session d'examen, rassurez-vous.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Dister est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Audition de M. Rondeux, professeur ordinaire émérite à l'Université de Liège et à Gembloux Agro-Bio Tech

M. le Président. - La parole est à M. Rondeux.

M. Rondeux, professeur ordinaire émérite à l'Université de Liège et à Gembloux Agro-Bio Tech. - Monsieur le Président, Monsieur le ministre, Mesdames, Messieurs, d'abord je vais vous dire que je n'appartiens à aucun milieu professionnel et donc que je souhaite avoir un discours à la fois neutre, objectif, mais parfois aussi engagé.

Ce sera au travers d'un diaporama qui s'appuiera aussi sur des données de l'inventaire forestier régional. Données qui ont déjà été utilisées par d'autres

intervenants, mais j'ai eu la chance d'initier cet inventaire il y a une quarantaine d'années, donc je voudrais apporter quelques éclairages qui permettront de charpenter mon exposé.

Tout d'abord, un premier élément, quand on entend parler de filière bois, j'aimerais que l'on distingue la filière forêt-bois, filière forêt en amont, la filière industrielle en aval, ce sont deux mondes qui vont à des vitesses tellement différentes que l'on ne peut pas les associer comme le fait aussi souvent.

Cet inventaire pour rappel couvre toute la Wallonie et fournit des informations, tant pour les forêts publiques que pour les forêts privées. Il est un véritable observatoire ou un tableau de bord de la politique forestière. À ce titre-là, par les temps qui courent il est important de se référer à ce qu'il fournit comme indications et prédictions potentielles.

Un petit rappel, en 2008, par rapport à il y a une dizaine d'années, on peut constater que l'étendue des zones forestières a peu évolué, que l'affaire de production a très peu évolué aussi, qu'il y a une légère augmentation pour les forêts privées par rapport aux publiques et que les peuplements d'épicéas couvrent 41 % de la surface boisée – ce qui est relativement énorme – et qu'il y a certaines conséquences sur un certain nombre de choses que je voudrais vous exposer. Pour le reste, ce sont des chiffres qui restent relativement généraux et stables ; de l'ordre de 113 millions de mètres cubes de bois présents.

En quoi vais-je vous entretenir ? Pour autant que j'ai bien compris le sens de ce que vous demandez et des informations alimentant votre réflexion, allez quand même un peu dans le passé, puis dans le présent, pour voir comment appréhender l'avenir au départ des services habituels de la forêt. En 50 ans, qu'y a-t-il eu comme changement ? Que pourrait-il y avoir comme changement à court terme ? Quelles répercussions cela peut avoir sur l'évolution des pratiques forestières, sur l'évolution des services dans cette forêt dite aujourd'hui multifonctionnelle ? Et des réflexions pour maintenir une forêt productive avec l'avenir de la forêt dite de production. Ceci est l'essentiel de ce que je compte vous présenter.

Quand je parle de forêt de production, il s'agit de production de bois, bien entendu, c'est une des premières que l'on cite. Aujourd'hui, il faudra tenir compte d'autres éléments. Et si même vous êtes sensibilisés à la production de bois, je voudrais vous rendre attentifs immédiatement au fait que cette multifonctionnalité en question va avoir un certain nombre de conséquences sur d'autres fonctions, et peut-être çà certains égards aussi si l'on y prend garde sur la seule forêt de production.

L'écologie socioculturelle est bien connue, mais fait partie de l'ensemble des consécutions que nous devons

avoir en tête pour bien comprendre vers où nous allons.

Pour rappel, soyons quand même clairs, le poids de la forêt de production, ce n'est pas grand-chose. C'est 17 ares de forêt par habitant et il y a quatre hectares de plus en Finlande et cela a très peu évolué en 50 ans en termes de surface boisée par habitant.

Quels sont en 50 ans les différents facteurs que l'on pouvait mettre en avant pour essayer de comprendre ce qui se passe aujourd'hui ?

Il y a une augmentation générale de la ressource boisée et puis une stagnation telle qu'on l'observe maintenant. En cinquante ans, il y a 73 000 hectares de plus, dont 15 000 en productifs et 61 000 hectares en non productifs, c'est quand même important, coupe-feu, landes, incultes, fagnes et compagnie. Nous y reviendrons aussi.

Mais je voulais attirer l'attention sur le fait que les résineux ont pris plus d'extension, il y a une diminution en ce qui concerne les feuillus.

Il y a l'évolution internationale qu'il faut prendre en compte, pour la production des forêts, pour la gestion durable et heureusement que l'on prend garde maintenant à ne plus faire n'importe quoi. Ceci dit, je me permets quand même de signaler – cela ne regarde que moi – que la Wallonie est un très bon élève européen, par exemple en termes de Natura 2000, 31,5 % de la forêt wallonne dans le domaine forestier, 75 % de tous les sites Natura 2000 sont dévolus à la forêt. À croire qu'il n'y a vraiment plus rien d'autre que la forêt pour avoir des sites qui soient protégés ou qui soient dignes de ce nom. Et donc la forêt paye un peu, à certains égards, non pas le tribut de ces mesures, mais on peut penser qu'heureusement qu'elle soit là pour satisfaire aux contraintes européennes.

Quand vous pensez qu'en France, c'est 7 % du territoire national, en Angleterre 10 %, en Autriche 11 % et nous 13 %.

D'autres mesures ont été prises, je ne les conteste pas, en termes de maintien de la diversité et en particulier une mesure qui a des impacts non négligeables ; on ne peut pas régénérer des essences qui ne sont pas en accord avec le fichier écologique, en clair, adéquation sol/essences. Mais il y a beaucoup d'autres petites mesures qui, mises bout à bout, peuvent avoir des répercussions sur la forêt de production. Nous avons donc essayé, quand j'étais encore aux affaires, si j'ose dire, de voir quel était l'impact de ces différentes mesures cumulées sur ce que la forêt pouvait avoir à supporter.

Un bel exemple, parce que l'on en a parlé beaucoup ces derniers temps, les épicéas représentent 40 % de la forêt productive, mais on peut estimer qu'en appliquant toutes les mesures, si elles le sont, à caractère environnemental, c'est pratiquement 34 000 hectares qui

disparaîtraient. Si l'on voulait compenser cette perte de production par l'introduction d'une essence qui s'accroît beaucoup plus et qui est plus productive, le Douglas, il faudrait remplacer pratiquement de l'ordre de 80 000 hectares d'épicéas par du Douglas ; ce qui amoindrirait encore la proportion de l'épicéa, à tel point qu'il n'y aurait plus que 30 % de la surface occupée par celui-ci.

Le code forestier prévoit cependant qu'il faut respecter une proportion de 47-53 %. Nous ne sommes plus dans ces conditions-là aujourd'hui. Il y a 4 % d'écart par rapport à ce qui était prévu.

Il y a eu aussi le poids croissant de la fonction récréative. Heureusement, c'est l'attente de la société qui veut cela, que les forêts soient davantage ouvertes, et donc un certain nombre de recommandations sur l'accessibilité. Je ne vais pas jusqu'à dire que cela a pesé sur la production de bois, mais l'un dans l'autre, il va falloir que l'on examine cela d'un peu plus près.

Quant à l'évolution des méthodes de régénération, au plan des facteurs sylvicoles et économiques. Exemple ici, vous avez pour ce qui est feuillus, conifères, taillis sous futaie, taillis qui sont des modes particuliers, tout comme la futaie. La futaie de feuillus augmente, le feuillu conifères aussi, il y a diminution des taillis sous futaie, de taillis parce que moins productifs et convertis en futaies. Il y a une évolution sur 50 ans avec des augmentations ou des diminutions selon les régimes, que l'on dit, ou les grands types d'essences. Pour les non productifs, il y a quand même plus 50 % d'augmentation.

Quant aux surfaces par affectations proprement dites : feuillus, résineux non productifs, vous voyez une augmentation très sensible du non productif. Pour ce qui est du résineux, il y avait une augmentation pendant les 30 premières années et puis une légère diminution. Le feuillu reste relativement stable. Je parle de 2003.

De 2003 à 2010, d'autres choses se sont passées, mais ce sera pour dans quelques instants.

Pour la composition botanique des espèces, classes d'âge et structures de peuplement, éléments très importants qu'un inventaire peut donner, répartition des surfaces, par exemple, d'épicéas par classes d'âges. Si tout était idéal, vous auriez une ligne horizontale avec tous les bâtonnets. En 1984, en dessous de 40 ans, il y avait des surfaces en nombre suffisamment important. En 1999, c'est l'inverse. Quid alors pour rétablir cet équilibre et avoir un approvisionnement régulier au cours du temps ? Cela a encore changé dans les dernières années, nous y reviendrons également.

Voici un autre élément. Si je passe maintenant à la hêtraie – tout le sud de la Wallonie est peuplé par cette essence indigène et en station – à nouveau, si vous n'avez pas une distribution de type exponentielle – c'est plus ou moins bien en 1999, beaucoup plus de petits

bois que de gros – attention à la régénération future de la forêt ! Il va y avoir, à un moment donné, des déficits dans des catégories de grosseurs. Il faut absolument veiller à cela. Peut-être réintroduire artificiellement. On reviendra sur Prosylva dont on fait un monde à n'en plus finir, alors que ce n'est jamais qu'une expression peut-être de nos futaies et jardinets mélangés, mais c'est un autre débat.

L'organisation du stock diminuant en croissance, stable, mais commencerait à diminuer. Quand même pour les feuillus mélangés, il s'agit de plus 33 % en 15 années. Pour le reste, il y a une certaine stabilité, mais on a quand même une augmentation qui va s'accroître par la suite, alors que les surfaces diminuent. Il y a des peuplements qui sont en général bien ou relativement bien productifs.

Le volume par hectares par type de peuplement pour l'épicéa – excusez-moi pour la version anglaise ici et pour l'ensemble des conifères – là, 150 % d'augmentation en 50 ans pour l'épicéa – nous sommes pratiquement en 2000. Par la suite, les choses ont un petit peu évolué.

Si on aborde le cas de l'augmentation de la matière ligneuse en croissance, il y a aussi le prix de la matière en francs constants qui n'a cessé de diminuer – à intégrer par la suite pour voir vers quel type de sylviculture on pourrait aller.

Ensuite, il y a une mécanisation quasiment obligée de l'exploitation, pour diminuer les coûts d'exploitation, mais attention à l'accessibilité des parcelles, au morcellement, aux dégâts, tout n'est pas rose non plus et pourtant c'est quasiment obligé pour que l'on puisse encore vendre son bois à des conditions acceptables.

Augmentation importante de la demande en matière de récréation. Nous avons il y a quelques années une carte de fréquentation. Au plus c'est accentué en couleur, au plus ce sont des endroits où il y a des demandes ou des présences de population relativement importantes, avec aménagements conséquents et toutes les mesures à prendre pour favoriser ou en tout cas faire en sorte que cette pénétration de la forêt ne soit pas préjudiciable à d'autres activités.

Je voudrais tout de même venir sur un point excessivement délicat, sensible, peut-être même entre vous, c'est l'augmentation continue des peuplements des populations de gibier, donc des cervidés. C'est quelque chose de très préoccupant.

À titre d'exemple, en une vingtaine d'années, l'occupation des chevreuils, des cerfs et des sangliers est une augmentation qui continue. Quand on regarde d'un peu plus près, grâce à l'inventaire, 30 % de l'ensemble des peuplements sont régénérés artificiellement, donc des plantations qui ont été touchées par les dégâts de gibiers. Cela pose quand même problème, me semble-t-

il. On a des éléments inférieurs à 25 %, c'est 23 %, mais pour l'ensemble il s'agit de 30 % de dégâts ou en tout cas d'arbres qui ont été abîmés par le gibier.

Si l'on regarde les volumes, cela fait 11 %, pratiquement 12 % pour l'épicéa, de l'ensemble du matériel ligneux actuellement présent. Si l'on regarde les surfaces proprement dites, dans les âges de 20 à 60 ans, où il y a une production quand même relativement importante, des proportions de surface atteignent varient de 19 % à 4 %. C'est un souci si l'on regarde en plus les 5,8 millions de mètres cubes d'épicéas sur les 107 millions concernés par les dégâts. Donc 5,7 % du capital sont quand même quelque part troublés, abîmés, en termes de qualité du bois à venir par le gibier.

Il y a les fameux facteurs climatiques. Il y a déjà eu les tempêtes de 1984 et de 1991. Il y a eu les scolytes en 2000-2004 et il va y avoir – c'est d'actualité – les changements climatiques qui l'on n'y veille pas, et je ne pense pas que l'on arrivera à régler tout.

À Saint-Hubert, par exemple, en ce qui concerne la hêtraie, actuellement, en jaune c'est ce qui est déjà instable pour le hêtre parce que les conditions sont un petit peu trop chaudes pour cette essence et en vert, là où il n'y a pas de problème.

Si on augmente de 1,5 degré centigrade, de 1 à 2, le jaune a pris quand même pas mal d'extension et là, le hêtre risque de disparaître ou en tout cas d'être en complète régression, peut-être au bénéfice du chêne ou d'autre chose.

Si nous regardons sur l'ensemble de la Région wallonne, cela veut dire qu'au-dessus de ce qui est vert, je ne vais pas situer de localité, mais vous le ferez mieux que moi, le côté brun ou jaune, c'est l'instabilité et en dessous, il ne devrait pas y avoir de gros problèmes.

Regardons d'autres essences. Je vous signale que l'épicéa et le hêtre, les deux dernières, quand on voit du rouge, c'est comme les feux rouges en circulation. Le vert c'est aussi la même chose, mais rouge, attention. Ces essences sont fragilisées par l'élévation de température, l'un comme l'autre.

L'épicéa aussi est fragilisé par une sécheresse climatique et par le déficit hydrique, donc pas assez d'eau. Attention, il y aura aussi des mouvements pour ces deux essences, y compris pour l'épicéa, dont certains souhaiteraient qu'il conserve une étendue suffisante pour les besoins de l'industrie.

Concernant les services économiques, il y a des questions tout de même, adéquation, condition de bois, marché, forêt industrie, toujours cette fameuse filière que j'ai dissociée, qui dépend de qui ? La forêt s'adapte à l'industrie ? L'industrie s'adapte à la forêt ? C'est un fameux enjeu. C'est un problème à propos duquel il n'y a pas mal de discussions à avoir. Tant qu'il n'y a pas de

concertation, or il n'y en a pas de mon point de vue satisfaisante, c'est le brouillard, c'est celui qui gueule le plus, pardonnez-moi l'expression, qui a toujours raison.

Les dégâts de gibier constituent un souci économique pour les conséquences à venir et entraînent forcément une perte de qualité, des problèmes de cogénération et j'en passe. Le service écologique, on peut penser qu'il y ait moins d'essence dans des forêts claires, milieu ouvert, que l'on a voulu comme tel, pour des questions de biodiversité, mais par contre, augmentation en haute fûtée de ces espèces. Il peut y avoir une durcissement du sol par le fait de la mécanisation si on n'est pas très stricte. On pourrait l'être beaucoup plus à certains endroits.

Il y a peut-être une diminution des zones de quiétudes et des perturbations si l'accès public n'est pas strictement géré, mais le code forestier a serré un peu les boulons pour que les choses se passent de la meilleure manière qui soit.

En pratique, on va aller vers une transition progressive de la gestion de la forêt et des ressources naturelles, mais qui inclurait la forêt. Je suis de ceux qui pensent qu'il faut une approche beaucoup plus transversale, ne pas voir la forêt comme étant le seul objet à gérer, la voir dans son ensemble avec tout ce qui l'entoure. Ce n'est pas gagné parce qu'il y a pas mal de réticences.

Il y a le rôle croissant patrimonial, nous sommes dans un bassin de ville et de population, les attentes vont aller en augmentant. On peut même penser que la forêt est de plus en plus récréative au détriment de la seule forêt de production, parce que nous sommes dans un espace relativement confiné. Il y a cette qui pour moi est présenté de manière trop dogmatique, ce qui fait que c'est rejeté par certains et accepté par d'autres. C'est comme gestion naturelle et versus artificiel, c'est un débat sans fin. Il y a des tas d'arguments pour et contre. Je peux vous en parler par la suite si vous le souhaitez, mais ce serait trop long de l'aborder ici.

Il y a une importance accrue de la production des bois de qualité, il faut absolument s'orienter vers cela, vers des techniques civiques appropriées et le choix des essences appropriées.

Ce qui veut dire que nous allons devoir résonner en termes de gestion adaptative, c'est anticiper, par rapport à ce qu'une industrie peut attendre, par rapport aux mesures environnementales ou plutôt au changement climatique, voire aux changements globaux et les gestions participatives. Il faut changer d'échelle et avoir une vue plus globale de la forêt, y compris dans sa gestion. Gestion de la forêt publique, oui, forêt privée, oui, gestion dans des ensembles où les deux sont présents, oui aussi, deux fois oui.

J'ai déjà parlé des changements climatiques et des

répartitions des espèces et des pratiques sylvicoles. L'écocertification est une sorte de garantie de la gestion durable. Elle a une conséquence pour l'aménagement forestier, donc un peu plus de coercition dans certaines mesures. Cela dépend comment on les conçoit et d'où on vient.

Aujourd'hui, quand on parle de la mutli j'appelle à ce que l'on soit très attentif à ce que cela veut dire. Ce concept de multi usages et de multi services. Pourquoi ? Nous sommes dans un pays où il peut y avoir très vite des conflits par rapport à l'usage de la forêt. Un tel souhaite voir l'effet de production, un autre la récréation, un autre la chasse, un autre la diversité. Ce n'est pas un objectif, la biodiversité, c'est un indicateur de bonne gestion. Or, aujourd'hui, le monde politique y compris, on en fait un cheval de bataille. Si on n'est pas pour la biodiversité, on est un mauvais, quelque part, il y a des limites aussi à avoir. Tout est dans tout, il faut, par conséquent, avoir une vue plus sectorisée des activités de la forêt, mais de manière hiérarchisée. Telle activité a tel endroit, telle autre à un autre, mais chaque fois en ayant des éléments pour asseoir son argumentaire. S'il y a des problèmes, qui est l'arbitre ? Le DNF ou ... mais qui est l'arbitre dans les forêts, publique et privée ?

La forêt est productrice d'emploi ? Oui et la nature ? C'est aussi quelque chose sur quoi on devrait se pencher. Je ne pense pas qu'il puisse y avoir tous les services aujourd'hui, s'il n'y a pas, à un moment donné, cette forêt de production qui permet de faire entrer de l'argent, de faire non seulement vivre ceux qui en sont les possédants, mais toute l'industrie autour. On l'entretient pour cela. Si cette fonction devait être dévalorisée, qui va payer les autres fonctions ? L'Union européenne ? Les subsides... les volontaires, tous les sites à entretenir ? C'est un problème sur lequel il faudra un jour se pencher et peut-être voir si on ne peut pas faire payer un certain nombre de services ou de biens. On paye bien pour aller au théâtre, au cinéma ou ailleurs, mais on ne payera jamais pour aller en forêt, sans doute. Je comprends que cela soit dur à avaler, mais cela se fait aux États-Unis. Ils ont des parcs nationaux dans certains endroits.

Il y a des réflexions sur des problématiques liées. Pour la forêt de production, je vais être un peu plus précis et aller dans un certain nombre de réflexions qui devraient, je l'espère, vous sensibiliser.

Il y a du potentiel en forêt wallonne, 33 % de taux de boisement, il y a une grande diversité de milieu et de sol, c'est relativement riche. Un nombre élevé d'essence commerciale, une position géographique importante. On dit toujours le cœur de l'Europe, dans l'optique massive en tout cas. Quant aux faiblesses, il s'agit d'un monde très individualisé, insuffisamment organisé, il y a un manque de concertation entre l'amont et l'aval, les étendues sont très dispersées. Il y a un trop grand morcellement, mais là c'est le fait des propriétés

existantes, on ne peut pas y changer grand-chose, même s'il y a un certain nombre de solutions.

Prenons un exemple de morcellement. Il y a pratiquement 400 ou 500 hectares, 287 propriétés, 455 propriétés, une gestion durable là-dessus, oui, à titre individuel, c'est sur quelques ares. Je ne parle plus de gestion vraiment durable à ce moment, c'est sur un ensemble que l'on peut parler de durabilité. Il y a 92 % de propriétés forestières – je parle du privé – ayant moins de cinq hectares, ce qui représente 26 % de la surface totale.

Du point de vue forestier, si on ne promeut pas des mesures pour réduire le morcellement, des parcelles sont abandonnées, la gestion n'est plus concertée, voire plus cohérente, l'accès aux parcelles, on n'en parle plus. L'adaptation des déviations des engins actuels ? Plus possible d'y entrer, il faut des couloirs, des chemins, de beaucoup plus grandes étendues. Un plus grand-chose de sylvicole, mélange et écartement, si on peut casser ce morcellement très important. C'est un frein à la population des maladies, mais le propriétaire est encore maître chez lui, on ne peut pas l'obliger. Simplement, il faudrait y réfléchir un peu. Je ne sais pas si les incitants sont suffisants.

Point de vue économique, on peut penser qu'il y aurait plus de bois mis à disposition. Tout un ensemble est dormant d'une matière qui pourrait être réveillée si on l'activait une gestion plus organisée, par plus-value pour les propriétaires et autres. À ce titre-là, la cellule de la petite forêt privée, qui s'intéresse aux parcelles de moins de cinq hectares, par le fait d'un portail cartographique, de visites d'accompagnement pour les propriétaires, la valorisation des massifs par le fait de ventes groupées, de travaux groupés, joue un rôle intéressant aujourd'hui pour aider ceux qui sont laissés pour compte à certain égard.

Les pistes pourraient être, le règlement multiple, les modes d'acquisition et les échanges, si on veut éviter le morcellement et faire en sorte que des gens acceptent, par exemple, d'échanger des parcelles ou d'auto augmenter l'étendue par le fait d'acquisition de propriétés voisines. Mais il faut revoir un certain nombre d'éléments, en particulier peut-être autres que ce que j'ai toujours contesté, c'est le fait de la suppression de droit de succession au nom de la réduction du morcellement. De quel morcellement parle-t-on ? Du morcellement de très grandes propriétés. Je suis petit propriétaire, j'ai 19 parcelles pour six hectares, il n'y a pas plus morcelé, merci les droits de succession supprimés, mais ce n'est pas cela qui va m'empêcher de regrouper.

La mesure est sans doute intéressante, mais elle a été présentée par un certain nombre de personnes au monde politique, donc à vous, d'une manière pas très, sinon intelligente – pardonnez-moi l'expression – appropriée. On aurait mieux fait de faire jouer le rôle de la forêt au

plan de l'air que l'on respire, de l'eau que l'on boit et d'autres avantages pour lesquels le propriétaire n'est pas rémunéré. Un cadeau pareil, je pense que l'on a été un peu trop loin. Pourquoi ? Parce que l'on n'a pas associé cela à des mesures telles que déposer un document en simple gestion. Démontrez-moi que vous allez gérer durablement, la seule parole oui et puis après ?

Pour maintenir une feuille productive, cet inventaire et des analyses sur des documents aériens ont montré que tout confondu, entre 2003 et 2010, on a une diminution de l'épicéa, mais une augmentation des autres affectations. Cela montre bien à nouveau les non productifs et pour le reste, relativement identiques.

Si on regarde de plus près, on verra que, pour les feuillus nobles, merisier, frêne, chêne, et cetera, il y a une augmentation de l'ordre de 33 %, diminution, à nouveau de l'épicéa, augmentation du douglas qui est une essence alternative à l'épicéa à certains endroits pour les changements climatiques.

Pour en revenir aux épicéas, 30.000 ha en moins en 24 ans donc 1250 ha par an qui disparaissent et cela continue parce que la destruction des surfaces par classe d'âge n'est pas équilibrée et on se trouve en présence de peuplements qu'il est temps de couper, financièrement parlant parce qu'ayant atteint leur d'après la guerre. Et c'est ainsi que l'on voit des pans entiers de forêts qui disparaissent, mais c'est légitime.

J'ai vu circuler beaucoup de chiffres y compris dans ce que l'on vous indique ici dans les séances antérieures à propos de ce qui est le prélèvement et l'accroissement. Je vais y revenir avec quelques petites nuances.

Quelles sont les causes à la régression que l'on constate maintenant à certains endroits ? Le morcellement, l'évolution des mentalités, les nouveaux propriétaires qui font des placements dans le domaine forestier, les incertitudes, les tempêtes, les changements climatiques, la biodiversité, des mesures que l'on impose, la chasse, les coûts du boisement, les coûts d'entretien, ce qui conduit à des augmentations des délais de reboisement voire à des abandons. Une étude a été faite en comparant sur trois ans ce qui s'était passé au cours du temps. Il y a des coupes rases récentes et plus anciennes : 25.000 ha qui ne sont pas reboisés, 38% pour la Wallonie et pour le reste on attend, on attend quoi ? On a peur de ce quoi demain sera fait, des changements climatiques, des peuplements qui sont abimés par le gibier et la province du Luxembourg a bien connu cela en activant une prime au reboisement pour les résineux. C'est sans doute une bonne initiative, mais à l'échelle de la Wallonie, c'est difficile de penser que cela va régler tout le problème.

Cette surface forestière stable et la proportion de résineux qui régresse. On est à 4% d'écart du Code forestier. Il y a une forte diminution d'épicéas moins 16%, il y a une demande soutenue d'où cette idée

entre autres prônée par la DNF de faire évoluer la forêt dite régulière vers l'irrégulière, âges différents, dimensions différentes, forêts plus stables pour demain, qui a beaucoup d'avantages, mais qui peut être sur le plan de l'exploitation forestière ou du know-how qu'il faudra pour les gérer ne sont pas aussi militantes que cela à mettre en pratique.

Demain, je pense qu'il y aura un remplacement encore plus important des résineux par les feuillus, sans doute davantage de zones ouvertes pour la diversité. On est parti dans ce courant-là, on est dans un déplacement du centre de gravité des rôles de la forêt.

Pour l'approvisionnement, je souhaiterais revenir sur quelques chiffres accroissement prélèvement. Quand on dit 110% de l'accroissement sont prélevés, ces chiffres n'ont pas tenu compte du fait que l'on a mis les coupes à blanc. Une coupe à blanc ça fait monter le chiffre de manière vertigineuse. Si on enlève les coupes à blanc donc les coupes rases, cela fait du 70% donc on n'a pas encore tout à fait mangé le capital. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas être très prudent et regarder cela de manière permanente. 143% de taux de prélèvement pour l'épicéa.

Pour terminer, voilà la petite étoile au milieu, c'est ce que j'appelle un centre de gravité dans ce qui serait idéal, écologique, économie et social, c'est parfait, on est dans un climat où tout le monde est à l'aise, où l'on répond à toutes les aspirations. Quel est l'équilibre vers lequel on doit aller ? Je n'en sais rien et je ne vais pas défendre une fonction plutôt qu'une autre. Je suis un observateur extérieur n'ayant pas d'intérêt à ce que cela se passe d'une manière ou d'une autre. Attention vérifions que tout cela ne bouge pas n'importe comment et anticipons avant qu'il ne soit trop tard.

Dans cette modification du centre de gravité et je voudrais terminer en disant que selon moi et ma modeste conception des choses, l'évolution des conditions dans lesquelles la fonction de production s'exerce, c'est lié au développement durable, il ne manquerait plus que ça. Dans les conférences internationales dédiées à la production des forêts, il y a 6 critères et des dizaines d'indicateurs économiques, écologiques et sociétaux, il y a des mesures environnementales, il y a le Code forestier, il y a donc un certain nombre d'éléments relativement neufs par rapport à il y a 50 ans. Il y a des mesures qui ont quand même un impact sur le visage de la forêt et je ne suis pas en train de le contester je dis simplement qu'il faut vérifier que toutes les mesures prises n'en arrivent pas à déformer un certain nombre d'éléments que nous connaissons de la forêt. Il y a la mondialisation de l'économie, les marchés émergents et tout cela qui font que le commerce du bois n'est pas évident, le spectre des changements climatiques, il y a le morcellement de la propriété, l'arrivée et c'est assez nouveau des nouveaux propriétaires c'est-à-dire des gens qui n'y connaissent pas grand-chose à la forêt, voire parfois des

jeunes propriétaires qui ne pensent pas comme leurs parents, leurs grands-parents et qui ont une vue de la forêt un peu différente, tout cela n'a l'air de rien. Je fais partie d'un groupe à l'échelle européenne où on discute de cela à l'échelle de 26 pays et c'est assez ... cette pression sur la forêt pour y investir et par des gens qui n'ont pas d'intérêt pour la forêt, qui veulent caser leur pognon et puis plus rien n'y faire, à la limite laisser tout ouvert pour la chasse. Il y a donc de la frilosité dans les reboisements, beaucoup d'incertitudes, le coût des travaux, sylviculture c'est bien, mais pas à la portée de tout le monde et ce n'est pas sur l'ensemble du territoire, peut être les forêts domaniales, peut être les forêts communales et encore moi j'attends qu'un jour on nous dise que cela correspondra à tel pourcentage de la forêt wallonne ce type de sylviculture, on ne gère pas naturellement partout. Quand vous pensez que pour le hêtre, la dernière faînée (fructification importante) date de 1888, il faut quand même aussi avant de lancer ces idées-là être sûr qu'on tiendra le coup et qu'il n'y aura pas à compenser par la seule génération artificielle auquel cas il y a quelque part une erreur de diagnostic. Densité de gibier, je n'y reviens pas et la forêt de production est-ce qu'elle va encore continuer à être payée très longtemps les autres fonctions.

Enfin, petite réflexion que je soumets à votre sagacité, il me semble qu'aujourd'hui et M. le Ministre ne me contredira pas, je pense, puisqu'il est quand même le gardien du code forestier si l'on veut vraiment aller vers une forêt qui bouge dans le sens, qui rend le plus grand nombre de services à tout le monde, ce n'est pas en raisonnant à l'échelle d'une petite parcelle de quelques ares qu'on y arrivera. Il faut donc raisonner à une échelle beaucoup plus grande et le code forestier que je sache s'applique à la forêt wallonne non seulement publique, mais aussi privée et je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas réfléchir progressivement à une gestion plus globalisée sur des ensembles. La France a lancé par exemple des gestions de massifs de plusieurs milliers d'ha en faisant appel à ces fameuses chartes forestières territoriales qui n'ont rien de coercitif, mais qui impliquent, il y a concertation, conciliation entre tous les acteurs, les exploitants, les gens férus d'écologie ou d'environnement qui se battent pour cela à juste titre, les publics, les privés, comment est-ce que l'on peut voir dans ce massif Saint-Hubert, d'Anlier ou que sais-je une évolution de ce massif-là qui appartient finalement aux gens, aux villageois et aux citoyens environnants. Quelle forêt veut-on et comment peut-on s'employer à la faire vivre de manière durable en axant tout sur le côté ... Si vous ne faites pas cela, on n'arrivera pas à implanter ce grand concept à l'échelle du territoire et par conséquent il me semble qu'il faudrait aussi procéder à une sorte de sectorisation de la forêt en regardant les différents échelons, les différents niveaux de la production et faire en sorte que l'on pratique le fameux concept Prosylva à certains endroits et pas à d'autres.

Audition de M. Bemelmans, expert forestier

M. le Président. - La parole est à M. Bellemans.

M. Bemelmans, expert forestier. - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, je vais vous présenter assez rapidement, la problématique de la sylviculture régulière et irrégulière. Vous voyez le type Prosylva. M. Rondeux en a déjà parlé lors de l'exposé initial.

Pour résumer notre activité, je travaille pour la SPRL Daniel XX. On gère un peu plus de 23 000 hectares de bois privés en Belgique, France, Luxembourg et Pays-Bas. On vend un peu plus de 200 000 mètres cubes par an de bois – feuillus et résineux, tout confondus. On effectue différentes expertises privées et judiciaires en travaillant en tant que bureau d'études. On réalise des audits et conseils en gestion et on a notamment fait une étude assez approfondie sur toute la problématique de la rentabilité des deux types de sylviculture qu'on va rencontrer ici.

L'objectif de la séance, c'est d'un peu comparer les deux types et de vous donner les arguments réalistes pour une prise de position politique sur l'avenir de la forêt wallonne.

Il y a une question que l'on peut se poser sur la problématique de la sylviculture Prosylva. Tout d'abord, est-il normal qu'il n'y pratiquement eu jusqu'à présent, aucune publication sur la rentabilité de la sylviculture Prosylva au niveau international ? Est-ce une simple coïncidence, une incapacité d'estimer ou un sujet tabou ?

Je vais maintenant vous présenter les deux types de sylviculture :

- le premier, c'est la sylviculture de type régulière ou écuylene. Dans ce cas, on a des arbres du même âge ;
- de type monospécifique ou parfois avec une essence dominante.

On travaille par régénération ou par plantations avec des origines sélectionnées. On effectue des éclaircies dès l'âge de 25 ans, tous les 5 ans et on vend à la filière bois, des lots homogènes en dimension et en qualité.

Environ tous les 55 à 70 ans, on effectue les coupes rases. Là, vous avez un petit schéma qui reprend en abscisse, les circonférences et le nombre de pieds à l'hectare. On voit donc qu'à un âge donné, on a un nombre assez important de même classe d'âge dans un peuplement et au fil que le peuplement va croître, cette courbe va se déplacer à droite. Nous aurons donc, en moyenne, de plus en plus de gros bois.

Concernant la sylviculture de type irrégulière ou prosylva, on l'a décrit comme étant une sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature. Dans ce cas-là, on travaille avec les arbres de tous les âges, toutes les

classes de dimensions. Généralement, on procède par régénération naturelle avec le peuplement existant. Théoriquement, on y prélève l'accroissement des bois, dans toutes les classes de circonférence – petits, moyens, gros et très gros bois – tous les 5 ans et on n'effectue pas de coupe rase. On maintient l'état initial et on garde la capital tel qu'il se présente.

Ici, vous avez un petit schéma qui représente le nombre de pieds en fonction de l'âge. On voit qu'on aura beaucoup en nombre d'arbres, j'insiste, de petits bois et ensuite, de moins en moins de gros bois. C'est une structure où toutes les classes d'âges sont présentes.

Quelle est la rentabilité des deux types ? Tout d'abord, d'un point de vue technique, on a développé en interne, le logiciel qui nous permet d'évaluer très précisément et rapidement, la valeur du peuplement, mais également ce que l'on appelle le taux en termes de rentabilité qui permet de donner une information sur la rentabilité du peuplement en fonction de différents paramètres, notamment la phase d'investissements, l'achat du fonds, la préparation de terrain, plantations, entretien et les frais divers, les revenus, la chasse, les éclaircies, les coupes rases sur base des volumes qui sont exploités, des catégories de circonférence et du prix des bois par catégorie. En parallèle, on peut adapter l'information sur base de la productivité du peuplement ou du terme « exploitabilité » et donc l'âge et la coupe rase.

Grâce à cela, on peut étudier précisément l'impact des décisions sylvicoles sur la rentabilité forestière, mais également sur la productivité future d'une propriété forestière.

Concernant la XX de type régulière ou écuylene, dans le tableau, j'ai un peu repris les données de base que l'on a prise et notamment, l'achat du fonds – 4 500 euros de l'hectare en moyenne – la préparation de terrain – 1 100 euros – les densités de plantation à 2 000 plants l'hectare. Tout ceci pour l'épicéa.

On effectue un élagage, des entretiens. Il y a un loyer de chasse d'environ 50 euros de l'hectare et on définit les prix pour chaque catégorie de circonférence. Une pièce productive de type 2 et un terme d'exploitabilité fixé à 60 ans, on obtient un taux interne de rentabilité de 3,66 %. C'est indiqué en rouge, mais malheureusement, il n'est pas très visible.

Dans ce cadre d'une sylviculture irrégulière ou prosylva, j'ai schématisé un peu la structure du peuplement où on a un capital générateur fixe – partie en vert – qui tient compte de la valeur du peuplement en fonction des classes de circonférence. Les gros bois vaudront donc plus et les petits, moins. On va, chaque année, prélever l'accroissement, c'est-à-dire la partie en rouge et la donnée fixe qui n'évoluera théoriquement pas dans le temps lorsque le peuplement est équilibré, c'est la partie verte – peuplement productif, capital

générateur – et la partie bleue, le fonds.

On va estimer des revenus réguliers, les éclaircies et chasses. On procède par régénération naturelle. Il n'y a donc pas d'investissement de plantation. On effectue uniquement des dépressages et des élagages pour l'entretien et on revend le bien dans le même état que l'achat initial. Il n'y a pas de plus-value vu qu'il n'évolue pas dans le temps et on n'effectue pas de coupe rase.

Selon M. XX qui a publié un livre sur la gestion des forêts irrégulières et mélangées, le volume sur pieds doit théoriquement ne pas dépasser 300 mètres cubes par hectare avec un plafonnement de la surface terrienne de 25 mètres carrés par hectare. La surface terrienne, c'est la surface occupée par tous les troncs d'arbres dans un peuplement. Afin d'assurer une régénération naturelle et une croissance en diamètre du sous-étage. Au-delà, les accroissements se réduisent fortement. À titre de comparaison, en sylviculture régulière, lors d'une coupe rase d'épicéas de 60 ans, un volume marchand est de l'ordre de 400 à 450 mètres cubes à l'hectare et la surface, dans la vie du peuplement en phase d'éclaircies, varie entre 30 et 35 mètres carrés de l'hectare, soit 20 à 40 % de plus. Ce sont des normes courantes. Cela peut changer.

On va devoir tenir compte des différents paramètres, notamment des décotes qui sont dues à la problématique de l'exploitation forestière. Il va y avoir des contraintes qui sont imposées aux marchands de bois et qui sont estimées, d'après les marchands de bois, de l'ordre de 4 à 6 euros par mètre cube. Voici un exemple de paramètre pris en compte par le cahier des charges du DNF. Il précise qu'en raison des objectifs de régénération par voie naturelle, toutes les précautions seront prises lors de l'exploitation pour ne pas endommager les semis, abattage manuel obligatoire, la machine et trancheuse est interdite sous la coupe hors chemins coupe-feu et aires destinées à cet effet, passage des débardeuses uniquement aux endroits désignés par le préposé forestier, respect des semis obligatoires. Vous voyez donc qu'il y a des contraintes qui empêchent de travailler de manière un peu plus flexible pour les marchands de bois.

Autre paramètre contraignant, c'est l'hétérogénéité du lot. On va vendre directement dans une éclaircie, toutes les classes d'âge. Nous aurons donc des petits, moyens et gros bois ; ce qui va parfois – et c'est un cas réel – imposer la venue de plusieurs types d'abatteuses, car les abatteuses de très gros bois ne sont pas nécessairement les mêmes que celles de petits bois, des marchés différents. On va fournir des lots avec des petits, moyens, gros bois et cela nécessite donc un tri important si la place le permet, car les marchands sont différents. Il y a des marchands spécialisés en petits bois, d'autres en gros bois. Cela qui acheter cela arrive soit à tout vendre ou soit il doit s'arranger avec d'autres marchands pour trier un peu tout l'ensemble.

Il y a une partie des bois qui seront de qualité inférieure, voire mauvaise à cause des problèmes d'ilots. On a des schémas ici qui présentent des croissances en sous-étages d'ilots de régénération et on aura un peu plus d'effets de bordures et donc des arbres qui présenteront des branches plus importantes en bordure, mais par contre, les arbres situés à l'intérieur des ilots seront un peu meilleurs, car ils seront plus renfermés et auront des branches plus fines.

Un autre facteur, c'est la perte de la plus-value lors de la coupe rase qui est de l'ordre d'une dizaine de pour cent, car lors d'une coupe rase, les marchands peuvent faire un lot homogène tout coupé. Ils ne doivent pas faire attention au peuplement restant, sans oublier toute la problématique du maintien des arbres de plus longues périodes avec les risques climatiques et phytosanitaires.

Sur ces bases, on a estimé, tous les chiffres peuvent être étudiés différemment, que le capital investi fonds compris, revient à 17 332 euros. On a tenu compte pour ceci, sur base de publications, d'environ 50 % de gros bois, 30 % de bois moyens et 20 % de petit bois. Cela tient compte d'une valeur d'avenir. Les petits peuplements ne sont donc pas commercialisables, mais on a un potentiel de production.

On a tenu compte d'un volume sur pieds de 300 mètres cubes de l'hectare puisque théoriquement, il doit être plus ou moins plafonné et l'accroissement, on l'a un peu réduit. On l'a réduit à 8 puisque la surface terrienne doit être plafonnée, on doit garder des zones plus ouvertes pour assurer la régénération en sous-étages.

Comme je disais tout à l'heure, aucun cas ne sera identique, beaucoup de gens vous présenteront d'autres chiffres. Ici, nous avons pris un standard qui nous semblait assez représentatif. On va effectuer des éclaircies tous les cinq ans en prélevant uniquement l'accroissement comme indiqué précédemment et le revenu est de l'ordre de 1729 euros par ha, soit 345 euros par ans plus les revenus de chasse, et cetera. On obtient dans ce cas-ci, un taux à terme de rentabilité calculé à 2,06% dans le meilleur des cas, je vous présenterai tout à l'heure les raisons qui est en théorie et en pratique pratiquement impossible en Belgique.

Si l'on n'avait pas tenu compte de la diminution de l'accroissement de 8 m3 par ha par an, on obtiendrait un taux de 2,62%. Je le dis à titre d'information parce que certaines personnes disent que la productivité n'est pas diminuée dans ces cas-là, il n'y a pas encore beaucoup de données publiées, il y a beaucoup de données qui se contredisent.

Un taux de 2,06% dans le meilleur des cas parce qu'il y a un capital important fixe. On investit dès le départ pour un peuplement irrégulier avec un fonds que l'on récupère à la fin sans plus de valeur puisqu'en théorie, il ne doit pas évoluer lorsqu'il est en équilibre et des revenus proportionnellement réduits. En comparaison,

on a le taux interne de rentabilité de la sylviculture régulière qui est estimé dans ce cas-ci pour l'épicéa à 3,66% soit, 77% de plus. Ici, dans ce cas-ci, différents facteurs, mais notamment le fait que le capital augmente avec un retour sur investissement plus important.

Quels sont les facteurs qui vont influencer la rentabilité ? Un des paramètres est la dimension des bois. Actuellement la filière bois produit de très gros bois. En épicéas, des bois de 3 à 4 m3 n'ayant économiquement plus tellement de sens parce que le marché commence à plafonner au-delà de 2 m3 pièce et les accroissements diminuent. Le graphique présente l'accroissement moyen en fonction de l'âge et l'accroissement courant. On voit qu'au-delà de 50-55-60, l'accroissement moyen commence à plafonner voire un petit peu se réduire. A un moment donné, il vaut mieux couper à blanc et recommencer par un nouveau peuplement que de le garder trop longtemps vu qu'il n'y a pas d'évolution significative du prix contrairement à ce que l'on avait il y a une vingtaine d'années ou de trentaines d'années.

Autre facteur à titre d'information, par exemple en France on commence à avoir des difficultés à vendre des bois de plus de 180 cm de circonférence et donc il y a une réflexion à avoir sur le fait que cela va se rapprocher de la Belgique ou pas, si c'est ponctuel ou pas. Je pense qu'il faut être prudent sans oublier la problématique des risques sanitaires et climatiques de garder les peuplements longtemps sur pied.

La question de la station et de l'essence. Je prends le cas des Vosges, on aura à la fois une station, un climat, des essences comme le sapin pectiné, un relief, une inquiétude, une pression ... tout à fait adaptée à la sylviculture de type pro sylvia irrégulière et là je dis oui théoriquement on pourrait obtenir les 2,06%, les conditions s'y prêtent et sont même adaptées pour cela. Je conseille de le faire dans ces zones-là par contre dans les zones comme en Belgique, les contraintes sont plus défavorables. Il y aura une production allant de moyenne à mauvaise sur une bonne partie des cas, des états végétatifs assez longs, donc des semis qui vont rester en sous-étage pendant parfois de longues années avant d'avoir suffisamment de lumière pour se développer. Un dépressage est souvent nécessaire, il faut couper tous les épicéas qui sont gênants pour avoir une distance suffisante entre les pieds et obtenir une bonne croissance. Problème de fragilité des arbres en sous-étage, c'est plus stable en cas de tempête ou autres, mais un cas ici de zone de régénération par semis naturels, on avait des arbres assez fins et la neige en a fait tomber une bonne partie à cause de la fragilité.

La question de la qualité des semenciers. Faire de la régénération naturelle c'est bien, mais il faut être sûr que les semenciers soient de bonne qualité sinon on repart sur une mauvaise qualité génétique et on perd tous les avantages que la sélection des plants qui seront plantés procure et don en Belgique, en pratique, d'après moi, le

taux de rentabilité est nettement inférieur aux 2,06%, il est même parfois négatif. C'est assez défavorable dans la majorité des cas et cela en station assez productive.

La question de la biodiversité, on va vous dire que la sylviculture est nettement plus favorable eh bien oui et non. La plupart des études montrent que les deux traitements n'ont pas vraiment d'effets très tranchés, chacun ayant ses avantages et ses inconvénients point de vue bryophytes, animaux, faune, flore, les deux se valent et se complètent d'après différentes études.

Du point de vue des paysages, la structure irrégulière offre le grand avantage d'avoir des paysages plus sauvages, plus naturels que beaucoup de personnes préfèrent et une luminosité supérieure en sous-bois. Des coupes rases ont l'avantage d'ouvrir certains paysages le long des chemins. En se promenant parfois, on voit un beau paysage et on trouve cela magnifique, mais si la coupe rase n'existait pas, il ne serait pas là. De plus, cela crée parfois des mosaïques de peuplement d'âges et d'essences différents en échelle plutôt que des peuplements plus homogènes. Les deux ont donc leurs avantages et inconvénients et sont complémentaires. Il ne faut pas en retirer un par rapport à l'autre.

En général, pro sylva sera d'autant plus favorable par rapport à la sylviculture régulière que les sols seront moins productifs, moins accessibles et moins mécanisables. Le cas des Vosges est un peu typique. Elle aura un rôle certainement plus favorable sur la problématique des risques phytosanitaires. Par contre la futaie irrégulière demande un investissement moindre, mais rapporte également moins dans les bonnes conditions de production, on l'appelle un peu la sylviculture du pauvre, investir moins pour gagner moins, donc oui elle est rentable, mais elle l'est moins, nettement moins.

L'autre problématique c'est de la transformation de futaie régulière à irrégulière. Elle va imposer des sacrifices d'exploitation parce qu'on va conserver des bois, des gros bois plus longtemps, créer des silos de régénération par coupe un peu prématurée de plus jeunes peuplements, elle impose de prendre des risques importants en exposant les gros bois fortement éclaircis et même les plus beaux bois par définition au vent.

Actuellement les revenus sont assez importants avec cette méthode-là parce qu'on éclaire plus fortement, on crée des îlots de régénération et on ne ressent pas encore la problématique financière de cette décision. Cela va seulement commencer d'ici dix à vingt ans, donc très bientôt sans oublier la problématique de l'impact sur les emplois directs et indirects. Les entrepreneurs qui travaillent en préparation de terrain, déboisement, et cetera, les pépiniéristes, mais également sur l'approvisionnement à la fois quantitatif et qualitatif de la filière bois à moyen et long termes. Comme dit précédemment, je ne suis pas opposé à cette méthode en tant que telle par contre je demande une réflexion

intelligente quant au souhait de généralisation de celle-ci au niveau des pouvoirs publics qui aura un impact financier négatif significatif d'ici vingt à trente ans, c'est-à-dire pour nous enfants. Il faut être assez prudent sur l'application de la circulaire 2718 de la DGO3 qui stipule que dans les autres forêts autres que domaniales bénéficiant du régime on essaiera de la privilégier et de convaincre le propriétaire du bien fondé de cette méthode. Ces principes seront d'application en priorité dans le cadre de la réalisation d'un nouvel aménagement forestier. D'ici 20, 30 ans, quand les chiffres parleront réellement, un retour en arrière c'est-à-dire une remise en futaie régulière des peuplements qui auraient été transformés en futaies irrégulières coûtera très cher avec une période avec une période avec moins de revenus et de gros investissements et cela sera potentiellement problématique pour les communes.

L'idée globale est donc d'être prudent et ne pas foncer tête baissée sur la transformation d'une manière ou d'une autre, chacun ont leurs avantages et il faut en tenir compte pour les générations suivantes.

Échange de vues

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Je remercie les deux orateurs pour leurs exposés super intéressants et à la fois opposés et communs dans certaines des explications.

Je souhaiterais poser quelques questions à Monsieur Rondeux puisqu'on a eu l'occasion dans l'audition d'autres opérateurs et notamment l'Office wallon économique du bois qui nous expliquait notamment la problématique d'approvisionnement pour le secteur et la filière et à l'entame de votre exposé vous nous dites 41% de résineux même si c'est en dessous de la norme du Code wallon forestier, vous dites 41% c'est énorme. Je voulais donc vous entendre sur cette question. Vous avez évoqué évidemment la problématique du gibier, M. le Ministre est d'ailleurs souvent interpellé sur cette question, puisque finalement, on a déjà soulevé ce point-là. On s'aperçoit que, entre les producteurs et les chasseurs, on a des chiffres qui sont souvent contestables. J'attire une nouvelle fois l'attention du ministre sur la nécessité d'y voir clair, une bonne fois pour toutes, pour éviter des débats longs et souvent stériles, puisque l'on a deux positions qui sont souvent diamétralement opposées.

J'étais plus surpris de vous entendre dire que l'industrie, soit elle s'adapte à la forêt ou c'est l'inverse, il faut savoir ce que l'on veut. En tout cas, pour ma part, je crois qu'aujourd'hui, en Wallonie, on le sait, l'industrie du bois – 560 000 et quelques hectares – est quand même un secteur porteur. On bénéficie en Wallonie de toute la ressource : le sol, le soleil, l'eau, l'espace, qui permet de créer de la richesse. Si l'on

compare avec la sidérurgie, où l'on n'a aucune maîtrise des éléments et des facteurs, ici, on a, en quelque sorte, notre destin entre nos mains, comme les communes d'ailleurs, qui ont un intérêt direct, notamment en ce qui concerne les rentrées financières qu'elles peuvent tirer de l'activité économique de nos forêts.

Je pense qu'il faudra adresser un message clair aux entreprises. J'ai le sentiment, au risque de me tromper, que l'on a stimulé, on a encouragé pas mal d'entreprises à se développer sur notre territoire, particulièrement en Wallonie, puisque l'on sait que, très souvent, l'industrie de la transformation était réalisée à l'étranger ou en tout cas, au nord du pays. On a pu voir dans les dernières auditions, qu'il y avait, là, un énorme progrès. Je pense donc qu'il faut un discours clair. On ne peut pas dire aux entreprises, à un certain moment : « Allez-y, foncez ! » et de l'autre côté : « On va mettre en place une gestion de la forêt qui ne permettra plus de faire face à vos besoins en bois, vous devrez les importer d'un peu plus loin. »

Je remercie M. Bemelmans pour son exposé qui, j'imagine, pour les néophytes, était constitué d'explications rapides. J'en retiens que vous êtes partisan de la sylviculture irrégulière, mais dans des cas bien précis, qui sont bien identifiés, et qui peuvent coûter très cher en termes de mécanisation le jour où il faut exploiter à ce niveau-là. Je pense qu'il faut être attentif, comme vous l'avez dit, à la dynamique que nous sommes en train de mettre en place, notamment par rapport à la mise en oeuvre de cette forêt mélangée.

Pour ma part, la grande question que je me pose aujourd'hui, c'est de savoir si cette gestion Pro Sylva est réservée à des cas particuliers, comme vous l'avez évoqué, dans des stations bien précises. Ou comme on peut le voir dans les textes que vous nous avez présentés, vise-t-on à convaincre les propriétaires privés et à faire en sorte de généraliser cette méthode ? Cette dernière conduirait sans doute à une forêt multifonctionnelle qui répond à des besoins – j'en conviens –, mais se traduirait aussi par des pertes de rendement extrêmement significatives, si l'on en croit vos chiffres au niveau du taux interne de rentabilité, pratiquement du simple au double. C'est dire si dans cette optique de développement économique de la Wallonie, on s'engage peut-être aujourd'hui, vers une situation de semi-suicide à ce niveau-là.

Voici les questions que je souhaitais un peu vous poser en vous remerciant une nouvelle fois de la clarté de vos exposés.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci pour votre exposé. Je pense qu'il s'agit de deux exposés et points de vue éclairants. À titre personnel et avec mon groupe, on avait d'ailleurs plaidé pour la visite de M. Rondeux, qui nous avait été plus que conseillé dans le cadre de ces auditions de la

filière du bois.

Vous l'avez rappelé tous les deux, peut-être de manières un peu différentes, mais pour le secteur du bois, les forêts, la grande difficulté, c'est la cohabitation entre différents publics et que chacun veut y trouver des choses différentes. La forêt est tantôt créative, tantôt zone de chasse, tantôt zone commerciale. Au milieu de tout cela, on doit essayer de trouver une solution et poser des questions. J'ai aimé les exposés sans tabou, les questionnements où l'on peut essayer de trouver des solutions d'avenir, peut-être autres que celles qui nous ont été présentées jusqu'à maintenant.

J'avais deux petites questions, qui s'adressent plutôt à M. Rondeux, mais je pense que M. Bemelmans pourrait également nous donner son éclairage par rapport à cela.

Vous avez tout d'abord parlé – et c'était le fil conducteur des auditions pour l'instant – de la problématique du morcellement de la forêt privée. C'est un problème récurrent dont nous avons entendu parler à chacune des auditions. Vous avez parlé, Monsieur Rondeux, de la suppression des droits de succession pour éviter ce morcellement. Vous trouviez que c'était une fausse bonne idée, ou en tout cas, une bonne idée, mais mal formulée.

Là aussi, pour les législateurs que nous sommes, on aime aussi parfois avoir des réponses pratico-pratiques. On a entendu que vous n'étiez pas tout à fait favorable à cela ou favorable, mais moyennant l'une ou l'autre balise. Vous avez notamment parlé très succinctement de conditionner peut-être cette suppression à certaines exigences, notamment une gestion durable de la forêt ou autre. C'était donc là, ma première question pour vous deux. Que pourriez-vous justement entendre par ce conditionnement ? Qu'est-ce qui pourrait être une mesure pratico-pratique pour justement lutter contre ce morcellement ?

Un peu plus tard, dans votre exposé, vous parliez d'un taux relativement faible de reboisement. J'avais noté 38,6 % avec de nombreux propriétaires qui restaient justement en attente de reboisement pour X ou Y raison. Là aussi, vous avez parlé des primes au reboisement, notamment pour les résineux. Vous aviez aussi dit que c'était une bonne initiative, mais là aussi, vous aviez émis quelques réserves par rapport à cela. Vous trouviez que cela ne rencontrait pas pleinement l'objectif premier et toujours dans cette optique du législateur, là aussi, j'aurais aimé vous entendre plus longuement sur les mesures que l'on pourrait préconiser par rapport à cela.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Deux questions. D'abord, une ponctuelle de compréhension. Quand on parle de taux de boisement de 33 %, à quoi correspond cette

réalité ?

M. Bemelmans est gestionnaire pour le compte de particuliers de parcelles de forêts. Je voudrais savoir quels sont les profils des propriétaires. Que demandent-ils aujourd'hui ? On a bien compris votre position concernant les modes de gestion. J'aurais aimé savoir ce que demandent les propriétaires aujourd'hui. Quelles sont leurs attentes par rapport à une entreprise comme la vôtre ?

Sur le fond, on a bien compris que l'un et l'autre, même si votre vision n'est pas la même, vous pensez qu'il faut davantage une vision globale des choses. Quels sont les outils que vous préconisez ? On a entendu une partie de la réponse du professeur Rondeux avec les références aux chartes forestières françaises. J'aurais également voulu savoir, notamment du côté des propriétaires privés, ce qu'ils pourraient accepter comme cadre.

M. le Président. - La parole est à M. Dister.

M. Dister (MR). - Je remercie les orateurs. Je dois vous dire que je ne suis pas du tout expert en la matière. Je suis dans cette commission depuis très peu de temps, et j'avoue que depuis que l'on entend des intervenants, je commence à en perdre un peu mon latin, car j'ai l'impression que les points de vue que l'on entend sont un peu irréconciliables.

J'entends des approches et des intérêts différents – et c'est bien normal. Comme cela, a priori – et je voudrais votre point de vue sur la question – j'ai l'impression que la politique de la Wallonie devrait être beaucoup plus incitative pour arriver à avoir une gestion à long terme de la forêt, puisque vous l'avez dit aujourd'hui, et on l'entend régulièrement, on a une très grande hétérogénéité parmi les propriétaires, les pratiques utilisées, ou dans la manière dont chacun gère ses petites parcelles.

J'ai donc un peu l'impression que, dans ce cas-ci – et je suis du groupe MR – on n'a pas le choix, il faut être plus volontaire.

En effet, si l'on veut garantir à long terme la survie de la filière bois, on va devoir, non pas imposer, mais inciter à une gestion plus organisée que ce que l'on a aujourd'hui. Je voulais voir comment vous voyez les choses, si, avec l'expérience que vous avez et avec les difficultés que l'on rencontre, les contraintes que l'on a aussi, environnementales et autres, dans l'état actuel des choses, vous imaginez que l'on peut aller vers une solution durable ou pas, ou si au contraire, il faut changer complètement notre fusil d'épaule.

Et peut-être juste rappeler, et cela me paraît important, l'article premier du code forestier, où l'on dit : « Le développement durable des bois et forêts implique plus particulièrement le maintien d'un équilibre entre les peuplements de résineux et les peuplements de feuillus

et la promotion d'une forêt mélangée et d'âge multiple adaptée aux changements climatiques et capables d'en atténuer certains effets. » Quand je lis cela, je ne pense pas que ceci est tout à fait en adéquation avec ce que j'ai entendu aujourd'hui et depuis quelques semaines, dans les auditions que l'on fait.

Outre cette approche intégrée, quelle est votre position par rapport au code forestier ? Pensez-vous qu'il faut, non pas revoir de fond en comble, mais en tout cas revoir certains fondements de ce code forestier ? Doivent-ils être revus pour assurer la survie de nos forêts ?

M. le Président. - La parole est à M. Rondeux.

M. Rondeux, professeur ordinaire émérite à l'Université de Liège et à Gembloux Agro-Bio Tech. - Pour autant que je me souvienne de tout ce qui a été évoqué, je voudrais vous rappeler une chose importante.

J'ai accepté cette invitation à « comparaître », et je ne pratique pas la langue de bois. Je n'appartiens à aucune organisation professionnelle. Je me sens libre de dire ce que ma conscience me dit. Après 40 ans dans le domaine scientifique et d'enseignement universitaire –, cela ne justifie pas que je sois plus malin qu'un autre – je pense que j'ai eu l'occasion d'avoir un regard toujours très critique sur ce qui m'entourait. Le fait d'avoir mis en œuvre l'inventaire forestier wallon, d'avoir largement contribué à la Cellule d'appui à la petite forêt privée, me semble-t-il, me donne la possibilité, à un moment donné, d'arrêter et de me dire : « Qu'est-ce qu'il y a évolué, vers où va-t-on ? », et donc de poser un certain nombre de questions ou de problèmes.

Je constate que dans les questions qui ont été posées, vous avez pratiquement tous, à un moment donné, évoqué le fait que nous n'étions pas nécessairement d'accord. Je ne vois pas très bien où vous auriez constaté qu'il y avait, à ce point, un désaccord. C'est vrai que j'apporte un certain de nuances, me semble-t-il, et je peux encore le faire maintenant, même par rapport à ce que j'ai lu, puisque c'est public, des auditions antérieures. Et qui serais-je pour discuter ce qui a été dit ?

Simplement, je voudrais vous faire part d'un certain nombre d'idées que j'ai en tête depuis relativement longtemps, et pour lesquelles je me suis battu. J'ai toujours été un scientifique engagé. Et je n'ai jamais été étranger au débat politique, j'ai toujours prêté mon concours lorsque l'on me demandait d'apporter une réflexion, que l'on aime ou pas. Je n'ai jamais que ma voix ici, mais je sais que je ne suis pas le seul à penser comme cela.

Je reviens, d'abord, à votre question, Monsieur. Vous avez été un petit peu surpris par le vocabulaire que j'ai utilisé à propos des 41 % qui étaient importants. Vous avez donc, à ce sujet-là, trouvé qu'il y avait une

connotation qui ne vous plaisait guère. Je ne sais pas dans quel domaine vous travaillez, mais peut-être que ceci explique cela, je n'en sais rien. Je souhaiterais quand même vous dire que cela est très relatif. Quand vous avez la possibilité, dans une région comme la nôtre, d'avoir une quinzaine d'essences, potentiellement, peut-être pas toutes, intéressantes au même degré, et qu'il y en a une qui occuperait plus de 40 %, c'est, de mon point de vue, ou alors j'ai un vocabulaire qui vous est imperméable, quand même quelque chose d'important. Sachez que je suis né à Vielsalm, en plein milieu de l'épicéa, et que je me bats pour celui-ci, que je me battrais toujours pour lui ; c'est une essence que j'aime bien, même si elle froide, si elle n'est pas aussi chaleureuse que le hêtre ou qu'elle présente un certain nombre d'inconvénients quand c'est un peuplement régulier, par exemple. Je voudrais relativiser quand même. Ne voyez pas dans mes propos le fait que je conteste que cela soit important à ce point, c'est relatif. On conscients encore de voir une diminution par rapport à cette proportion-là, mais c'est donc par rapport à tout le reste et toutes les potentialités autres.

Nous sommes bien d'accord – je pense que nous le serons certainement là-dessus – pour dire que c'est un élément important pour notre économie, pour l'industrie du bois, pour toute la valorisation en aval, et qu'elle est aussi une essence réelle pour beaucoup de propriétaires privées parce qu'elle ne demande pas beaucoup d'entretien, en tout cas beaucoup moins que d'autres essences, comme des feuillus, qui demandent une attention particulière. Je crois donc que nous pouvons être tout à fait d'accord. C'est un poids relatif.

Vous avez prolongé votre question, en évoquant le fait que j'avais, à un moment donné – et c'est vrai – signalé qu'il y a l'industrie en aval et il y a la forêt en amont. En fait, je ne vais pas dire qui commande quoi. Mais quelles sont les relations entre ces deux mondes-là ? Est-ce que l'un doit s'adapter à l'autre et comment ?

À nouveau, c'est un peu provocateur, mais je suis content que vous ayez réagi, cela me permettra de m'expliquer, je pense que l'on se trouve dans un monde aujourd'hui où vous serez d'accord pour dire que ce sont deux sous-mondes différents. Il y en a qui vit à une vitesse extraordinaire et l'autre qui attend très longtemps avant d'avoir le fruit de ses investissements, j'entends la forêt. Ce qui me frappe de plus en plus, c'est qu'au fur et à mesure que cette forêt veut évoluer par rapport à des éléments qui justifient que l'on en tienne relativement compte, c'est-à-dire les paramètres écologiques, cette durabilité, le maintien des fonctions de protection et autres, parallèlement à cela, pour que l'industrie du bois soit quelque part rentable, il faut diminuer les frais d'exploitation. On entre avec des machines : la bardeuse, l'ébrancheuse et compagnie – et si ce n'est pas la forêt qui doit s'adapter, je ne sais pas si c'est l'inverse que l'on peut préconiser. Quelque part, le forestier doit s'adapter à ce genre de choses, peut-être parce qu'il y a des contingences économiques très différentes.

Enfin, je souhaiterais vous rappeler une chose. En 1986, j'ai été amené à faire un exposé à la Foire de Libramont sur les résultats d'un inventaire forestier à l'époque. Il y avait une quantité phénoménale de bois qui pouvait être mise sur le marché, parce que l'on capitalisait les peuplements résineux. Il y avait des peuplements vieillissants, c'était finalement une sorte de capitalisation qui était peut-être un petit peu discutable par rapport à l'enjeu que l'on perdait en termes de valorisation. Ce qui était quand même assez curieux, c'est que, pratiquement à la même époque, on a dégagé des fonds très importants pour des monstres, des scieries, que je connais, puisque dans la région où j'habite, qui aujourd'hui scient jusqu'à 3 000 mètres cubes par jour, qui peuvent monter à 6 000 mètres cubes par jour. Où va-t-on avec cela ? Si l'on me dit que cela est nécessairement – et il y en a une autre qui était installée à quelques pas aussi, et il y en a encore une autre pas tellement loin – rassurant pour la pérennité de notre forêt, j'ai quand même des doutes, parce qu'il faut quand même lorsque l'on coupe, que l'on coupe et que l'on coupe, que la forêt suive. Qui s'adapte à l'autre.

Vous ne pouvez pas exiger de la forêt une capacité au-delà de ce qu'elle peut produire. On est quand même bien d'accord, il y a des limites. Quand ces gens n'ont plus les moyens, on délocalise, ou bien on a des piqûres pour continuer à vivre, parce qu'il y a un emploi qui est derrière. Je comprends que cela soit le spectre aussi. C'est un petit peu cela que je voulais dire. Il y a une adaptation, il y a des efforts à faire, mais les concertations sur ce plan sont excessivement difficiles.

Je pense que c'étaient les deux principales questions que vous aviez posées.

M. le Président. - Soyez relativement synthétique, car nous avons vraiment beaucoup de travail encore aujourd'hui.

M. Rondeux, professeur ordinaire émérite à l'Université de Liège et à Gembloux Agro-Bio Tech. - Excusez-moi.

L'autre question concernait la cohabitation et l'équilibre.

Bien sûr, cette cohabitation, il est clair sur un petit territoire, on n'a pas le choix, on n'a pas d'espace pour dire « Ici, je ferai telle activité, là j'en ferai une autre. », on doit trouver des compromis. Il y a une hiérarchisation à avoir. Comment est-ce que l'on peut sectoriser cette forêt ? Là on va quand même le laisser, c'est déjà fait avec Natura 2000.

À d'autres endroits, on va hiérarchiser. On fait tout partout, mais on donnant la priorité peut-être à certains endroits à la reproduction plus qu'à la récréation, plus qu'à la conservation et ainsi de suite. Il y a une cartographie qui serait intéressante d'avoir sous les

yeux.

Quant au morcellement de la forêt privée, comment y remédier ? J'évoquais, par exemple, le problème de l'échange de parcelles et le problème du remembrement. Un propriétaire privé qui a une petite parcelle, si cela fait son bonheur, ne va pas changer. Je ne vais pas l'y obliger, il faut être clair là-dessus.

Par contre, si, par exemple, les droits d'enregistrement étaient moins élevés, cela – c'est une formule qui n'a rien à avoir avec les droits de succession – aurait peut-être eu un impact aussi important : les diminuer quand il s'agit d'échanges, quand il s'agit de vendre de gré à gré ; éventuellement favoriser, même si cela présente des risques, les ventes sous seing privé, mais cela se fait pour des parcelles de 13 ares, de 20 ares et pas des parcelles de 50 hectares, le problème. Pour ce qui concerne le droit de mutation et aussi l'indivision multiple, il y a des parcelles, en plus, dont on ne sait à qui elles appartiennent. J'en connais une de 11 ares où il y a 47 propriétaires. Comment, légalement, peut-on trouver une formule pour que cela sorte quand même de l'oubli ?

D'abord, la fameuse suppression des droits de succession, je m'en suis exprimé à l'époque ici même. Je n'ai pas été félicité, sauf par certains – mais enfin, c'est la vie – parce que je m'inquiétais un peu que l'on n'ait pas associé une mesure du genre : « Très, on supprime le droit de succession. », tant mieux, tout le monde dira oui, mais il y a un document simple de gestion que moi j'avais imaginé avec d'autres, qui était disponible. Quand on dit « imposer », n'exagérons pas, mais en tout cas faire en sorte que le propriétaire qui allait bénéficier de cela puisse rendre compte. On le fait bien quand on veut que la forêt certifiée PEFC, par exemple. Il importe qu'il présente comment il compte gérer sa propriété et quels sont les éléments qui permettent de vérifier qu'il est bien dans notre logique de durabilité.

La dernière intervention, c'est vous, Monsieur, vous disiez que vous aviez senti dans tous les exposés peut-être...

(Réaction d'un intervenant)

Non, j'entends et j'ai expliqué le pourquoi, moi je suis peut-être un peu en décalage, j'espère que vous m'en excuserez.

(Réaction d'un intervenant)

Cela dépend un peu des gens qui sont auditionnés et des secteurs dans lesquels ils travaillent, et qui peuvent, sans doute, avoir une vue qu'ils considèrent comme étant la plus juste par rapport à ce qu'ils défendent par rapport au monde dans lequel ils vivent. Je vis dans un monde beaucoup plus universel, ce qui explique peut-être ma tentation à sortir un peu du fil rouge.

Concernant l'incitation, il fut un temps où l'on

incitait pour les premières éclaircies, pour les plantations, pour ceci ou cela. C'était une manière aussi pour le ministre de se positionner, quel qu'il soit et je peux comprendre. Maintenant que l'on a supprimé les droits de succession, c'est un peu plus difficile de se positionner. Donc, encore demander d'aller inciter par les fonds publics, je ne vais pas dire que cela serait indécent, mais cela commencera à bien faire, parce que tout de même, il faut d'abord considérer qu'il y a d'autres secteurs d'activités. Il faudrait avoir la même attitude.

Par contre, le fait de faire en sorte qu'il y ait à certaines échelles – dans le cadre de massifs, je reviens à cela – sans aucune obligation, mais amener les gens à discuter, à concerter par rapport à ce que serait la forêt dans l'intérêt général. Peut-être que certains seraient prêts à échanger des parcelles, à se regrouper, à discuter, mais cela ne se fait pas comme cela. Personne ne discute. Je pense que c'est une incitation qui doit venir d'éléments à mettre en place au plan du fonctionnement. Jee ne suis pas pour la concertation qui ne sert souvent à rien, parfois parce que cela dure et cela dure, mais le fait au moins de réunir les gens qui ne se voient jamais et qui sont dans un monde excessivement fermé.

Les solutions concrètes, je n'ai pas le temps de les évoquer, mais c'était cela que je voulais dire.

Vous aviez aussi parlé de l'équilibre entre le résineux et le feuillu et de la durabilité, c'est un chiffre qui a été proposé par le Code forestier qui a été suggéré, j'imagine, par le DNF et je crois qu'ils ont eu raison de cadrer effectivement les clauses dans lesquelles le code allait s'inscrire, mais c'était peut-être un peu délicat d'annoncer un chiffre parce que la forêt évolue et que c'était une époque, si je puis me permettre, où on n'avait pas encore amené à étudier l'impact des mesures environnementales, on ne l'avait pas fait et donc, une fois que l'on a comptabilisé tout cela, forcément, on s'est retrouvé un peu en déficit, mais rien n'est perdu pour autant. C'est une question de voir comment on peut, si tant est que ce soit utile et voulu, le rétablir.

M. le Président. - La parole est à M. Bemelmans.

M. Bemelmans, expert forestier. - Concernant la question de la problématique du morcellement, le plus gros problème, c'est l'acquisition des petites parcelles – M. Rondeux l'a justement mentionné – les droits d'enregistrement sont très pénalisants et c'est vrai qu'avoir un système progressif, par exemple, les 1 500 ou 2 000 premiers euros d'investissement seraient exempts des droits d'enregistrement et de manière progressive, les droits augmenteraient jusqu'aux 12,5 % parce que, pour un investisseur, acheter une petite parcelle, cela présente un très gros fardeau. Également les frais de notaire.

On pourrait éventuellement imposer cela à un propriétaire qui serait voisin d'un rayon de 50 mètres de cette parcelle-là, ce serait applicable et pas applicable à

un acheteur lambda. C'est une solution qui permettrait d'inciter au remembrement puisque seul un propriétaire proche pourrait en bénéficier.

Pour ce qui est de la question des plans en simple gestion, effectivement, c'est une solution qui permet de mieux cadrer tout l'ensemble. En France, on en rédige en permanence puisque toutes les propriétés de plus de 25 hectares doivent être suivies par un plan de gestion. Par contre, cela demande du personnel en suivi et en mise en place très important. Il faut donc voir, au point de vue du DNF, c'est techniquement faisable. Éventuellement, vous pouvez contacter les gens du CNPF pour vous en inspirer, mais cela demande une armée de personnes pour suivre le tout. Il y a le pour, mais ce n'est pas facile à mettre en place.

Concernant le profil des propriétaires, il y a les petits propriétaires qui vivent de leur forêt sans connaissance de cause ou parfois qui coupent à blanc parce qu'un propriétaire voisin coupe ou que le marchand de bois est venu.

Il y a le gros propriétaire qui, lui, en général, gère de manière continue et durable et puis il y a la problématique des indivisions, effectivement. Dès qu'il y a des parcelles fort indivises, pouvoir éventuellement décider que 70 % des voix puissent vendre la parcelle, qu'on ne doive pas chercher la personne qui habite à Monaco ou en Inde. C'est une problématique qui se présente de plus en plus parce qu'il y a 30 ans, la méthode, on avait une parcelle de 5 hectares, on la divise en quatre, il y a quatre enfants, chacun un quart et puis c'est un gros problème. Je pense que c'est une solution qu'il faut résoudre à moyen terme.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Je voudrais encore une fois remercier nos deux orateurs du jour. Pour éviter qu'à un moment, ils puissent repartir frustrés, je voudrais quand même rappeler qu'au niveau du groupe, on avait proposé que les auditions soient reportées à quinzaine justement pour qu'on puisse recevoir ces deux personnes dans les mêmes conditions que les autres personnes.

On ne doit pas imposer notre agenda – et je pense qu'aujourd'hui, on discute du budget et qu'on doit à un moment donné commencer à les circonscrire. À deux reprises, vous avez rappelé qu'on était un peu pressés par le temps. On déplore qu'on n'ait pas pu avoir la même latitude qu'avec les autres auditions, mais en tout cas, on vous remercie par rapport à vos différentes interventions. Je pense que la commission est un lieu de débat par essence et je ne voudrais surtout pas qu'on pense que cette commission est un lieu de débat simplement pour les lobbies.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Une dernière réflexion qui m'a été inspirée par les réponses. L'intérêt du débat, me semble-

t-il, c'est que finalement, j'entends bien M. Rondeux, vous nous dites que pour la question de la productivité de la forêt, il faut être prudent et il faut l'envisager dans sa globalité avec tous les aspects et à côté de vous, on a une personne qui nous dit : « tant pis pour l'industrie du bois », et cetera, enfin vos propos étaient beaucoup plus nuancés, en disant qu'ils devront bien s'adapter en fonction des choix qui seront opérés et d'un autre côté, on nous dit que dans les choix, justement qui sont opérés en matière de gestion, on peut avoir des rendements qui sont significativement différents parfois du simple au double. Je crois que l'intérêt du débat et des auditions que nous avons aujourd'hui, c'est d'essayer que chaque parlementaire puisse se forger sa propre opinion parce qu'on le sait, souvent un chêne ou un hêtre vit beaucoup plus qu'un humain et les choix qu'on fait seront les choix qui feront que les générations futures, soit en tireront profit soit en paieront les conséquences. C'est pour cela que je crois que les débats ont un réel intérêt et en tout cas, on a eu jusqu'à présent la chance d'avoir des orateurs très intéressants.

M. le Président. - Merci, Professeur. Merci Monsieur Bemelmans.

Nous poursuivrons, bien entendu, le débat lors d'une future séance.

La Commission du budget ayant clôturé l'exposé du ministre...

(Réactions dans l'assemblée)

On va vous aider, Monsieur. On va vous indiquer la route.

Le débat étant clôturé pour ce qui concerne l'ajustement budgétaire, je vais, à présent, passer la parole à M. le Ministre, et puis à la Cour des comptes.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2015 (DOC.313 (2015-2016) N°1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION (DOC. 312 (2015-2016) N°1 – ANNEXES 9) ET (DOC. 313 (2015-2016) N°1 – ANNEXES 9)

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Desquesnes est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Je vais peut-être juste attendre qu'apparaisse la première page du PowerPoint.

On peut déjà passer à la diapositive suivante.

Le mouvement principal de l'ajustement budgétaire est la mobilisation de 4,815 millions d'euros qui s'inscrit, comme je vous l'avais déjà dit, en complément de moyens débloqués par l'Union européenne au titre d'une aide exceptionnelle temporaire au secteur du lait et de l'élevage.

Bien entendu, ce deuxième ajustement est aussi l'occasion d'adapter les AB aux besoins actualisés.

En ce qui concerne le tourisme, il y a une dotation complémentaire au CGT en crédits d'engagement de 3,495 millions d'euros et de 2,835 millions d'euros en crédits de liquidation.

La subvention complémentaire vise deux éléments. Tout d'abord une subvention complémentaire à l'ASBL Europe Fokl 2016 pour l'organisation de la 53e édition de l'Europeade à Namur en juillet 2016, 500 000 euros à la fois en engagement et en liquidation. Vous connaissez l'impact international extrêmement fort de cette manifestation que nous sommes heureux d'accueillir en Wallonie en 2016.

Il y a alors bien entendu la subvention complémentaire au CGT qui sera versée en deux tranches : la première 2,235 millions d'euros en 2015 et le solde 666 000 euros en 2016.

Les 2,335 millions d'euros complémentaires ont été ajoutés uniquement aux crédits de liquidation sur l'AB 63.01.21 qui est l'AB consacrée aux subventions et pouvoirs subordonnés en matière d'équipement touristique. Une bonne partie des dossiers concernés sont relatifs, vous vous en doutez bien, à toute l'opération Mons 2015.

En ce qui concerne le programme 13.11 « Infraspports », il y a une majoration de crédits qui

concerne pour 1,551 million d'euros, c'est l'AB 52.06 en engagements les petites infrastructures privées et pour l'AB 63.09 1,949 million d'euros pour les petites infrastructures publiques. En fait, ces moyens complémentaires ont été sollicités pour répondre à la demande très importante en matière d'infrastructures sportives. Je ne vous l'apprends pas.

Je voudrais insister sur le fait que cette augmentation de crédits d'engagement est cependant sans impact au niveau de l'encours existant au niveau de ce programme. On a un encours qui est important. Il est de 85 millions d'euros au 1er janvier 2015, mais en 2016 – vous le verrez tout à l'heure – nous avons prévu des moyens complémentaires à hauteur de 3,5 millions d'euros en crédits de liquidation. L'augmentation de l'encours qui va être engendré par les nouveaux crédits en 2015 sera absorbée en 2016 par l'ajout de ces crédits de liquidation complémentaires.

Dans le programme 15.03 « Développement et études du milieu », il y a diminution des subventions au CRA-W pour tenir compte de la sous-consommation importante observée au niveau du centre sur les exercices passés. La subvention 2015 est diminuée de 2,832 millions d'euros. Elle passe à 15,485 millions d'euros. On y reviendra tout à l'heure, mais la sous-consommation est principalement due au fait que le cadre du centre est incomplet et, dans l'attente de la mise en œuvre des recrutements nécessaires, nous avons décidé de diminuer la subvention 2015. C'est une diminution – je le dis déjà pour ne pas m'appesantir tout à l'heure plusieurs fois sur le sujet – qui n'est pas structurelle. D'ailleurs, la subvention 2016 a été calculée en repartant de la base 2014. C'est pour le fonctionnement.

Concernant la subvention en investissements, la mise en œuvre du plan d'investissements 2015 du centre a pris plus de temps que prévu. Par conséquent, les besoins étant plus faibles, la subvention a été réduite de 163 000 euros. J'ajoute aussi – mais cela ne vous aura pas échappé – que le CRA bénéficie également d'une autre subvention en investissement à hauteur de 855 000 euros en 2015.

Les autres variations au sein de ce programme visent l'actualisation des crédits en fonction des besoins, par exemple, au bénéfice de la Fédération des services de remplacement de Wallonie, une majoration de 100 000 euros en crédits d'engagement et de 33 000 euros en crédits de liquidation, afin de répondre aux besoins croissants de cette ASBL.

Le programme 15.04, j'y ai déjà fait allusion, ce sont les aides à l'agriculture. Il y a cette enveloppe que le Gouvernement wallon a pu dégager, 4,815 millions d'euros. C'est une aide dont j'ai déjà expliqué que sa répartition interviendrait en fonction des résultats de la concertation avec le secteur, qui s'est réunie le 9 octobre dernier notamment, pas seulement. Il y a un projet

d'AGW qui est en voie de finalisation et que je vais présenter ce jeudi au Gouvernement wallon, concernant la répartition, mais les montants ne vous seront pas..., ne nous sont pas déjà inconnus puisque nous avons dit que la mesure relative aux producteurs laitiers qui correspond à 0,5 centime d'euro par litre de lait pendant six mois va mobiliser 3,372 millions d'euros ; l'aide aux jeunes producteurs laitiers, 1,983 million d'euros. Ce sont des aides qui seront payées avant la fin de cette année. L'aide aux producteurs viandeux, 3,955 millions d'euros, l'aide devant être versée, elle, début 2016.

Il y a une mesure spécifique qui est dédiée, en dehors de ce montant de 4,815 millions d'euros, au regroupement agricole et à l'encadrement. C'est spécifique au secteur ovin, en vue de faire face à la diminution importante des prix. Vous savez toute la problématique qu'il y a eu suite à la fête du sacrifice. Ces 100 000 euros seront dédiés uniquement aux éleveurs ovins.

En ce qui concerne le CRA, je vous l'ai dit, adaptation des dépenses en fonction des besoins de l'année. En 2016, nous allons tenter d'agir sur trois éléments : la mise en œuvre des recrutements nécessaires pour permettre au centre de réaliser ses missions, qui est déjà largement en cours ; la mise en œuvre au plus vite du plan triennal de recherche – il y a un travail qui doit m'être présenté avant la mi-décembre et j'ai eu une concertation récemment avec le comité de direction ; et bien entendu aussi – j'en ai déjà parlé – l'accélération de la mise en œuvre du plan d'investissements du centre. Je ne reviendrai pas aussi sur toutes les démarches qui sont déjà en cours pour accélérer – je souligne deux fois – le dépôt des comptes du CRA.

Vous savez que l'on a déjà récupéré trois années en un peu plus d'un an. Je disais à mes collaborateurs, il y a peu, que je souhaitais, lorsque la fin de la législature s'avancera, que l'on puisse avoir récupéré la totalité de l'arriéré, ce qui est évidemment un travail colossal, mais qui me paraît élémentaire en termes de bonne gouvernance et de transparence. Avec le recrutement d'un contrôleur de gestion et avec les mesures qui ont déjà été faites, cela a d'ailleurs déjà été salué par la Cour des comptes, notamment quant aux observations relatives à l'approbation des derniers comptes. Je pense que nous pouvons y arriver ?

Cela a d'ailleurs été déjà salué par la Cour des comptes, notamment quant aux observations relatives à l'approbation des derniers comptes. Je pense que nous pouvons y arriver.

Concernant le CGT, il y a la subvention complémentaire pour l'ASBL Eurofolk, j'en ai déjà parlé. Il y a une subvention visant l'apurement de l'encours du CGT : 2 335 000 en crédits de liquidation plus un prélèvement sur les réserves à hauteur de 6 millions d'euros.

En date du 1er janvier 2015, l'encours global hors dossier FEDER, observé au niveau du budget du CGT, était de 57 millions d'euros, avec un gros montant, à l'AB 63.01 pour les subventions au pouvoir subordonné pour les équipements touristiques, de 24 553 000 euros.

Afin de réduire cet encours, il y a deux mesures importantes qui sont concrétisées dans le cadre de ce deuxième ajustement 2015.

La première mesure, c'est l'octroi d'une subvention complémentaire de 2 995 000 euros, dont j'ai dit qu'elles seraient liquidées en deux tranches : 2 335 000 euros en 2015 et 660 000 euros en 2016. La deuxième mesure, c'est l'intégration des décisions du Gouvernement, comme je viens de le dire, qui autorise le CGT à prélever sur ses réserves, à hauteur de 6 000 000 d'euros, en vertu des décisions du Gouvernement des 23 juillet et 8 octobre derniers.

Cela veut dire qu'il y a un montant complémentaire de 8 335 000 euros qui est strictement réservé à l'apurement de l'encours, qui est réparti comme suit : l'AB 12.01.11 « Entretien des bâtiments », 40 000 euros ; l'AB 33.01.00 « Subventions en matière de promotion touristique », 1 400 000 euros ; l'AB 33.04.00 « Subventions de fonctionnement aux organismes touristiques », 55 000 euros ; l'AB 43.05.22 « Subventions cofinancées par le FEADER pour 2007-2013 », 376 000 euros ; l'AB 51.05.12 « Primes en matière d'hébergements touristiques », 800 000 euros ; l'AB 63.01.21 « Subventions aux pouvoirs subordonnés en matière d'équipements touristiques », 5 664 000 euros. J'ai voulu vous donner ces détails, parce que j'étais sûr que l'une de vos questions allait certainement porter sur cet important sujet.

Suite à ce prélèvement de 6 000 000 d'euros, j'anticipe aussi la question, la réserve du CGT s'élèvera à 16 343 678 euros. À partir de 2017, un prélèvement complémentaire annuel de 2,8 millions d'euros pourrait être réalisé sur cette réserve afin de poursuivre l'apurement de l'encours de l'organisme. Voilà les commentaires que je voulais vous adresser par rapport à ce second ajustement 2015.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes

M. le Président. - La parole est à M. Demeffe.

M. Demeffe, Auditeur adjoint à la Cour des comptes. - Concernant le second ajustement des budgets 2015, mon intervention va porter sur un point développé à partir de la page 7 du rapport de la Cour. Ce point, c'est le calcul du solde de financement. À la page 8, vous trouverez un tableau qui vous permet de suivre, en détail, le calcul qui vous amène du solde budgétaire brut vers le solde de financement ; il existe différentes étapes. À la page 10, c'est un tableau qui

reprend le solde sec de chaque organisme d'intérêt public ainsi que des institutions consolidées au 1er janvier 2014.

Dans mon intervention, j'ai deux points à développer sur des organismes d'intérêt public : le Centre wallon de recherche agronomique et le Commissariat général au tourisme.

Malgré une diminution des dotations régionales de quelque 1,1 million d'euros, le projet de budget ajusté du CRAO affiche un boni budgétaire de 3,2 millions d'euros. Hors opérations internes, afférentes au fonds Moerman, le solde SEC de l'organisme, après le second ajustement, est estimé, par le Gouvernement wallon, à 1,3 million d'euros.

La Cour constate, toutefois, que le montant de la dotation de fonctionnement inscrit en recettes dans le projet de budget ajusté s'élève à 17,5 millions d'euros, alors que le projet de budget général des dépenses ajusté prévoit un montant de 17,4 millions d'euros. Le solde SEC de l'organisme devrait, dès lors, être estimé à 1,2 million d'euros, puisque le budget ajusté de l'organisme doit être approuvé par le Parlement, s'agissant d'un organisme de catégorie A. La Cour souligne qu'il conviendrait d'assurer sa concordance avec le budget général des dépenses.

Concernant le Commissariat général au tourisme, lors du premier ajustement des budgets, la Cour avait relevé des discordances à hauteur de 4,4 millions d'euros entre les crédits de liquidation en faveur du CGT inscrits au budget général des dépenses pour le cofinancement des projets retenus dans le cadre des fonds structurels 2007-2013, soit 7,3 millions d'euros, et les recettes inscrites au projet de budget de l'organisme, soit 11,7 millions d'euros. Elle avait, dès lors, conclu à une sous-estimation de l'impact SEC du CGT de 4,4 millions d'euros.

Les recettes demeurent inchangées au projet du budget ajusté du commissariat, mais les dotations inscrites au budget général des dépenses sur cet article de base ont été majorées de 5 millions d'euros par arrêté de transfert. Cela génère une discordance de 0,6 million d'euros. Comme pour le CRAO, la Cour estime qu'il conviendrait d'assurer la concordance entre le budget ajusté de cet organisme de catégorie A et le budget général des dépenses de la Région.

D'une manière plus générale, la Cour attire également l'attention sur la cohérence de la codification de ses opérations. En effet, si cette subvention en faveur du commissariat est inscrite au budget général des dépenses sous un article du groupe principal six, afférent au transfert en capital, ces recettes sont reprises au projet du budget ajusté sous un article relevant du groupe principal quatre relatif aux transferts de revenus.

La Cour insiste à nouveau sur la nécessité pour

toutes les institutions consolidées de présenter leurs documents budgétaires de manière cohérente, conformément à la classification SEC, afin de limiter le nombre de retraitements nécessaires lors de la consolidation des données et de permettre une comptabilisation correcte des opérations.

Je terminerai en disant que ce constat se trouve d'ailleurs renforcé par le fait qu'en septembre et octobre 2015, l'institut des comptes nationaux a procédé à des corrections importantes du solde de financement 2014 de la Région. Ces rectifications résultant, en majeure partie, de la comptabilisation erronée de mouvements internes entre les entités du périmètre.

Ainsi, sur la base des données publiées par l'ICN, fin avril 2015, le solde de financement de la Région s'établissait à -463 millions d'euros.

Suite aux corrections à hauteur de 323 millions d'euros réalisées par l'ICN, en septembre et octobre 2015, le solde de financement 2014 de la Région wallonne s'établit, in fine, à -786 millions d'euros.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. le Ministre Collin.

La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Je remercie la Cour des comptes.

Je ferais trois observations.

La première concerne l'écart dans le projet de budget du CRA par rapport au projet de budget de la Région. Ce n'est pas la première fois qu'on le constate et que j'y répons. L'explication de l'écart était d'ailleurs donnée dans l'exposé particulier du budget initial, en page 117. Le justificatif de la recette au budget du centre précise que la subvention de base est de 18 317 000 euros, auxquels ont été ajoutés 95 000 euros de fonctionnement, correspondant au transfert de Pameseb au CRA. Pameseb, c'est une ASBL dont l'objectif est de promouvoir l'agrométéorologie, c'est-à-dire la prise en compte, dans l'agriculture wallonne, des conditions climatiques mesurées au sein des parcelles.

Pameseb a un réseau de 30 stations en Wallonie, qui fournissent des mesures pour la lutte raisonnée contre le mildiou, pour la lutte contre la septoriose du froment ou encore pour les conseils à l'irrigation.

Jusqu'au 30 juin 2013, le financement du personnel et d'une partie du fonctionnement de cette ASBL était

assuré par une subvention au travers de l'ASBL Réquasud. À partir du 1er juillet 2013, les activités de l'ASBL Pameseb sont financées par le CRA. Pour ce faire, ce dernier reçoit une subvention complémentaire. Ce mécanisme permet d'assurer le fonctionnement de l'ASBL, qui sera pérennisée grâce à son intégration dans le programme d'activité du CRA.

La subvention complémentaire qui explique, en fait, l'écart identifié par la Cour sera octroyée au CRA à charge de l'AB 41.03 du programme 15.03. Il n'y a pas lieu d'adapter le projet de budget ajusté. Je disais, toutefois, à mon conseiller budgétaire que, par rapport à l'exercice 2017, on devrait être en mesure d'éviter qu'il y ait cette remarque, dans la mesure où, dans la dotation du CRA, on pourrait veiller à y intégrer cette mission.

Par rapport au CGT, l'écart vient du fait que la prévision de recettes au niveau du budget ajusté du CGT est établie sur base de l'état d'avancement des dossiers au moment de la finalisation des documents budgétaires. Donc, depuis lors, des moyens complémentaires ont été ajoutés au niveau des AB du programme 09.08 du budget de la Wallonie au départ de la provision de la DO 34.

Ainsi, les recettes réellement perçues par le CGT devraient effectivement être plus importantes que celles qui sont reprises dans son projet de budget ajusté.

Néanmoins, cette situation ne nécessite pas d'adaptation de son projet de budget. En effet, contrairement aux crédits repris en dépenses, les crédits qui sont repris en recettes, vous le savez, ne sont pas limitatifs et ne constituent donc pas des autorisations de perception de recettes pour un montant maximal.

La dernière observation concerne la discordance de codification entre l'AB de dépenses au budget wallon et à l'article de recettes au niveau du budget du CGT comme la Cour le souligne. Tous les organismes consolidés n'ont pas encore adapté correctement leur budget à la classification SEC et une adaptation de la codification au niveau du budget wallon sera proposée, comme l'a confirmé le ministre du Budget, lors du prochain ajustement du budget.

M. le Président. - Je vous propose de prendre les matières dans la discussion générale par domaine.

Je propose de commencer par le tourisme.

(Réaction d'un intervenant)

Je n'ai pas de souci avec cela, c'est pour déterminer avec certitude s'il y a un domaine dans lequel il n'y a pas de question, c'est tout. C'est pour suivre le document tel qu'il a été établi ici par domaine.

Pour le tourisme, la parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre,

pour ces différents exposés. Je vais être plus bref, puisque j'ai déjà eu quelques réponses à mes questions.

Effectivement, l'analyse de ce deuxième ajustement nous interpelle lorsqu'on constate les mouvements de montants importants entre le budget initial et les chiffres qui sont présentés aujourd'hui puisque, finalement, le budget du CGT est passé de 49,7 millions d'euros à un budget actuel, après les deux ajustements, de 70,2 millions d'euros à travers les ajustements que nous décidons aujourd'hui.

Il est vrai que vous nous aviez expliqué le mécanisme avec le cofinancement européen, mais en tout cas, cela n'explique pas des mouvements aussi importants. Pour nous, cela traduit le caractère très incertain et temporaire des budgets initiaux qui sont présentés par le Gouvernement en matière touristique, lorsqu'on peut voir des décalages aussi importants.

Vous l'avez souligné et nous sommes assez satisfaits de notre travail puisqu'on avait souvent attiré votre attention sur cette question qui était de pouvoir notamment créer des mouvements financiers qui permettent aux articles budgétaires de pouvoir couvrir les arriérés et notamment au niveau des subventions dans le domaine de la promotion touristique et aussi dans le domaine des subventions pour les équipements touristiques afin de résorber l'encours qui était constaté – vous en avez parlé. C'est toujours dommage que ces montants-là qui étaient prévisibles, j'imagine qu'à partir du moment où on estimait que les projets allaient se réaliser, on aurait pu les programmer dans le budget initial.

J'avais quatre remarques qui se résument à deux puisque j'ai les réponses qui concernent justement la question des Européades et le programme FEDER 2007-2013. Vous avez expliqué tout cela.

Je reviens quelques instants sur la question du prélèvement des 6 millions d'euros au niveau du fonds de réserve. On sait qu'un outil, un OIP n'a pas pour but de thésauriser, mais vous l'avez rappelé, aujourd'hui au niveau du CGT, on passe d'un montant de 22,3 millions d'euros à un montant de 16,3 millions d'euros avec ce prélèvement de 6 millions d'euros.

Monsieur le Ministre, quelle est finalement votre vision ? Est-ce dans les années futures d'apurer complètement le fonds de réserve à ce niveau-là ? Souhaitez-vous continuer à puiser dans ce fonds de réserve de manière à pouvoir apurer les encours actuels ?

Une question plus technique et plus surprenante qui concerne l'AB 33.01.00 en matière de subventions de promotion touristique. On était assez surpris de constater que les crédits avant ajustement qui sont repris dans nos tableaux budgétaires d'aujourd'hui – page 59 – ne correspondent pas aux crédits initiaux alors qu'aucun

mouvement ni arrêté de réallocation, si nos informations sont exactes, ne sont intervenus depuis.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous expliquer cette différence qui porte finalement sur un montant de 589 000 euros en crédits d'engagement et 100 000 euros en crédits de liquidation ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Quatre éléments de réponse. En ce qui concerne le cofinancement, ils ne sont jamais inscrits à l'initial, c'est dans les projets européens, au fur et à mesure des décisions gouvernementales, que l'AB est alimentée.

Deuxièmement, par rapport à l'encours, vous vous apprêtez à signaler le problème et vous n'avez pas tort et on essaie de le prendre vraiment à bras-le-corps et de résoudre cette équation de la meilleure manière possible.

Troisièmement, concernant le prélèvement de 6 millions d'euros en fonds de réserve, vous aurez observé dans mon exposé que j'ai dit qu'à partir de 2017, on allait prélever annuellement 2,8 millions d'euros.

J'attire aussi votre attention sur le fait que c'est évidemment de la trésorerie qui est disponible, donc c'est évidemment beaucoup plus intéressant que d'aller emprunter de l'argent.

Le dernier élément en réponse à votre dernière question, je voulais juste préciser que les chiffres qui sont contenus dans la page que vous citez tiennent évidemment compte du premier ajustement qui est intervenu. Il y a eu une réallocation au premier ajustement. C'est donc en fonction du premier ajustement.

(Réactions dans l'assemblée)

Je vous souffle la réponse qui est certainement exacte dans la mesure où, en plus, ce n'est pas moi qui ai inventé le fait que les arrêtés de réallocation au bénéfice des OIP ne sont pas transmis au Parlement. Vous n'êtes donc pas en faute parce que vous n'auriez pas pu le savoir. Maintenant, vous le savez.

M. le Président. - Nous passons au chapitre infrastructures sportives.

La parole est à M. Dister.

M. Dister (MR). - Monsieur le Ministre, ce deuxième ajustement budgétaire n'apporte pas grand-chose au niveau des infrastructures sportives. Vous n'en avez pas parlé longtemps puisque j'ai même été distrait

un instant et j'ai loupé votre commentaire sur cette partie-là, donc... Mais ma collègue a été attentive, elle m'a expliqué.

Malgré tout, ce que l'on constate dans cette modification à l'ajustement budgétaire, c'est que, malheureusement, on n'a toujours pas de solution pour la grande distribution 2014, puisque les crédits de liquidation sont en légère augmentation ou relativement stables. Étant donné qu'on a maintenant depuis quelques semaines, voire un ou deux mois, des difficultés au niveau de l'administration à liquider des engagements qui ont été pris puisque les crédits sont épuisés, on aurait espéré, en tout cas dans cet ajustement que les crédits de liquidation auraient augmenté de manière plus importante.

Je suis un petit peu inquiet puisque si l'on regarde, on a engagé pour 64 millions en 2014, ce qui était – je vais dire – quasiment 80 % de plus qu'en 2013, on aurait pu espérer avoir des crédits de liquidation plus importants. Je suis quand même très inquiet pour les bénévoles et toutes les personnes qui animent ces associations, qui attendent de l'argent et pour lesquelles aujourd'hui on ne voit rien venir. J'ai un petit peu peur que ce qui constituait un aboutissement pour certaines ASBL devienne un cauchemar avec des conséquences importantes pour la stabilité de ces ASBL qui – vous le savez comme moi – s'occupent d'un nombre important de jeunes ou moins jeunes, mais de sportifs qui doivent pouvoir continuer à faire leur sport en toute quiétude.

Il y a bien quelques transferts qui ont été opérés entre certaines AB, mais j'ai un peu la crainte que ces modifications, ces arbitrages vont simplement permettre de régler les cas d'urgence, mais pas le problème de fond.

Je vais, Monsieur le Ministre, vous demander si vous avez une idée du montant total des dossiers qui sont en attente de paiement de la part de l'administration, de votre administration. Quelle va être votre stratégie à cet égard ? Est-il raisonnable de continuer à augmenter l'encours comme cela chaque année ?

Les différents bénéficiaires ont des engagements vis-à-vis des entreprises avec lesquelles ils travaillent et comptent sur la liquidation de ces subsides. Forcément, il risque d'y avoir des intérêts de retard. Les associations dans l'attente de liquidation vont-elles pouvoir entrer les intérêts de retard ? Les subventions prévues vont-elles être augmentées ? Je le sais. Allez-vous prendre une décision qui vous permettra d'augmenter les subsides, permettant ainsi aux ASBL de faire face aux charges supplémentaires liées au retard de paiement ?

M. le Président. - La parole est à M. Sampaoli.

M. Sampaoli (PS). - Je vais aller un peu dans le même sens que mon collègue Dister. En effet, la crainte

que j'ai est que puisque l'on a toujours des crédits d'engagement qui sont supérieurs aux crédits de liquidation, c'est que l'on se retrouve dans une situation où, comme cela s'est déjà connu dans d'autres départements, au mois de juin, au mois de juillet, au mois d'août, on ne puisse plus honorer ces engagements vis-à-vis des clubs et des administrations communales.

Vis-à-vis des administrations communales, c'est une chose. En effet, on peut se dire que le versement sera début de l'année suivante, ce qui n'est pas l'idéal dans la situation que connaissent les pouvoirs locaux actuellement. Au niveau des clubs, ils doivent passer par un système de crédits ponts. Quand ils passent par un système de crédits ponts, le dossier est envoyé au comptable du contentieux, la demande de liquidation. Au niveau du comptable du contentieux, cela prend parfois des mois. Là, on met clairement dans ce cadre-là le club en difficulté parce que ces personnes doivent payer pendant la période transitoire avant l'obtention de la liquidation du subside. S'ils veulent honorer leurs engagements vis-à-vis des entreprises, ils vont devoir payer des intérêts mensuels parfois très importants et qui risquent de mettre en péril le club.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - MM. Dister et Sampaoli soulèvent une problématique bien réelle et dont j'ai pleinement conscience, c'est l'importance de l'encours. Je ne peux pas vous donner le montant global des dossiers en attente, Monsieur Dister. En tout cas, tout à l'heure, j'ai bien mentionné que, par rapport à l'augmentation des crédits d'engagement à l'ajustement 2015, j'ai veillé à ce que l'augmentation des crédits de liquidation en 2016 permette d'absorber ces décisions d'engagement à concurrence de 3,5 millions d'euros supplémentaires.

Je voudrais aussi dire qu'en réallocations, en 2015, j'ai fait remettre 4 millions d'euros supplémentaires au bénéfice des dossiers portés par des ASBL pour essayer de répondre, au moins partiellement, à la problématique que vous avez évoquée. Il est clair et il ne faut pas se voiler la face, qu'il faudra, dès le premier ajustement, refaire un effort supplémentaire dans les crédits de liquidation au bénéfice de ces dossiers.

M. le Président. - Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

La parole est à M. Dister.

M. Dister (MR). - Je comprends votre embarras, surtout que ce n'est pas vous qui avez engagé cela en son temps. Je comprends que vous soyez embarrassé. J'aimerais ou alors je vous enverrai une question écrite pour que l'on ait une vision claire sur le retard parce que

– je l'ai dit – il y a un effort qui est fait. Effectivement, aujourd'hui, je crains que l'engagement aille bien au-delà des 3,5 millions ou des 4 millions que l'on pourrait mobiliser aujourd'hui. On va se retrouver vraiment dans une situation compliquée. Il faut prendre cela à bras le corps et peut-être réduire les crédits d'engagement aujourd'hui pour les exercices qui viennent de manière à ne plus creuser ce trou et que l'on puisse absorber. Je sais que ce n'est pas agréable pour vous, mais bon il faudra en parler à votre prédécesseur. À un moment donné, il va quand même falloir stopper l'hémorragie sinon l'on va se trouver, comme dans d'autres dossiers, où l'on n'a pas stoppé l'hémorragie et aujourd'hui on se retrouve – je prends le cas de Solwatt, c'est le même auteur malheureusement – je pense au plan Solwatt où effectivement là aussi on a creusé, on a attendu et on a une situation finalement, c'est le citoyen qui paie les politiques qui ont été engagées.

Il faudra avoir une attitude responsable et il faut maintenant stopper l'hémorragie et parler-vrai aux associations. Là on ne sait plus payer, on ne sait pas en tout cas, on peut faire moins, on doit faire moins, parce que sinon ce sont de fausses promesses.

M. le Président. - La parole est à M. Sampaoli.

M. Sampaoli (PS). - Juste pour dire, là, je m'avance déjà sur 2016, quand on regarde le budget 2016, l'on constate qu'il y a un rattrapage entre les différents crédits d'engagement, crédits de liquidation. Il y a quand même un rattrapage. C'est vrai qu'il est certain, dans le futur, à titre personnel, je pense que l'on va devoir augmenter les crédits de liquidation et diminuer les crédits d'engagement. Je sais que la demande est forte, mais l'on risque de mettre vraiment en péril certains clubs. Quand on parle de clubs, il y a aussi certains qui s'engagent à titre personnel et qui mettent en péril leur situation familiale.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - M. Sampaoli a déjà apporté le premier élément de réponse que je voulais donner, réponse partielle, j'en ai bien conscience. Vous verrez qu'en 2016, il y a effectivement, j'ai forcé ce rééquilibrage. Vous aurez observé qu'en 2015, à cet ajustement-ci, j'ai fait un effort particulier au niveau du CGT, où là j'ai pris davantage de moyens pour réduire un encours qui devenait aussi extrêmement préoccupant.

M. le Président. - Donnez-moi des sous, dit M. le Ministre.

Passons au point suivant, l'agriculture, au sens large du terme.

La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Je serai plus brève que ce que j'avais prévu, M. le Ministre ayant déjà répondu lors de son exposé à quelques-unes de mes questions, mais j'en ai encore deux ou trois. Je voudrais vraiment revenir sur certains articles budgétaires en particulier.

Pour commencer, l'article budgétaire 33.06, qui est relatif aux subventions aux secteurs autres que publics en matière de sensibilisation et protection de l'agriculture, je vous le cite. Les crédits diminuent de près d'un tiers par rapport à l'initial, des crédits à l'engagement. Cela est justifié sur base d'une actualisation, sur base des demandes. J'aurais voulu savoir quels sont les types d'articles couverts par ce crédit en particulier ? Je suppose que s'il y a une adaptation des crédits, l'on peut supposer qu'il y a une diminution des demandes de soutien en la matière. Comment peut-on expliquer cette diminution ?

Ensuite, j'en arrive à l'article budgétaire 41.03, là qui est relatif aux subventions au secteur public en matière agricole et agroalimentaire, qui lui diminue de près de la moitié par rapport à l'initial également en crédit d'engagement avec la même justification d'actualisation des crédits sur base des demandes.

Encore une fois, y a-t-il une diminution des demandes de soutien en la matière ? Comment peut-on l'expliquer ?

Enfin, dernier point sur lequel je voudrais m'attarder, c'est l'article budgétaire 63.06 « les subventions aux pouvoirs publics en matière de développement rural », là, une diminution aussi assez substantielle avec toujours cette justification d'actualisation des crédits sur base des demandes. Encore une fois la même question. Comment peut-on expliquer la diminution des demandes ? Cela résulte-t-il de la difficulté de la mise en place du PWDR 2014-2020 ?

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci Monsieur le Président. Je ne vais pas être très long non plus. La principale modification est l'inscription de cette enveloppe de près de 5 millions. Le ministre en a parlé, 4 815 000 euros pour venir en aide au secteur de l'agriculture compte tenu de la crise agricole. Je pense que dans le cours de l'après-midi, on aura l'occasion de revenir sur les aides et notamment les aides structurelles que l'on peut apporter à l'agriculture.

J'avais, Monsieur le Ministre, quelques questions. Le secteur commence un peu à se poser des questions et nous contacte. J'aurais voulu savoir si vous aviez une date puisque vous aviez dit que vous essayeriez de libérer ces montants le plus rapidement possible. J'ai peut-être été distrait pendant l'exposé, mais j'aurais voulu avoir le point sur la situation. Les effectifs de l'administration pour effectuer ces missions sont-ils

suffisants ? J'aurais voulu savoir si d'ici la fin du mois de novembre, voir le début du mois de décembre pour remettre des dates raisonnables pour que les aides exceptionnelles soient payées et que les DPU le soient également pour début décembre comme c'est traditionnellement le cas. C'étaient mes deux ou trois petites questions par rapport à ces aides exceptionnelles et par rapport au paiement des DPU habituels.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Ma question est semblable à celle de M. Prévot. Quatre millions huit cent mille euros, c'est la part wallonne en complément des aides européennes. Il faut saluer l'effort consenti à votre initiative par le Gouvernement wallon. C'est significatif. Ma question est : l'entièreté des sommes prévues au moyen de liquidation pourra-t-elle être payée en 2015 ? Si ce n'était pas le cas, si une petite partie devait l'être, j'imagine que des moyens seront être prévus en 2016.

Dans votre exposé, Monsieur le Ministre, vous avez parlé des 100 000 euros également pour les éleveurs ovins, mais je ne vois pas très bien où sont situés ces 100 000 euros.

M. le Président. - La parole est à M. Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Aux deux premières questions de Mme Brogniez, je la rassure en disant qu'à la fois concernant la demande de sensibilisation venant du secteur privé et subvention pouvoirs publics, c'est en fonction des demandes qui sont rentrées soit dans le cadre d'appel à projets, soit dans le cadre des subventions classiques où l'on n'a pas refusé des dossiers, mais où l'on a simplement tenu compte des dossiers proposés par l'administration.

Concernant sa troisième intervention qui concerne spécifiquement les plans communaux de développement rural, on n'est pas ici en relation avec le PWDR mais je comptais le préciser au budget 2016. Je vous donne la précision maintenant, il faut savoir qu'il y a un nouveau système d'engagement des conventions PCDR. Depuis octobre 2012, date de diffusion d'une circulaire ministérielle, pour tous les PCDR qui sont nouvellement approuvés, l'engagement des conventions se fait en deux temps : il y a d'abord 5 % de l'estimation au moment de l'approbation de la convention, on appelle cela les conventions de faisabilité et le solde de la subvention est octroyé au moment du projet définitif, on appelle cela la convention de réalisation. Des engagements sont reportés sur les exercices ultérieurs lorsque les projets définitifs sont bouclés et que le solde de la subvention devra être engagé. On ne traite pas moins de dossiers, on n'aide pas moins de communes. C'est le résultat de cette circulaire qui date d'octobre 2012.

Par rapport à la dernière question de M. Desquennes, l'article 31.06, programme 15.04 « aides au regroupement agricole et à l'encadrement ». C'est vrai que le mot ovin ne s'y retrouve pas et que c'était pour voir que vous avez bien cherché que l'on a libellé cela comme cela... Excusez la boutade, mais c'est cet article-là qui comporte les 100 000 euros pour les éleveurs bovins.

Par rapport à la question de M. Prévot et de M. Desquennes concernant les dates, ainsi que je l'ai dit, en ce qui concerne les 4 815 000 euros qui sont ajoutés par le Gouvernement wallon dans l'ajout 2015 au montant attribué par la Commission européenne, les aides aux producteurs laitiers devraient être liquidées avant la fin du mois. Sachant qu'une partie de ces aides intervient comme supplément de 0,5 centime le litre, parte seulement.

Concernant l'aide aux producteurs de viande, je l'ai dit, ce sera plutôt début 2016.

Vous savez que 2015 a été la première année de la mise en oeuvre de la réforme de la PAC, qu'elle a modifié profondément les méthodes de calcul des références des agriculteurs et des paiements qui y sont liés :

- passage des primes à l'herbe et vaches allaitantes au mécanisme des aides couplées,
- passage des droits au paiement unique à un système de droit au paiement en quatre couche : paiement jeune, paiement redistributif, paiement vert, paiement de base ;

Vous connaissez aussi les nouvelles exigences de la Commission européenne des contrôles administratifs et sur place renforcées, la conditionnalité renforcée, l'informatisation des déclarations de superficie.

Cette complexification de la PAC peut évidemment difficile à comprendre de la part des acteurs de terrain. Pourtant la Wallonie, en concertation avec les organisations agricoles, a dû passer par là pour tenter d'atténuer les effets trop négatifs des règlements européens. Par exemple, la Wallonie s'est battue pour que la Commission accepte le niveau de 21,3 % des aides directes réservées aux aides couplées alors que la Commission n'en voulait que 13 %. Cette négociation fut longue et complexe, mais indispensable pour le maintien de notre filière de bovins viandeux.

Cette réforme a donc entraîné un travail important dans le chef de l'administration, suscite aussi les recours de la part des agriculteurs notamment sur le calcul des références. Cependant, mon administration a tout mis en oeuvre pour pouvoir payer les agriculteurs le plus rapidement possible au vu des très nombreuses nouvelles règles européennes et cela s'est traduit par des renforts humains importants pour la gestion des demandes d'aide PAC.

Il faut aussi savoir qu'au-delà des opérations de recalcul et de recours, les décisions tardives de la Commission européenne ont freiné la bonne réalisation des opérations. Quelques exemples :

- des règlements adoptés tardivement, décisions sur les aides couplées en mars 2015 seulement ;
- approbation du PDWR le 20 juillet 2015, seulement ;
- des interprétations évolutives, on a déjà eu l'occasion d'en parler ici en commission ;
- le fait aussi que toutes les décisions de la Commission doivent avoir nue base légale au niveau wallon ;
- le fait d'avoir donné aussi, cela a été demandé et l'on a voulu y donner suite, des prolongations de délai aux agriculteurs pour différentes déclarations ;
- et cetera.

Il y a aussi eu le rôle que l'administration a du jouer dans la gestion des crises successives depuis 2014 : l'embargo russe, la crise laitière, la crise porcine. On a dû notamment mettre en oeuvre les mesures de stockage de poudre de lait, du beurre, on a joué un rôle de facilitateur, on est toujours en train de la faire, pour le paiement mensuel de l'accord sur les 2,7 cents à près de 4 000 producteurs laitiers.

Vous savez que le paiement des aides directes du premier pilier, Monsieur Prévot, intervient normalement du premier décembre au 30 juin de l'année suivante. Des avances peuvent être payées à partir du 16 octobre sous certaines conditions de réalisation des contrôles administratifs et sur place. La commission a toléré exceptionnellement pour cette année le paiement d'avance sans que tous les contrôles sur place aient été réalisés, mais en exigeant, contrairement à ce que l'on demandait au niveau du Conseil des ministres, que tous les contrôles administratifs aient été terminés.

Nous avons procédé au paiement d'une avance de 70 % pour les aides couplées. C'est nu rappel général parce que je sais que la question pouvait aussi revenir toute à l'heure, dès le 16 octobre.

Cela pour un montant global de 40 millions d'euros.

Le 19 novembre, nous avons versé un montant de 58,649 millions d'euros au titre des droits au paiement de base à l'ensemble des agriculteurs dont le dossier de demande d'aide est administrativement en ordre, c'est-à-dire plus ou moins 12 500 agriculteurs.

Nous avons également effectué un versement au titre du paiement vert d'un montant de 14,179 millions d'euros aux agriculteurs exemptés de l'obligation des 5 % de surface d'intérêt écologique et de diversification des cultures, soit plus de 6 000 agriculteurs.

Je vous informe que dans l'enveloppe premier pilier,

nous allons liquider, dès le 21 décembre, quatre éléments : le paiement redistributif, l'aide aux 30 premiers hectares, soit 48,9 millions d'euros. Le paiement « jeune », soit 5,2 millions d'euros, une avance verdissement pour les non exemptés de SIE pour les dossiers qui sont en ordre. Enfin, un paiement intermédiaire « droit au paiement de base » pour les dossiers en ordre depuis le 19 novembre.

Les deux derniers paiements dont je viens de parler seront de l'ordre, eux, de 20 millions d'euros.

Fin décembre, ce seront par conséquent près de 70 % de l'enveloppe totale des paiements directs qui auront été versés aux agriculteurs.

J'ajoute que concernant le second pilier, les indemnités compensatoires aux zones à contrainte naturelle, on appelait toujours cela les aides aux régions défavorisées, obtiendront une avance de 80 % avant la fin de l'année.

En outre, il est à noter que les principales aides pour les agriculteurs – vous le savez – sont ouvertes depuis le 1er octobre et je pense notamment aux aides à l'installation et à l'investissement.

Je voulais ainsi refaire le point à la fois sur le paiement des aides PAC dont je sais qu'elles sont essentielles à la trésorerie des exploitations et, en même temps, vous annoncer un échéancier qui n'est pas au jour près prévisible, mais tout de même relativement précis pour les aides du montant libéré par le Gouvernement wallon à titre exceptionnel, soit 4,815 millions d'euros.

M. le Président. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Brièvement, j'avais cru entendre dans votre exposé quelques éléments de réponse concernant cette enveloppe exceptionnelle notamment au niveau des délais qui avaient été redemandés.

Pour l'aide au secteur laitier, vous annoncez les paiements avant la fin de l'année, mais la fin de l'année, c'est demain. Serez-vous prêt ? Comme vous devez encore présenter un projet au Gouvernement jeudi....

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Vous imaginez bien que si je dis cela ici c'est que mon administration me donne des éléments pour le dire. En effet, je ne serais pas sérieux d'inventer moi-même ce délai-là. J'espère qu'il n'y aura aucun problème d'ordre administratif ou aucun impondérable qui ferait que l'on ne pourrait pas respecter ce délai. Je m'avance évidemment sur un rapport qui m'a été donné par l'administration.

Mme Brogniez (MR). - D'accord. Cela veut-il dire aussi qu'au niveau du mode de répartition, notamment

au niveau des jeunes producteurs laitiers, vous avez déjà des informations ?

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Les dernières concertations ont été menées, il y a encore eu des concertations qui ont été faites fin de la semaine, dont les rapports me sont seulement parvenus ce matin et on est en capacité de finaliser pour jeudi. Les détails seront évidemment communiqués dès que possible.

Mme Brogniez (MR). - Comme vous comprenez, sur ce point je rejoignais mes deux collègues sur l'urgence du versement, mais je pense que vous en êtes bien conscient.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Simplement, j'avais évidemment peu de questions, elles étaient très précises et avec les compléments d'information que vous venez de donner à Mme Brogniez, je pense que l'on peut être rassurés, que le secteur en tout cas sera rassuré par rapport à ces paiements qui devraient arriver, on l'entend, incessamment sous peu.

M. le Président. - La parole est à M. Dister.

M. Dister (MR). - Monsieur le Ministre, évidemment, au regard des autres budgets, l'on n'est pas dans des montants importants. Malgré tout, je dois dire que j'ai été un peu surpris à la lecture des chiffres dans cet ajustement budgétaire, tellement j'avais dans l'esprit que le domaine a des besoins criants et que j'entends régulièrement qu'effectivement les communes ou les acteurs en tout cas du secteur, et les utilisateurs, disent « on ne répond pas à la demande aujourd'hui ».

J'ai été un peu surpris, mais vous allez certainement m'éclairer sur la justification qu'il y a dans la réduction des crédits qui sont octroyés effectivement puisque l'on justifie en disant que « les crédits sont actualisés sur base des demandes introduites auprès de l'administration, les droits constatés imputés à charge des crédits de liquidation 2015 ».

Je suis dans l'AB 51.06 où effectivement on a une diminution des crédits d'engagement de 381 000 euros et de 60 000 euros au niveau des crédits de liquidation. Donc j'aurais voulu avoir un peu d'explications sur cette diminution, voir combien d'établissements d'utilité publique ou d'ASBL ont sollicité cette subvention, combien ont été retenues et pour quels montants et quels types d'actions.

Puis sur l'AB 63.01, là, on est aussi dans une configuration et, je voulais avoir une explication de votre part, où l'on augmente les crédits d'engagement de

91 000 euros, on réduit les crédits de liquidation de 339 000 euros. Par curiosité, je suis allé voir dans le budget 2016 pour voir si effectivement l'on avait une inversion de la tendance puisque comme on a un crédit de liquidation beaucoup plus faible que le crédit d'engagement, je me suis dit « dans le budget 2016, je vais retrouver l'inverse » puisque comme pour les infrastructures sportives, à un moment donné, il faudra payer les engagements que l'on prend. Si l'on augmente le crédit d'engagement, c'est que l'on a des demandes et donc on devra les liquider à un moment donné.

En fait, on voit la même tendance dans le budget 2016, c'est-à-dire que l'on a un crédit de liquidation beaucoup plus faible que le crédit d'engagement. Là je me pose exactement les mêmes questions que pour les infrastructures sportives, est-on dans la même situation, le Gouvernement wallon pourra-t-il assumer les engagements qui sont pris et comment comptez-vous vous y prendre au niveau de l'AB 63.01 ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Merci à M. Dister pour cette question qui me permet de dire que le subventionnement classique en dehors du plan cigogne repose sur un texte relativement, à mon avis, désuet, qu'il faudrait moderniser. Ce sont des dossiers qui ne sont pas faciles à monter au niveau des promoteurs, ce qui fait que l'on a peu de demandes de principe même et dans la foulée peu de factures qui nous parviennent.

Je vais vous lister les dossiers pour lesquels j'ai demandé un visa d'engagement cette année-ci. Il y a Marcelin et Champagnat : 56 025 euros, il y a l'ASBL Fort Lapin : 411 475 euros. Je vois tout de suite Mme Brogniez qui sourit d'aise. Le CPAS d'Aiseau-Presles, pour les Pitchounets, Madame Brogniez, 10 050 euros, le CPAS de Chapelle-lez-Herlaimont pour la crèche « Les chatons » : 407 700 euros et le CPAS de Soignies, pour un complément de 60 000 euros.

Voilà les seuls dossiers. On ne sait pas dire « on va sur cet AB regagner quelque chose au profit d'une autre AB dans un autre secteur », non, on tient compte vraiment des demandes et des besoins qui seront les nôtres. Tout à l'heure, en vous présentant le budget 2016, je ferai évidemment le point sur le plan cigogne qui est l'outil de loin le plus important de cette politique dont vous avez bien fait de dire qu'elle répond à des besoins extrêmement importants et partout sur le territoire wallon, en particulier sans négliger les autres territoires, sur les provinces de Liège et du Hainaut où le dernier appel du plan cigogne n'a pas donné les résultats espérés.

M. le Président. - La parole est à M. Dister.

M. Dister (MR). - Juste une petite question sur l'AB 63.01 où effectivement je suppose que si l'on a augmenté à l'ajustement les crédits d'engagement, c'est qu'il y avait de la demande puisqu'ils augmentent de 91 000 euros. On a réduit les crédits de liquidation de 339 000 euros. Je ne vais pas faire le débat du budget 2016 maintenant, mais la tendance est la même dans le budget 2016 avec des crédits d'engagement supérieur aux crédits de liquidation. N'a-t-on pas le risque de se retrouver comme avec les infrastructures sportives, avec un manque de moyens à un moment donné ? Je suppose qu'il y a une demande puisque l'on a augmenté les crédits d'engagement. Sur cet AB, je voudrais que vous me rassuriez.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Je vous rassure, l'enveloppe globale reste la même. L'administration a simplement repris à l'initial les mêmes demandes qu'en 2015. On l'a pris comme cela, sans savoir quelle va être la réalité de ce qu'il va arriver. J'ai quand même voulu me prémunir en laissant ce montant de manière à ne pas être surpris par des demandes qui arriveraient alors que l'on n'en est pas encore informé pour le moment. Je vous rassure sur le fait que l'on ne va pas avoir le grand écart que vous craignez entre engagement et liquidation.

M. le Président. - Plus de commentaires, plus rien ? Je voudrais passer au vote, mais il faudrait demander aux élus sortis pour des questions techniques, on ne va pas aller les rechercher là où ils sont, utiliser la téléphonie pour d'autres.

Vote

M. le Président. - La Commission de l'agriculture et du tourisme recommande, par 7 voix contre 4 à la Commission du budget et de la fonction publique l'adoption du projet de décret contenant le deuxième ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2015, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.

M. Prévot (PS). - Je vous signale qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, au budget sport, j'ai obtenu l'abstention du MR.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Mottard (PS). - Cela témoigne que pour vous êtes raisonnable, il faut que vous montiez jusque Bruxelles.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

**PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET
GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION
WALLONNE POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2016
(DOC. 332 (2015-2016) N° 1)**

**EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX
COMPÉTENCES DU MINISTRE DE
L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À
LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION
(DOC. 331 (2015-2016) N° 1 - ANNEXES 9 ET 9BIS)
ET (DOC. 332 (2015-2016) N° 1 -
ANNEXES 9 ET 9BIS)**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016 (Doc. 332 (2015-2016) N° 1) ainsi que l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région (Doc. 331 (2015-2016) N° 1 - Annexes 9 et 9bis) et (Doc. 332 (2015-2016) N° 1 - Annexes 9 et 9bis).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Desquesnes en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - C'est un appel à projets qui rendra bénéficiaire les établissements scolaires à condition bien entendu, excusez-moi, que ces infrastructures soient également accessibles en dehors des heures de scolarité au club et à la population. Le premier appel à projets portera sur les rénovations de revêtement de sol, de même que la mise en conformité pas seulement la rénovation.

L'objectif pour 2016 serait de retenir peut-être une dizaine de projets, entre 200 000 et 300 000 euros.

Une enveloppe d'un million d'euros sera prélevée pour un appel à projet spécifique relatif aux vélos. Le but est de mettre à disposition des raques à vélo, une quinzaine de vélos permettant de les sécuriser et de les abriter.

Les bénéficiaires de ces appels à projets seront les administrations communales, les clubs sportifs, les centres sportifs locaux et les établissements scolaires et ce budget sera pris dans l'enveloppe destinée aux petites infrastructures sportives.

En ce qui concerne le programme 15.01, il y a bien entendu le transfert de moyens au départ des programmes opérationnels puisque les abbés de ce programme visent à couvrir les dépenses liées au projet informatique spécifique des différents départements de la DGO3. Ils sont alimentés en cours d'année au départ des crédits des différents départements. Il a été décidé d'augmenter l'alimentation initiales de ces AB en vue de faciliter et d'accélérer le traitement des premières dépenses de l'année 2016, mouvement qui pourrait d'ailleurs peut-être s'amplifier en 2017.

Au niveau du PWRD, je vous rappelai tout à l'heure que notre programme de développement rural n'a été approuvé que le 20 juillet 2015 par la Commission européenne. C'est un programme important puisque pour les années de 2014 à 2020, 654 millions d'euros sont mobilisés dont 264 millions d'euros nous viennent d'une dotation FEADER de l'Union européenne et les 390 millions d'euros de solde grâce au financement prévu par la Wallonie. Vous savez que les agriculteurs sont les principaux bénéficiaires avec près de 80 % de cette enveloppe totale.

Afin de garantir le succès du lancement de ce nouveau PWDR, des moyens importants ont été immobilisés au sein du budget et à travers de l'ensemble des programmes du budget wallon relevant de mes compétences, mais aussi dans les budgets des Ministres M. Prévot et M. Marcourt, nous allons pouvoir faire face aux demandes.

En ce qui concerne mes budgets, des moyens complémentaires à hauteur de 11 075 000 euros, en crédit d'engagement et de 4 873 000 euros en crédit de liquidation ont été prévus. La majoration concerne essentiellement le programme 15.04, soit les aides à l'agriculture.

Vous connaissez les changements intervenus dans les aides à l'investissement, vous savez aussi que dans le cadre des installations, il y a maintenant une aide de 70 000 euros accordée forfaitairement et que l'on exige plus l'existence de crédits d'investissement.

En ce qui concerne les aides aux zones à contrainte naturelle, vous savez qu'elles sont maintenues en l'état

jusqu'en 2018, en tout cas avec cependant des changements des modalités de calcul des montants d'aide, 42 euros par hectare pour les 20 premiers hectares et ensuite 25 euros par hectare pour les suivants jusqu'à 75 hectares.

En ce qui concerne le programme 15.11 « Nature, Forêt, Chasse, Pêche » il y a quelque chose qui est à souligner de façon particulière, c'est d'abord les compensations Natura 2000. Vous savez que du fait de l'exonération des précomptes immobiliers, les communes et provinces concernées par tous les sites Natura 2000 subissent des pertes de revenus fiscaux. Dans la DPR, nous nous étions engagés à garantir le principe de neutralité budgétaire. Tenant compte de cela, il fallait nous pencher sur le sort réservé aux compensations Natura 2000. Les moyens compensés depuis 2011 ne l'avaient jamais été dans leur totalité. En 2015, des moyens complémentaires ont été prévus pour apurer les moyens non versés aux pouvoirs locaux sur les exercices précédents. La décision du Gouvernement wallon a ainsi permis de verser 5 065 000 euros aux pouvoirs locaux, 2 047 000 euros pour les exercices 2011 à 2013, 1 509 000 euros pour l'exercice 2014 et 1 509 000 pour l'exercice 2015.

Vous constatez aussi le rattrapage du décalage d'un an dans le versement des compensations. J'ai envoyé une lettre à tous les bourgmestres et à tous les présidents de collège provincial concernés, il y a quelques jours à peine, avec le montant précis du montant revenant à la commune pour les exercices antérieurs.

À partir de l'exercice 2016, le montant des compensations est fixé au budget initial à 1 509 000 euros.

Je voulais attirer votre attention sur un article qui est nouveau et qui est doté d'un million d'euros en crédit d'engagement et de liquidation. Il concerne l'octroi de subventions visant la dynamisation de la gestion forestière. Ce qui est visé, c'est d'aider les propriétaires privés en les aidant au niveau de la valorisation de leur parcelle. Une grande partie de ce montant sera mobilisée en vue d'aider les propriétaires privés à replanter des parcelles selon des modalités que je ne vous préciserai pas aujourd'hui parce qu'elles doivent encore être concertées, mais il est certain que cela se fera après aussi une concertation avec les provinces qui se sont engagées dans une prime au repeuplement forestier. La province du Luxembourg a été pionnière à cet égard. Des contacts sont en cours avec au moins deux autres provinces qui seraient également intéressées.

On a suffisamment insisté au cours des auditions et toute à l'heure encore, sur la problématique qui vient du morcellement de la forêt privée, qu'il y a aussi des difficultés liées au fait qu'il y a souvent soit un désintérêt, soit un manque d'information, mais en tout cas un manque de motivation pour repeupler. On sait aussi que l'on a des difficultés à prendre toutes les

dispositions de manière à préserver notre capacité productive au niveau de la forêt wallonne.

Je voulais alors vous parler du programme 15.12 « Espace rural et naturel » avec une majoration des crédits de liquidation relatifs au PCDR à raison de 1,5 million d'euros. On parlait de rattrapage en cours, et cetera. C'est une problématique qui concerne aussi les PCDR puisque début 2016, l'on estime que l'encours sur cet AB restera important, à concurrence même sans doute de 93 194 000 euros.

Les crédits de liquidation seront en augmentation de 1,5 million d'euros par rapport à 2015.

D'autres mesures seront prévues en 2016. En fonction des besoins et des moyens disponibles, des crédits de liquidation complémentaires pourront être mobilisés par réallocation ou dans le cadre de l'ajustement du budget 2016.

Le nouveau système d'engagement en deux temps que j'ai reprecisé, toute à l'heure, contribue aussi à améliorer l'estimation budgétaire des conventions et donc à limiter les demandes d'avenants et permet d'éviter un gonflement théorique de l'encours.

Enfin, le nettoyage de l'encours va se poursuivre suppression des visas anciens et inactifs. Il faut savoir qu'en 2015, ce nettoyage a porté sur un montant qui n'est pas négligeable puisqu'il est de 3,417 milliards d'euros.

La baisse des crédits d'engagement de 2 millions d'euros au budget initial 2016 s'explique, quant à lui également, par le nouveau système d'engagement des conventions PCDR que j'ai eu l'occasion tout à l'heure de rappeler à Mme Brogniez.

En ce qui concerne le programme 17.14 « les crèches », il y a bien entendu les conséquences de la phase 2 du plan Cigogne III approuvé par le Gouvernement interfrancophone du 26 février 2015. Pour rappel, cette phase va permettre l'ouverture de 5 400 places d'accueil en Wallonie et à Bruxelles. En ce qui concerne les infrastructures, ce sont 2 496 places qui vont faire l'objet de subsides en infrastructures pour la Wallonie.

Le financement de ces subsides sera assuré par un nouveau programme de financement alternatif géré par le CRAC d'un montant de 56 millions d'euros.

Le marché de financement lancé suite à la décision du Gouvernement wallon de janvier 2015 a été attribué à Belfius le 2 juillet 2015.

La convention-cadre organisant le programme de financement alternatif a été signée le 5 octobre 2015 afin d'assurer la prise en charge de ce nouveau programme de financement alternatif. Les annuités devront ainsi être versées au CRAC. Le montant prévu en 2016 est de 2,300 millions d'euros. Il devrait passer à

3,450 millions d'euros en 2017 et à 4,600 millions d'euros à partir de 2018 étant bien entendu que les dossiers se finalisent et se concrétisent.

En ce qui concerne les deux OIP relatifs à la problématique agricole, l'APAQ-W et le CRAW, je voudrais insister sur le fait que le budget global de l'APAQ-W diminue de 66 000 euros. La dotation diminue de 153 000 euros suite à la mesure globale d'économie de 3 %, mais tenant compte de l'indexation, il y a une majoration des recettes propres de 87 000 euros.

L'autorisation de prélèvement sur les réserves à hauteur de 600 000 euros est maintenue. Le maintien de ce prélèvement se justifie par la crise actuelle connue par le secteur.

Je voudrais aussi profiter de cet exposé pour indiquer que les réserves de l'APAQ-W se situaient au 31 décembre 2014 à 8 195 070,65 euros pour les moyens non utilisés issus des cotisations et à 1 006 654,68 euros pour les moyens non utilisés issus de la dotation publique.

En ce qui concerne le CRA, le budget global diminue de 1 267 000 euros. Les dotations historiques diminuent globalement de 716 000 euros, les 3 % plus l'indexation.

La subvention complémentaire en investissements augmente de 15 000 euros, c'est le résultat de l'indexation et il y a une diminution des recettes propres qui est estimée à 566 000 euros.

Des frais de personnel ont été diminués et vous savez que l'on est en train d'essayer de faire au plus vite pour réaliser les recrutements nécessaires visant à permettre au centre de réaliser ses missions.

Dans le cadre de l'ajustement du budget 2016, en fonction de l'état d'avancement de ces recrutements, les crédits relatifs aux rémunérations du centre seront, le cas échéant, actualisés.

Bien entendu, on va mobiliser de nouveau tout ce qui est possible au niveau de nos recherches à partir des réserves du fonds Moerman puisque là, nous avons aussi un financement spécifique particulièrement important.

Pour 2016, le budget total des projets Moerman est, en effet, évalué à 3 589 000 d'euros, 1 689 000 euros de recettes annuelles Moerman et le solde étant financé par un prélèvement sur le fonds Moerman à hauteur de 1 900 000 euros.

Au niveau du CGT, il y a comme élément important – j'en ai parlé lors de l'exposé que j'ai pu faire lors de notre dernière commission – la véritable mise en œuvre d'Immowal. Le premier conseil d'administration renouvelé s'est tenu le 20 novembre 2015. L'objectif

fixé pour 2016 par la mise en œuvre des premiers dossiers de valorisation des propriétés du CGT est d'atteindre un produit de 1 million d'euros. Le plan stratégique et opérationnel de la SA sera présenté au conseil d'administration début 2016.

J'en ai parlé aussi, le deuxième élément important est la poursuite de la stratégie d'apurement de l'encours. Dans le budget 2016, les crédits de liquidation dépassent sept fois les crédits d'engagement de 1 800.000 euros. C'est un renversement de situation qui concerne particulièrement l'AB 63.01 « les subventions aux pouvoirs subordonnés pour les équipements touristiques ». Plus 870 000 euros pour les crédits d'engagement en 2015 contre plus 1 500 000 euros pour les crédits de liquidation.

Par ailleurs, à partir de 2017, je l'ai mentionné, un prélèvement complémentaire de 2,8 millions d'euros sur les réserves du CGT sera réalisé en vue de poursuivre l'apurement de l'encours et je ne vous rappelle pas l'effort colossal fait dans l'ajustement 2015 que je viens de vous présenter.

Au niveau du fonds wallon des calamités naturelles, en 2015, le fonds avait été doté de 4 500 000 euros ce qui correspondait au montant moyen d'indemnisation par calamité en Wallonie. Aucune calamité n'ayant été reconnue cette année, ces moyens seront mis en réserve.

En 2016, une nouvelle dotation de 4 500 000 euros est prévue. Le montant inscrit en dépenses à charge du fonds est limité à 1 700 000 euros ce qui correspond au montant moyen liquidé annuellement par le passé pour ce type de calamité. En fonction des besoins, ce montant serait bien sûr réévalué en cours d'année soit par réallocation interne, dotation complémentaire ou utilisation des moyens mis en réserve.

Le fonds des calamités agricoles dispose donc au global de moyens à hauteur de 9 millions d'euros.

M. le Président. - La parole est à M. l'Auditeur.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes

M. le Président. - La parole est à M. Demeffe.

M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes. - Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les parlementaires, Monsieur le Ministre, concernant les budgets 2016, mon intervention va porter sur trois points distincts.

Le premier point concerne la méthode adoptée par la Cour des comptes pour analyser les budgets. Ce n'est pas fréquent que la Cour des comptes étale ses méthodes, mais vu les circonstances, la Cour des comptes tenait à en informer les parlementaires.

Vous savez qu'en application des dispositions du décret du 15 décembre 2011, la Cour des comptes a procédé à une analyse des projets de budget et d'ajustement du budget. Cette analyse s'inscrit dans la mission d'examen de la légalité et de la régularité des dépenses et des recettes.

La Cour des comptes a examiné les projets de décret, les exposés particuliers et l'exposé général en se référant, le cas échéant, aux données actualisées d'exécution du budget des services du Gouvernement wallon pour l'année en cours ainsi qu'aux comptes des exercices antérieurs des organismes soumis à son contrôle.

Conformément à l'engagement qu'il avait formulé lors de la Commission du budget et de la simplification administrative du 24 novembre 2014, le ministre du Budget, de la Fonction publique et de la simplification administrative a communiqué à la Cour des comptes les rapports trimestriels du comité de monitoring du budget wallon établi en 2015.

Son cabinet a également répondu aux demandes d'informations complémentaires concernant le calcul du solde de financement ou les recettes inscrites au projet du budget.

Les cabinets des autres ministres ont également répondu aux questions posées lors de l'examen des documents budgétaires.

Toutefois, la Cour des comptes n'a pas pu prendre connaissance des propositions budgétaires des administrations fonctionnelles alors qu'elle en avait sollicité la communication par courrier du 17 février 2015 adressé au ministre du Budget avec copie au ministre-président.

Cette demande de la Cour des comptes n'a pas reçu de réponse et les documents administratifs préalables à l'élaboration des projets de budget énumérés ci-avant ne lui ont pas été fournis.

Alors qu'auparavant les échanges entre les services de la Cour des comptes et ceux de l'administration permettaient le plus souvent d'obtenir les propositions budgétaires, la plupart des directeurs généraux du Service public de Wallonie ont cette fois refusé de les communiquer arguant qu'il s'agissait de documents de travail n'ayant aucune valeur.

La Cour des comptes souligne que l'établissement de ces documents constitue le premier acte administratif du processus d'élaboration des budgets tel que visés par la circulaire budgétaire et rappelle que pour l'accomplissement de ses missions, elle est habilitée à se faire communiquer tous les documents et renseignements de quelque nature que ce soit relatif à la gestion des entités qu'elle contrôle.

En l'occurrence, la Cour considère qu'elle ne dispose

pas de l'ensemble des informations nécessaires pour préparer ses analyses budgétaires en temps utile et exercer correctement sa mission d'examen des projets de budget au bénéfice du Parlement.

Je passe au second point qui concerne le calcul du solde de financement, comme j'ai abordé tout à l'heure, à l'occasion du deuxième ajustement 2015. Cela concerne le commissariat général au tourisme. Le montant de la subvention au CGT inscrit au budget général des dépenses pour le cofinancement des projets retenus dans le cadre des fonds structurels 2007-2013 s'élève à 2,7 millions d'euros, alors que le budget du CGT affiche en recettes un montant de 0,1 million d'euros. Nous sommes en face d'un problème de discordance entre le budget général des dépenses et le budget de l'organisme.

Le dernier point concerne l'analyse des programmes et en particulier le CRA-W, le budget du Centre wallon de recherches agronomiques. La dotation de fonctionnement de l'organisme inscrite à l'article 41.02 qui s'élève à 17,8 millions d'euros est en baisse de 0,5 million d'euros par rapport à l'initial 2015. Les recettes relatives aux prestations et conventions inscrites au budget de l'organisme diminuent de 0,6 million d'euros par rapport à l'initial 2015.

Les économies seront réalisées sur les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement relatifs aux bâtiments et aux conventions.

La Cour des comptes souligne, toutefois, que les dépenses de personnel fixées à 26,5 millions d'euros au budget 2016 sont estimées, sur la base d'un cadre complet alors que 65 postes sont, pour l'instant, non occupés. Au deuxième ajustement 2015, les frais de personnel ont ainsi été réduits à 23,9 millions d'euros, donc - 3,2 millions d'euros par rapport à l'initial 2015. J'en ai terminé.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - La Cour des comptes relève deux observations concernant deux des OIP qui sont sous mes responsabilités. La première, concernant le CGT, appelle la même réponse que celle que j'ai fournie par rapport à l'observation formulée dans le cadre du second ajustement 2015.

L'écart constaté par la Cour entre les montants repris au budget général des dépenses, au programme 08 de la division organique 09 et la prévision de recettes reprise au budget du CGT, s'explique par le fait que la prévision

de recette au niveau du budget ajusté du CGT est établie sur base de l'état d'avancement des dossiers au moment de la finalisation des documents budgétaires.

Les recettes réellement perçues par le CGT seront plus importantes que celles reprises dans son projet de budget. Néanmoins, cette situation ne nécessite pas d'adaptation de son projet de budget, puisque contrairement au crédit repris en dépense, les crédits repris en recette ne sont pas limitatifs et ne constituent donc pas les autorisations de perception de recettes pour un montant maximal. Par ailleurs, lors de l'ajustement du budget 2016, les prévisions de recette au niveau du CGT seront précisées.

Concernant le CRA-W, la diminution de la dotation de fonctionnement résulte de l'application des décisions de l'accord de gouvernement, en ce qui concerne les OIP. Un plan d'économie triennal leur est imposé, 5 % en 2015, 3 % en 2016 et 2 % en 2017. Par ailleurs, les dotations aux OIP sont indexées, suivant l'indice des prix à la consommation. Les recettes de prestations et de conventions sont revues à la baisse en tenant compte des perceptions des exercices passés.

Par rapport aux crédits de rémunération, comme la Cour le souligne, le cadre du centre n'est pas complet. Cependant, le chiffre de 65 postes inoccupés doit être précisé. En effet, à ce jour, sur ces 65 postes, seuls 34 sont déclarés vacants, soit 11 % du cadre complet. Une analyse des besoins a été réalisée et les recrutements nécessaires vont être lancés pour permettre au centre de réaliser ses missions. Dans le cadre de l'ajustement du budget 2016, en fonction de l'état d'avancement de ses recrutements, les crédits relatifs aux rémunérations du centre seront, le cas échéant, actualisés.

La baisse des crédits en faveur des investissements du centre s'explique par le temps pris pour le lancement et la mise en œuvre du Plan d'investissement du centre. Les crédits ont été actualisés en fonction des besoins.

Concernant la mobilisation des réserves du fonds Moerman, la Cour souligne que ce prélèvement ne constitue pas une recette budgétaire. En effet, il s'agit d'un prélèvement sur les réserves de trésorerie. C'est d'ailleurs à ce titre que cette recette n'est pas valorisée dans le calcul du solde de financement SEC du centre, qui présente donc un impact SEC de - 1,9 million d'euros.

Pour rappel le fonds Moerman est constitué des exemptions de versement, de 80 % du précompte professionnel retenu pour les institutions scientifiques agréées dont le CRA-W fait partie. Ces exemptions ne sont permises qu'à condition que ces montants soient réinvestis dans des projets de recherche.

Plusieurs projets ont ainsi pu être financés dans le cadre de la loi de défiscalisation Moerman depuis 2008. Afin de pouvoir continuer à bénéficier de ce régime

favorable aux activités de recherche, il est nécessaire de conserver ce système d'alimentation du fonds et de prélèvement, en fonction de la mise en œuvre des projets rentrant dans le cadre de la loi Moerman.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Je voudrais remercier l'avis de la Cour des comptes qui met le doigt sur quelques éléments qui nous interpellent. On peut comprendre que s'il y a eu un engagement du Gouvernement et que, justement, toutes les informations ne sont pas transmises, cela soit frustrant et empêche d'aller plus loin dans l'analyse. J'imagine que ce sera débattu dans une autre commission, notamment celle du ministre du Budget.

Pour en revenir aux matières touristiques, Monsieur le Ministre, lors de la présentation de votre note de politique générale, on a pu déceler quelques éléments de vos intentions ministérielles que nous pouvons, aujourd'hui, mieux analyser à la lumière des chiffres présentés. Je voudrais revenir sur quelques éléments.

Le premier concerne IMMOWAL. Vous nous avez annoncé votre volonté de créer de nouveaux ressorts touristiques, via IMMOWAL en valorisant à cet effet des propriétés publiques. On voit par ailleurs qu'en matière d'achat de terrains et de bâtiments, construction, aménagement et premier équipement d'infrastructure touristique régionale, l'article budgétaire est largement diminué, passant de trois millions à 350 000 euros en crédits d'engagement et de 5,5 millions à 1 000 039 000 euros en crédits de liquidation. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous détailler le plan d'action du Gouvernement wallon en la matière ? Quels seront ces ressorts touristiques ? Quel sera le rôle d'IMMOWAL ?

Vous l'avez rappelé, à notre connaissance, le 20 novembre si je vous ai écouté tout à l'heure, le CA d'IMMOWAL s'est réuni une seule fois. Aujourd'hui, aucun personnel ne serait opérationnel. En matière de recette, 1,5 million de vente de biens immobiliers prévus, dont un million aussi vite reversé à la Région. Pouvez-vous nous éclairer sur cet article et nous dire ce qu'il en est exactement ? Quel bâtiment va être vendu ? Dans l'hypothèse où la vente n'est pas réalisée, de quelle manière allez-vous équilibrer votre budget ?

En matière de tourisme social, on constate à l'analyse du budget qu'il est resté à un niveau identique à celui de l'année dernière. Dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté, quelles sont les nouveautés que vous souhaitez apporter à l'ensemble ?

C'est pareil au niveau du tourisme numérique, vous

annoncez le financement, par le CGT et ce, dès janvier 2016, d'un animateur numérique dans chaque province. Pourriez-vous nous indiquer l'article budgétaire sur base duquel ces animateurs numériques seront rémunérés ? Quel en sera le coût ?

Dans le même registre, les budgets consacrés aux organismes touristiques pour développer leur site WEB sont les mêmes qu'en 2015. N'y a-t-il pas là, pourtant, une volonté de soutenir davantage ces initiatives ? Qu'en est-il plus particulièrement de TourIWal ?

Enfin, au niveau des infrastructures touristiques régionales, vous avez expliqué qu'elles continueront de faire l'objet d'une attention soutenue dans le cadre du développement de leur projet. Si l'on prend l'exemple des lacs de l'Eau d'Heure, on constate une diminution de 167 000 euros par rapport à 2015. On pourrait dire, Monsieur le Ministre, que le décalage est flagrant entre les actes et les paroles spécifiquement, concernant les lacs de l'Eau d'Heure.

Au niveau des infrastructures touristiques régionales, vous avez récemment déclaré qu'elles continueront à faire l'objet d'une attention soutenue dans le cadre du développement de leur projet. C'était il y a quelques jours. Si je m'attache particulièrement à l'aspect des lacs de l'Eau d'Heure, on constate une diminution de 167 000 euros par rapport à 2015, qui traduit, finalement, un décalage entre les actes et les paroles.

J'en viens maintenant au Commissariat général au tourisme.

La Cour des comptes a signalé, effectivement, la discordance au niveau des chiffres, mais vous nous avez donné l'explication. On a évoqué, tout à l'heure, dans l'ajustement, que l'on passait de 70 millions à pratiquement 50 millions aujourd'hui, dans le budget total 2016 initial, et même s'il y a les mécanismes européens, on constate une diminution au-delà des 3 %.

Une question plus précise et plus technique : dans le budget général des dépenses, un crédit de liquidation de 2 677 000 euros est inscrit comme subvention au CGT pour le cofinancement des projets retenus dans le cadre des fonds structurels 2007-2013. Dans le budget du CGT, on ne retrouve pas ce crédit en recettes, ni en dépenses.

Concernant la subvention régionale, elle aussi est à la baisse puisqu'en 2015, on était à 48,7 millions, à l'ajusté 2015, on passait à 51,7 millions et aujourd'hui, à l'initial, le montant est de 47,5 millions, soit, selon les cas, par rapport à l'ajusté ou à l'initial, une baisse de 1,2 ou 4 millions c'est selon.

On a évoqué également dans le discours de la Cour des comptes, des dépenses de personnel qui sont diminuées à concurrence de 280.000 euros pour le CGT. Quels sont finalement, Monsieur le Ministre, les

emplois qui sont concernés par ces économies au sein du CGT ?

Pour nous la question du financement des missions décrétales du CGT se pose bel et bien, d'autant plus que, comme on l'a rappelé, vous avez prélevé 6 millions d'euros dans les recettes. Il est certain qu'une telle opération ne pourra pas se reproduire chaque année, vous nous avez donné l'échéancier. On sait qu'à terme, forcément, il faudra, au rythme que vous avez évoqué – on a quelques années devant nous pour y réfléchir – être attentif à la question.

Quelques autres remarques qui concernent le CGT, de manière plus précise, notamment, les subventions en matière de promotion touristique. Si l'alimentation des crédits permet, en effet, de résorber l'encours, on constate, par contre, une nette baisse des crédits d'engagements au fil des années, puisqu'en 2014, on était à 4,15 millions d'euros ; en 2015, on est à 3,6 millions d'euros, pratiquement ; en 2016, on descend à 3 millions d'euros. À ce rythme-là, il est clair qu'en 2022, on a plus de subventions en matière de promotion touristique même si on peut comprendre qu'il y a des nécessités d'économies impératives, on souhaiterait savoir de quelle manière vous allez sélectionner les dossiers qui vont pouvoir émerge à cet article budgétaire. Au niveau de l'exercice 2015, quel est le taux de consommation de cet article budgétaire ?

On voit par contre, l'AB 33.11.00 qui concerne les subventions à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies touristiques, lui, est doté d'un budget de plus en plus important, puisqu'il passe de 390 000 euros en 2016 contre 260 000 euros, précédemment. Quelles sont les initiatives qui vont être soutenues dans cet article budgétaire et quels seront les bénéficiaires de ces montants ?

Enfin, avant d'en venir et d'en terminer avec la rationalisation des maisons du tourisme, quelques mots sur Wallonie Tourisme Bruxelles. Pouvez-vous nous expliquer, Monsieur le Ministre, quel est, à vos yeux, l'avenir de cette structure qui associe la Wallonie à Bruxelles, et qui, depuis que Bruxelles a décidé d'être plus autonome en matière touristique; fait l'objet de beaucoup de discussions quant à son avenir ?

On souhaiterait vous entendre, puisque la baisse la plus prononcée de la subvention de fonctionnement est partiellement compensée par la hausse de la subvention pour les actions complémentaires.

Enfin, j'en viens à un morceau important ce budget, qui concerne la rationalisation des maisons du tourisme.

Vous l'aviez annoncé dans votre note de politique générale, une série de cavaliers budgétaires, soit les articles 114 à 118, modifiant le Code wallon du tourisme, et ce, dans le but de mettre en oeuvre la rationalisation des maisons du tourisme.

C'est un dossier important qui se fait et qui se réalise aujourd'hui. Concrètement, le seul inconvénient, à nos yeux, c'est que cela se fait par des cavaliers budgétaires. On regrette cette méthode, qui a le mérite d'exister, mais qui, quelque part, prive les parlementaires du débat, notamment sur les aspects de la nouvelle clé de répartition des financements régionaux. C'est évidemment, là, un élément que nous regrettons.

Je voulais savoir, Monsieur le Ministre, puisque le débat n'a pas pu avoir lieu au niveau des parlementaires : pouvez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, si ce projet de réforme est suivi par l'ensemble des acteurs locaux ? On sait combien l'adhésion sur le terrain est importante par rapport à ce type de réforme, si l'on souhaite que le travail soit réalisé efficacement. Quelle est, aujourd'hui, en l'état actuel, la nouvelle cartographie des maisons du tourisme ? Qu'en est-il des maisons du tourisme qui ne souhaiteraient pas adhérer au projet ? Va-t-on les y contraindre ? Va-t-on les obliger à faire des choix ou va-t-on choisir à leur place ? Et puis, j'aurais voulu connaître l'échéancier qui va permettre de mettre définitivement en place cette réforme.

Je reviens quelques instants concernant la clé de répartition sur la dotation régionale qui sera appliquée, notamment, aux nouvelles maisons du tourisme, et qui a fait l'objet d'une décision de reconnaissance au 1er décembre, et qui se base sur deux critères : le nombre d'habitants et le nombre de lits au sein de chaque commune composant la maison du tourisme. Quelle a été finalement, la méthode d'élaboration de cette formule et avec quel type de consultation ?

D'une autre manière, expliquez-nous un petit peu, la corrélation entre le critère population et la hauteur du financement qui est octroyé à la maison du tourisme, même si, j'en conviens, il faut bien définir, à un moment donné, des critères.

J'évoque aussi un cas de figure qui est plus exceptionnel, mais qui peut se présenter. Que se passe-t-il pour une commune qui est couverte en 2016 par deux maisons du tourisme, comme l'un des cavaliers budgétaires le prévoit, autorisant la superposition géographique de deux maisons du tourisme, la mise en oeuvre du nouveau paysage touristique ne serait pas opérationnel en même temps dans chaque maison du tourisme ? On va avoir une espèce de télescopage ou un croisement à ce niveau-là, notamment en matière de financement, de quelle manière allez-vous régler le problème ?

Enfin, pour conclure mon intervention et ne pas être plus long, on a annoncé prochainement la révision du Code wallon du tourisme, c'est sans doute une très bonne chose, puisqu'il faut adapter le code à notre époque. C'est une opportunité de clarifier le rôle de chaque organisme touristique. Ce serait intéressant de savoir dans quel sens, quels sont les changements à

prévoir et puis finalement, puisque les maisons du tourisme sont un des opérateurs majeurs en la matière et qu'elles vont bientôt être mises en place, ne pensez-vous pas, Monsieur le Ministre, qu'il aurait peut-être fallu travailler dans l'autre sens et finalement appeler une clarification au préalable du rôle et des missions de chacun des organismes dans le nouveau paysage tel que vous l'envisagez ?

Voilà, merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses à ces nombreuses questions.

M. le Président. - La parole est à M. Sampaoli.

M. Sampaoli (PS). - Monsieur le Ministre, le tourisme représente 6,12 % du PIB wallon, donc plus que la moyenne européenne. De nombreuses opportunités de développement restent à saisir. Le tissu économique est composé, presque essentiellement, presque exclusivement, de PME et TPE. Il génère la création d'emplois non délocalisables, qui renforcent l'attractivité du territoire. Il contribue, par ailleurs, à consolider l'image de marque de la Wallonie.

En ce qui concerne la politique touristique, il est nécessaire de rendre prioritaire toute opération de valorisation du secteur porteuse de valeur ajoutée en termes d'emplois, mais aussi en termes de renforcement de la qualité de notre offre touristique.

La reconstitution de la bataille de Waterloo étant terminée, nous pensons, au niveau du groupe PS, qu'il est temps pour la Wallonie de se lancer de nouveaux défis. L'effort annoncé sur le tourisme d'affaires est assurément un bon choix. Pouvez-vous me dire quels leviers seront utilisés pour renforcer cette attractivité ?

Enfin, nous insistons sur la nécessité de poursuivre la politique de rationalisation cohérente des acteurs touristiques, sans pour autant toucher à l'emploi. Une répartition plus claire et plus efficace des tâches de chacun de ces acteurs nous semble également indispensable.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - La question WBT a déjà été évoquée. Il y a un glissement progressif, année après année, feuilleton après feuilleton, des moyens qui sont mis en action complémentaire, que ce soit pour les clubs de promotion ou que ce soit pour les missions spécifiquement wallonnes, ce qui réduit petit à petit ce qui est commun avec nos amis de la Ccof. Je voudrais savoir s'il y a du nouveau du côté des discussions avec les Bruxellois. On a déjà eu l'occasion de vous interpellé à plusieurs reprises.

Le deuxième élément concerne la réorganisation du territoire des maisons du tourisme. On peut se féliciter du fait que, dans ce décret budgétaire, on ait des dispositions qui permettent aux communes, aux maisons du tourisme qui souhaitent aller de l'avant vers l'objectif

qui était fixé par la Déclaration de politique régionale puisse activer ces clauses dès le 1er janvier de l'année prochaine, avec une espèce de portage au droit aux subsides pour les communes, pour regrouper le territoire. Je me réjouis que, notamment dans ma région, la belle région du Centre, au niveau de la Maison du tourisme des parcs et canaux du château, cette recomposition soit à l'œuvre et sera efficace et opérationnelle dès le début de l'année prochaine.

J'ai une question par rapport à la double appartenance d'une commune à deux maisons du tourisme. Est-ce bien une mesure transitoire ou cela a-t-il vocation, dans votre perspective, d'être quelque chose qui soit pérenne ?

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, en matière de tourisme, j'évoquerais à nouveau des sujets qui ont déjà été abordés. Le fait que vous ayez utilisé, vous l'avez annoncé, la technique du cavalier budgétaire pour régler cette rationalisation des maisons du tourisme et cette période transitoire... J'aurais voulu avoir plus d'informations sur Immowal et sur la manière dont, si j'ai bien compris, le partenariat public-privé se matérialiserait par une part publique consistant en la vente de terrains. Pouvez-vous me confirmer le fonctionnement et l'avenir de cette structure ?

Vous évoquez aussi, dans le lien entre le programme de développement rural et les fonctions touristiques, le fait d'utiliser les massifs forestiers comme moyen de favoriser une offre intéressante en tourisme, ce qui est très intéressant. Mais je ne vois pas cela concrètement dans le budget du CGT. Il faut dire que c'est difficile, et je pense que ce n'est pas le seul, que quand nous examinons les budgets des OIP nous n'avons aucune visibilité sur le passé, donc sur les tendances, puisque l'on n'a que les chiffres sur 2016. C'est un problème récurrent qui vous dépasse, mais je pense important de rappeler que nous n'avons pas à ce moment-là... Soit nous devons retrouver et retourner dans les anciens documents, mais nous n'avons pas de base comparative entre les années budgétaires, nous n'avons donc pas d'indication sur les budgets qui sont à la hausse ou à la baisse, quelles sont les réorientations à l'interne du budget.

Je ne pense pas que ce soit illégal, sinon on l'aurait signalé, mais c'est difficile à lire. La lisibilité d'un budget comme celui-là, toutes les associations travaillent avec des comparaisons budgétaires. Ici, pour ces OIP, qui pour certains brassent des budgets très importants, ce n'est pas le cas ; ce serait certainement, en termes de transparence et de lisibilité des orientations budgétaires et des orientations politiques, un plus à essayer de les obtenir sous cette forme.

Je voulais aussi évoquer la question de la promotion Wallonie-Bruxelles Tourisme. Dans votre note de

politique budgétaire, vous aviez évoqué des budgets pour renforcer le capital vert et les villes wallonnes. Qu'en est-il exactement ?

Enfin, vous aviez annoncé, là aussi dans votre note de politique budgétaire, le lien à faire avec l'année du vélo, mais les moyens budgétaires ne sont mentionnés nulle part. Il n'y a aucune fois le terme vélo ou aménagement cyclable. Tout cela est perdu dans, j'imagine, les équipements, les petites infrastructures à disposition des communes ou des associations. Pour un sujet ou une année qui est transversale – vous vous souvenez du débat que l'on avait eu en commission la fois dernière, puisque plusieurs ministres ont mis ce point en avant – il aurait certainement été utile de les identifier ou de les visibiliser au moins dans vos présentations complémentaires, des explications en dessous des moyens budgétaires.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Merci à M. Sampaoli d'avoir rappelé toute l'importance du tourisme et d'avoir insisté sur l'importance, notamment, du segment du MICE, pour lequel des moyens spécifiques seront concentrés grâce au fonds FEDER pour lequel on a retenu la coordination et un travail important.

Vous avez bien fait aussi de rappeler, Monsieur Sampaoli, que l'on ne touchera pas à l'emploi dans la rationalisation du paysage touristique et que cette rationalisation sera une des données importantes du Code wallon du tourisme.

Par rapport à la question qui m'est posée au moins par deux intervenants sur Wallonie-Bruxelles Tourisme, il est clair que nous sommes en train de progresser, lentement mais sûrement, par rapport à la définition des priorités tant du côté bruxellois que du côté wallon. La régionalisation du tourisme à Bruxelles a évidemment modifié la donne. C'est un travail extrêmement minutieux : par exemple, il examine au cas par cas le budget en personnel, en fonctionnement, en action de promotion, qui est mobilisé pour chaque bureau à l'étranger. On s'aperçoit, ce n'est pas un scoop, que l'on est forcément moins intéressés par le travail du bureau à Madrid, si on se place du côté wallon que bruxellois, ou au contraire on est moins intéressé du côté bruxellois par le bureau aux Pays-Bas que du côté wallon, quand on connaît l'importance des touristes hollandais pour notre économie touristique.

Cela explique aussi que, progressivement, on est en train d'affecter une partie des moyens dans des actions dites complémentaires, mais vous aurez observé que globalement Wallonie-Bruxelles Tourisme recevra les mêmes moyens pour permettre de continuer à avoir des

actions aussi importantes que par le passé et sans doute mieux ciblées, puisque davantage spécifiques.

À M. Desquesnes, cela touche également une moins un des autres intervenants, je réponds que si, d'un point de vue transitoire, une commune pourra faire partie de deux maisons de tourisme, ce sera purement transitoire, on ne va pas laisser une commune indéfiniment faire partie de deux structures voisines. Je n'en vois vraiment pas l'intérêt. Du reste, je veillerai à ce que, lorsqu'une maison de tourisme fait la promotion de son territoire, dans les actions de promotion en tout cas, elle veille à ne pas le faire de manière isolée. On sait bien que, quand on fait même, pour prendre un exemple que je connais un peu, la promotion de la Province de Luxembourg, on a tout intérêt à dire que l'on se trouve pas bien loin de la Ville de Luxembourg, que l'on est à côté de Montmédy en France, et que l'on est tout près de Namur, tout près de Liège et tout près d'autres endroits. On a toujours intérêt à élargir la portée du territoire que l'on défend. Je m'éloigne de la question. La réponse est donc très précise : c'est purement transitoire.

Par rapport à la question d'IMMOWAL posée par Mme Ryckmans et M. Evrard, on est enfin dans l'opérationnalisation. M. Evrard doit le savoir puisque le MR est représenté au conseil d'administration. Il y a eu la première réunion du conseil d'administration le 20 novembre. Un comité de direction pluraliste a été mis en place et un plan stratégique va m'être proposé. C'est à IMMOWAL de venir avec des propositions extrêmement concrètes.

J'ai bien cité des exemples, il y a 15 jours, lorsque l'on s'est vu ici, pour la proposition des priorités de l'année 2016. Je n'ai pas à être fermé sur d'autres exemples, ni à m'arc-bouter sur les exemples que j'ai cités. On va voir de quoi il s'agit à travers le plan stratégique.

Concernant les massifs forestiers, Madame Ryckmans, vous avez repéré que j'avais annoncé qu'il y aurait même une AB spécifique. Finalement, on a pas créé l'AB spécifique, mais dans le cadre du budget initial, les moyens prévus pour le lancement d'études sont pris en charge par les AB 12.02 ou 12.05 du budget du CGT. En fonction de l'avancée des résultats de ces études, des moyens spécifiques pour le développement de projet dans les massifs forestiers seront prévus, au plus tôt lors du premier ajustement du budget 2016.

Nous avons, d'ailleurs, réservé, dans la trajectoire, des enveloppes conséquentes pour le développement de cet axe, qui nous paraît vraiment extrêmement porteur. Vous avez bien repéré ce qui n'est pas une discordance entre mon discours et le budget ; je dirais que la présentation des priorités est allée un peu plus vite que la présentation des différentes AB.

Mon conseiller budgétaire me dit qu'il n'y aurait pas

d'inconvénients particuliers à essayer d'aligner quatre colonnes plutôt que deux, lors de la présentation du prochain budget au niveau de l'OIP, pour peu que l'on en ait la souplesse et que l'on en ait la possibilité. Je n'y vois pas du tout d'inconvénients. Cela peut faciliter la lecture, évidemment. Il y a d'autres documents qui sont intéressants pour apprécier l'action menée par le CGT, ne fût-ce que son rapport annuel, qui est toujours extrêmement complet. On est tout à fait prêt à faire l'exercice que vous sollicitez.

Effectivement, le capital vert et les villes wallonnes gardent leurs moyens budgétaires. J'ai, d'ailleurs, répondu, il y a peu, à une question quant à l'équilibre que je veille à assurer entre ces deux éléments importants de la politique touristique, non pas dans le cadre d'un équilibre de type politique, mais d'un équilibre dans le sens d'une vraie synergie entre ce qui fait l'attractivité de notre territoire, à savoir des villes dynamiques et accueillantes au cœur d'un écrien vert, qui est particulièrement apprécié par tout le monde.

Par rapport à l'année du vélo, c'est vraiment une année transversale. Il y a des dépenses de personnel : au CGT, par exemple, il y a maintenant quelqu'un qui s'occupe à temps plein de cette thématique. À WBT, il y aura des programmes de promotion spécifiques par rapport à l'année du vélo. On va, en outre, avoir un appel à projets, que je vais présenter lundi, qui s'adressera aux opérateurs touristiques, dans le cadre de la valorisation de cette année, pour améliorer les équipements dédiés aux vélos.

Il y a, d'ailleurs, dans le budget des sports, j'en ai parlé tout à l'heure, un appel à projets spécifique qui sera lancé, à destination des communes et des clubs sportifs et des écoles. Dans la *task force*, avec les ministres de la Mobilité et des Infrastructures, il y a d'autres efforts qui seront également menés de leur côté. Je peux vous rassurer, on va avoir une vraie année thématique où le vélo sera effectivement au cœur de nombreuses démarches transversales.

Je reviens à toutes les autres questions de M. Evrard.

Concernant le Plan de lutte contre la pauvreté, il y a tout un travail qui est en train de se faire. Ce sera dans le cadre d'encouragements pas nécessairement financiers, mais en tout cas plutôt dans des démarches qui vont être encouragées pour permettre et encourager des attractions à accueillir de nombreux publics.

Il y a toute la politique qui est bien précisée dans les AB par rapport aux auberges de jeunesse, par rapport aux publics des jeunes, et cætera. Au niveau des animateurs numériques, ce sera à l'article 12.07 que se trouve ce nouvel appui. Il y a 650 000 euros qui sont prévus. Il y a, en outre, un montant qui doit encore être déterminé ; ce sera pour l'engagement de cinq animateurs numériques de type gradué. C'est cet article-là qui va alimenter ce qui est nécessaire.

Il n'y a pas du tout de relâchement de l'effort par rapport à tout ce que vous avez évoqué concernant le Web, et cætera, on va continuer à y réserver une priorité. Ce que vous avez dit par rapport à une attention soutenue par rapport aux infrastructures d'intérêt régional, je le maintiens évidemment et ce n'est pas parce qu'il y a une légère diminution de la subvention à l'ASBL des Lacs de l'Eau d'Heure que l'attention est moins soutenue.

Cette diminution est le résultat de tous les progrès qui sont assurés par cette ASBL dans le cadre d'une meilleure valorisation des outils, qui sont de plus en plus nombreux et de plus en plus finalisés. Et donc, forcément, les recettes sont de plus en plus faciles. Enfin, il n'y a jamais rien de facile, mais elles sont de plus en plus aisées à assurer. Puis il y a énormément d'efforts dans la réduction des charges qui ont été menées par cette ASBL. La collaboration avec mes services est, d'ailleurs, vraiment excellente.

Par rapport aux remarques de la Cour des comptes, je ne vais pas redire la réponse puisque je l'ai formulée tout à l'heure de manière très large. Par rapport à la diminution d'emploi, la remarque de la cour portait sur les CRA et non sur le CGT, il semble qu'il y ait eu une confusion de votre part au niveau du CGT. S'il y a une diminution des rémunérations c'est parce qu'il y a le départ à la retraite de l'une ou l'autre personne, donc forcément, cela se traduit par des allègements salariaux.

Au niveau de la promotion, vous me demandez, où en était le taux de consommation. C'est le 33.01. Au 30 octobre 2015, pour les crédits d'engagement, on est à 76 %, avec 453 subventions engagées, et pour les crédits de liquidation, au 30 octobre 2015, on était à 85 % déjà, avec 442 subventions liquidées. La sélection se fait sur base d'une proposition qui m'est soumise par les services du commissariat général au tourisme et il y a une stratégie de promotion qui nous permet d'avoir un taux de satisfaction relativement large de la part de tous les opérateurs touristiques.

Bien sûr, chacun espère toujours avoir davantage d'aide pour en faire plus, mais ce n'est pas toujours facile. Le CITW au niveau de la stratégie va continuer de jouer un rôle important grâce à tous les fonds qui ont été mobilisés. J'ai parlé déjà de Wallonie-Bruxelles tourisme. Le Code wallon du tourisme, il est en travail de rénovation. On va tenir compte pas seulement des opérateurs touristiques de type syndicat d'initiative, maison de tourisme ou fédération provinciale, mais on veut aussi, et on y travaille avec les secteurs professionnels concernés, travailler sur la classification, travailler sur les aides, économiques au secteur, et cætera.

Et par rapport aux maisons de tourisme, je ne pense pas que le cavalier budgétaire empêche le débat, la preuve, on en parle ici. Il y a trois critères qui ont été déterminés. Je vous rappelle que l'on est dans du

provisoire de manière à permettre à chacun de se positionner. Les critères ont été définis après une large concertation avec les maisons de tourisme et notamment avec un organisme qui les représente dans leur globalité. Il nous est apparu que d'abord l'existence d'une commune en tant que telle, est un critère tout à fait légitime. La population est quand même très souvent un critère qui intervient dans toute une série de calculs et puis alors la capacité d'accueil touristique.

Bien sûr, on peut toujours choisir d'autres critères, mais à un moment donné il faut s'arrêter et faire des choix. Il n'y aura pas de télescopages puisque l'on va veiller aussi à ce qu'il y ait de la cohérence dans les décisions et pour revenir à une de vos autres questions, c'est à un moment donné une demande d'agrément qui me parviendra via le Commissariat général au tourisme et je veillerai bien entendu à ce que dans les décisions d'agrément, il y ait une harmonie qui puisse sur les différents territoires s'organiser.

Il y a des courriers qui ont été envoyés à toutes les fédérations provinciales, qui ont été envoyés à toutes les maisons de tourisme et qui ont été envoyés également à toutes les communes de manière à ce que chacun et chacune connaissent bien le contexte dans lequel les décisions doivent mûrir et dans lequel les concertations entre les communes et les maisons de tourisme doivent s'organiser.

De manière générale, même si l'exercice est, évidemment, toujours assez difficile, même s'il y a, parfois, l'une ou l'autre susceptibilité, je peux dire que sur le terrain, avec l'aide à la fois du CGT et de mes services, la disponibilité permanente pour aller sur place, organiser des réunions, parce que, souvent, les problèmes à régler ne sont pas des problèmes de vie politique, ce sont des problèmes purement organisationnels : que fait-on par rapport à un bâtiment ? Que fait-on par rapport à des points APE ? Que fait-on par rapport à un programme européen qui est en cours ? Que fait-on par rapport au choix d'un nom, et cetera ? Ce sont là toute une série de problématiques sur lesquelles, bien entendu, il y a une large responsabilité qui relève des maisons de tourisme et de celles et ceux qui les composent, mais sur lesquelles on peut nous donner un coup de main relativement déterminant.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour toutes ces réponses. On a, effectivement, quelques éléments qui sont intéressants, on attendra, évidemment avec impatience le plan stratégique d'IMMOWAL, pour déterminer ce qui se cache derrière les chiffres et les éléments que j'ai évoqué.

En matière de tourisme social, j'entends bien, vous nous dites qu'un travail se fait, les démarches vont être encouragées, et cetera, cela reste très générique, même

si je peux comprendre, on aurait souhaité avoir un petit peu plus de détails en la matière. J'ai bien pris note, effectivement, que la diminution, notamment des dépenses de personnel au niveau du CGT, à concurrence de 280 000 euros, résulte de mise à la pension.

Je réitère, malgré tout, notre déception par rapport à la technique des cavaliers budgétaires. On n'a pas forcément, sur un sujet aussi vaste, le temps d'approfondir l'ensemble des éléments. Il est nécessaire de clarifier, au plus vite, la question de l'échéance et de la phase transitoire, de manière à ne pas bercer les uns et les autres dans de douces illusions. Il importe, en outre, que ce paysage soit opérationnel le plus vite possible.

M. le Président. - La parole est à M. Sampaoli.

M. Sampaoli (PS). - Je remercie, M. le Ministre, pour ses réponses.

M. le Président. - La parole est à M. Desquennes.

M. Desquennes (cdH). - Pas mieux que mon collègue, M. Sampaoli.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je remercie, M. le Ministre, pour ses réponses.

Je voulais juste peut-être évoquer à nouveau l'année du vélo et l'importance, d'une part, de communiquer. Si le Gouvernement a cette approche transversale, il serait tout à son honneur, entre guillemets, de communiquer globalement sur les moyens qu'il met en oeuvre et sur la nécessaire cohérence entre toutes les propositions, puisque c'est une approche transversale.

Il est vraiment important que nous ayons une vue la plus précise possible du maillage et de ses actions ; de la cohérence entre ces actions ; du maillage sur le territoire. Éventuellement, il faut voir de que type d'infrastructures il s'agit et veiller à ce que les appels à projets ne soient pas découpés, mais au contraire fassent l'objet d'une réflexion globale, qui nous permettrait, alors, de suivre, effectivement, qu'on leur dédicace les moyens et quels types de moyens sont mis en oeuvre ; moyens en personnel, moyens en infrastructure, moyens en actions sur le terrain, pour que les utilisateurs du vélo aient, de cette façon-là, davantage de visibilité sur ce qu'on leur propose ou sur ce qu'on leur permet de faire de la meilleure manière.

M. le Président. - Ce volet est terminé. Je propose de passer aux infrastructures sportives.

La parole est à M. Dister.

M. Dister (MR). - Monsieur le Ministre, d'un point de vue global, quand on regarde les chiffres, effectivement, on constate une augmentation plus importante des crédits de liquidation que des crédits

d'engagement. Cela va dans le bon sens, on l'a dit tout à l'heure, même si, on le sait tous ici autour de la table, c'est insuffisant pour le moment, mais nous y reviendrons dans le cadre des ajustements futurs 2016.

Je voulais peut-être d'abord aborder un premier point qui concerne, en fait les deux cavaliers budgétaires que vous utilisez. Je ne reviendrai pas sur l'aspect de l'utilisation de ce mécanisme-là, je n'ai pas d'avis particuliers par rapport à cela, mais je voulais simplement revenir sur celui qui concerne l'article 59 du dispositif du décret budgétaire.

Donc, par dérogation au décret, l'article majore de 10 % le taux de subventions des investissements réalisés conjointement par plusieurs pouvoirs locaux, ce qui veut dire pour les petites infrastructures, on passe de 75 à 85, pour les grandes infrastructures, on passe à 75 %.

Sur la volonté de vouloir cette supracommunalité, on ne peut que vous suivre. On peut peut-être regretter que cette mesure n'ait pas été pérennisée, mais encore une fois, c'était en avril 2014, mais c'est dommage que cette mesure n'ait pas été pérennisée lors de la modification du décret de 1999 en 2014. Je voulais par rapport à cela vous poser une question, vous demander si vous comptiez rapidement ou pas ou pas du tout, adapter le décret afin de pérenniser la mesure qui se fait au travers de ce cavalier budgétaire ? Et puis je voulais voir comment vous comptiez en plus de l'impact sur le taux de subventionnement, comment vous comptiez encourager cette supracommunalité ? Avez-vous mis en place une démarche, une organisation ? Votre cabinet, doit-il promouvoir cette supracommunalité ou cela se fait-il au travers d'une autre organisation ? Je suis d'accord sur le principe, c'est une des solutions, mais comment peut-on faire pour mieux encourager la supracommunalité ?

Sur l'article 60, donc sur ce deuxième cavalier budgétaire, vous modifiez en fait l'article 3, § 3, c'est sur la nécessité d'avoir un droit de jouissance de vingt ans, et cetera, et là on parle du subventionnement des petites infrastructures et du matériel d'entretien, ce dont vous avez parlé tout à l'heure, encore une fois, je ne vais pas me prononcer, je n'étais pas là sur la possibilité qu'est donné aujourd'hui à la Région de prendre en charge et vu la faiblesse des moyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une partie finalement, des compétences de la Fédération, moi, j'aurais voulu savoir qu'elle était votre vision par rapport à cela, par rapport à la cohérence entre la politique sportive qui est défendue à la fois à la Fédération et à la fois à la Région ? Et ne pensez-vous pas que cette méthode et ce qui est en place pour le moment démontrent à quel point il est incohérent d'avoir un *split* de compétences entre la Région et la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Ne faudrait-il pas, justement, redonner un peu de cohérence à tout cela ?

Le point suivant concerne le parallèle entre le budget et la note de politique générale. On l'a dit à l'occasion de

l'examen de cette note que c'est difficile de parler de l'un à un moment donné et puis de l'autre, après. Je pense qu'il faudra réfléchir pour qu'on puisse aborder les deux en même temps, on a la cohérence des chiffres et des propos qui sont tenus dans la note. Le budget confirme cette série d'intentions qui étaient reprises dans la note de politique générale, malheureusement, les nouvelles politiques qui sont reprises et tant mieux qu'il y ait de nouvelles politiques et je vais les aborder juste après, mais comme les budgets sont constants, forcément cela veut dire que les bénéficiaires des aides actuelles vont voir leurs moyens diminuer et donc je voulais voir si vous comptiez modifier votre politique d'octroi de subsides ? Comptez-vous privilégier certaines disciplines sportives ? Plus spécifiquement, quel budget sera alloué au plan piscine ? Et en quoi consistera-t-il si vous savez donner quelques explications complémentaires sur le plan piscine ?

Je voulais également annoncer la mise en place d'un soutien aux propriétaires de terrains synthétiques, enfin en tout cas aux associations, aux communes et autres et vous l'avez rappelé tout à l'heure, avec un budget de 100 000 euros. La mesure est intéressante.

Lorsqu'on a parlé de la note de politique générale, où je pense que l'on a eu une bonne discussion, en convenant que cela allait peut-être être peu avec le nombre de terrains qu'il y a, compte tenu aussi des aires de jeux qui sont en terrain synthétique. Pour une personne, cela va être compliqué d'assurer ou d'assumer l'ensemble des tâches qu'il devra faire. Je voulais voir si, en fait, vous aviez tenu compte, dans votre réflexion, des propositions que l'on avait faites à cette occasion-là, c'est-à-dire d'avoir des formations obligatoires pour les gestionnaires d'infrastructures et aussi de l'obligation de mettre en place un contrat d'entretien avec un cahier des charges bien précis, de manière à ce qu'au départ, au moment de la subvention, il y ait un engagement, de l'association ou de la commune qui reçoit les subsides, d'entretenir convenablement cette infrastructure.

Je n'ai pas retrouvé, dans le budget, le poste de 100 000 euros. Je voulais voir si cela faisait partie d'un poste global et dans quelle AB on pouvait retrouver ce budget de 100 000 euros. L'appel à projets en faveur des écoles est une excellente nouvelle pour les établissements scolaires, puisque le sport à l'école doit, évidemment, être une priorité. Vous l'avez dit tout à l'heure, vous voulez démarrer en 2016, cela est très bien, la volonté est confirmée. J'aurais voulu avoir des détails sur les délais, sur les modalités. Je voulais vous demander, techniquement, pourquoi on a pas créé un article budgétaire spécifique pour ce projet.

Dans le même esprit, l'appel à projets pour la construction d'abris de vélos va mobiliser 1 million d'euros. Est-ce que ce million d'euros sera déjà utilisé en 2016 ? Selon quelles modalités ? Confirmez-vous que ce million sera pris dans l'article des petites infrastructures ?

Ma question suivante concerne Cadasports, qui devrait vous permettre, en tout cas, de mieux orienter les politiques futures grâce à une meilleure perception de la réalité et à une objectivation des besoins. Pour 2016, il va falloir intégrer les dimensions piscines et centres ADEPS. L'AB 12.09 qui doit financer cette application existe, mais n'est pas alimentée. La question est toute simple : l'application telle qu'elle est aujourd'hui permet-elle d'intégrer ces nouvelles dimensions piscines et centres ADEPS ?

Concernant le plan football, annoncé au mois de mars, aucun article budgétaire spécifique n'est prévu. Est-ce que le plan Football est toujours d'actualité ? Comment impactera-t-il le budget 2016 ? À la lecture du budget, et en voyant les nombreuses questions qui sont en suspens, je ne vais pas dire que je n'ai pas d'inquiétudes particulières, mais j'ai un peu le sentiment que les choses ne vont pas s'améliorer, en tout cas, pour le monde associatif sportif, puisqu'il va y avoir peut-être un plus grand saupoudrage des budgets qui restent constants.

Avant d'avoir deux questions précises sur deux AB, ma dernière question concerne un point de vue un peu général. Je voudrais, Monsieur le Ministre, que vous me disiez qui paiera l'addition finalement, puisqu'il y a plus de politiques, plus de bénéficiaires, budgets constants, il y a bien quelqu'un qui va, à un moment donné, payer l'addition. Je voulais juste voir à quoi pouvons-nous nous attendre en 2016, à cet égard.

Puis deux petites questions précises, sur deux AB. L'AB 33.02 « Subventions et indemnités en matière d'infrastructures sportives » et un crédit d'engagement et liquidation de 850 000 euros. Selon les commentaires des articles, ce crédit est destiné à couvrir des subventions et indemnités en rapport avec la matière des infrastructures sportives ainsi que quelques opérations pilotes dans ce secteur. Il permet également de conclure des conventions de collaboration avec certains organismes concernés dans les infrastructures sportives, dans le cadre de la promotion des infrastructures sportives en Wallonie.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous donner quelques précisions sur cet article fourre-tout ? Quels sont les bénéficiaires potentiels de cette subvention et quelle publicité faites-vous de cette possibilité de soutien auprès des acteurs du monde sportif ?

Sur l'AB 43.01, qui concerne l'intervention régionale à verser au CRAC dans le cadre des financements alternatifs des grandes infrastructures, Monsieur le Ministre, par rapport à l'augmentation des moyens que l'on consacre aux grandes infrastructures, pouvez-vous nous dire quelle est votre stratégie pour ce programme ? Allez-vous privilégier certains types d'infrastructures ?

M. le Président. - La parole est à M. Sampaoli.

M. Sampaoli (PS). - Merci, Monsieur le Président.

Toute d'abord, je vais revenir, si vous le permettez, à l'encours. Il est vrai qu'il y a un ajustement qui a été réalisé au niveau des crédits de liquidation, mais si l'on fait le calcul pour ce qui est des petites infrastructures privées, des petites infrastructures communales et le sport de rue, on aura, en fonction de différents crédits d'engagement et de liquidation, toute chose restante égale – je ne parle pas d'ajustement budgétaire – on aura un encours de 84 979 000 euros au 1er janvier, et de 87 779 000 euros en décembre.

Voilà pour l'encours.

J'aurais voulu vous poser une question, Monsieur le Ministre, par rapport à l'article 63.08, qui n'est pas alimenté, sauf uniquement 200 000 euros en liquidation. Je suppose que c'est pour les derniers décomptes finaux des différents dossiers, qui étaient encore subsidiés par le budget Infrasports traditionnel et non par le CRAC ou au travers du CRAC, mais en fait.

En fait, je ne comprends pas comment nous allons pouvoir aller vers un plan Piscines ou vers la rénovation ou la création d'infrastructures d'un montant supérieur à 1,5 million d'euros, puisqu'il n'y a plus, d'une part, de crédits d'engagement sur l'article 63.08 et que, d'autre part, si je ne m'abuse, il ne doit plus y avoir un solde important au financement alternatif. Je pense que les finances régionales ne nous permettront pas d'avoir un financement alternatif dans le futur pour la création de ces grandes infrastructures.

J'aimerais avoir une réponse par rapport à cela.

J'aurais une remarque par rapport aux infrastructures scolaires. J'ai bien entendu, on en a discuté il y a quinze jours, que la priorité serait donnée au revêtement de sols sportifs dans les écoles. C'est une nécessité, mais je pense qu'il faut quand même mettre une réserve ; il faut que l'enveloppe du bâtiment soit en parfait état, parce que si l'on investit dans des revêtements de sol sportif avec un toit qui fuit, ne fût-ce que légèrement, on risque d'avoir un problème assez rapidement.

Je pense que je n'ai plus de questions, à ce stade.

M. le Président. - La parole est à M. Mottard.

M. Mottard (PS). - Monsieur le Ministre, à l'AB 33.04, on trouve une subvention destinée à l'intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa-Francorchamps. Elle s'élève à 3 715 000 euros, ce qui est une somme importante. Je pense que c'est d'ailleurs la même qu'en 2015. Est-ce que vous pouvez nous dire à quoi est conditionné l'octroi de cette subvention très importante ?

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, M. le Président.

J'aurais voulu savoir pourquoi, Monsieur le Ministre, il n'y a pas de budget pour le développement de l'application informatique de Cadasports. Est-ce que la mise à jour ne demande pas de moyens ? Vous allez me l'expliquer.

D'autre part, j'aurais voulu comprendre un des objectifs du programme 11, si je ne me trompe, c'est notamment, d'encourager la création d'emploi dans le secteur des infrastructures sportives en participant au programme de transition professionnel mis en place en Wallonie et il y a un AB 41.01 qui équivaut à un montant de 388 000 euros, qui est la quote-part pour 150 emplois équivalents temps plein.

J'aurais voulu savoir quelle est la répartition, quel est type d'emploi et quelle est la répartition sur le territoire de la Région wallonne.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Mme Ryckmans ne m'en voudra pas si je lui communique par la suite la réponse à sa dernière question où elle me demande une répartition des emplois répartis sur toute la Wallonie. Je n'en dispose pas avec moi aujourd'hui.

Par rapport à Cadasports, c'est un système qui fonctionne, il n'y a pas eu de sollicitations d'un budget spécifique et donc, ce sont les moyens généraux de l'informatique au niveau de l'administration qui vont permettre de continuer à implémenter cette base de données, qui est particulièrement importante.

Par rapport à la question de M. Mottard, l'AB 33.04, c'est l'application de la convention passée avec l'intercommunale évidemment et tout cela est relatif aux investissements réalisés et donc il n'y a pas d'éléments neufs par rapport à cela.

Par rapport à l'intervention de M. Sampaoli sur l'encours, je l'entends bien et la comprends parfaitement et l'on y est vraiment très attentif. Il est vrai qu'il n'y a que 200 000 euros en liquidations sur l'AB qui était anciennement celle alimentée pour les grandes infrastructures. Je réponds en même temps à M. Dister, il y aura un plan Piscines, je peux vous le confirmer, mais les informations que je pourrais vous donner aujourd'hui sont encore fragmentaires et relevant un peu de l'hypothèse. Très prochainement, je répondrai de manière beaucoup plus factuelle et complète sur la manière dont nous allons continuer à tenter de résoudre ce problème.

Par rapport à la remarque de M. Sampaoli, j'y adhère totalement. Il est clair que l'on ne va donner des

subventions pour rénover ou aménager un revêtement si l'infrastructure n'est pas dans de bonnes conditions au niveau de l'enveloppe du bâtiment. On a pris cet exemple-là, au niveau d'un premier appel à projets parce que ce ne sont pas des travaux qui sont excessivement coûteux. C'était la porte idéale pour tenter un premier appel à projets à destination des établissements scolaires. Ils sont constitués en ASBL. C'est sur l'AB des ASBL que le budget sera pourvu, rien n'empêchant un jour pour la lisibilité des choses que l'on crée une AB spécifique, mais cela n'a pas été envisagé pour l'instant.

Par rapport aux questions de M. Dister, au niveau de l'article 59, le but est d'encourager la supracommunalité. On veut profiter d'un éventuel réaménagement du décret qui n'est pas à l'ordre du jour pour le pérenniser, en tout cas, on ne va pas arrêter après un an ce type de bonus aux communes qui s'associent dans le cadre d'infrastructures sportives. On va sensibiliser à travers la communication, le salon des mandataires, le site officiel de la Wallonie et l'on va veiller à ce que chacune et chacun soient informés de cela.

Par rapport à l'article 60, cela ne concerne pas la répartition des compétences. J'ai parlé tout à l'heure de l'amélioration entre les compétences respectives Fédération et Wallonie. L'article 60 est prévu pour alléger les obligations où il y avait la condition du droit de jouissance de minimum de 20 ans qui était un obstacle souvent difficilement surmontable. Il est clair que dans mon esprit, il faut parfois s'y reprendre à deux fois pour comprendre ce qui relève de la politique sportive et de la politique des infrastructures sportives. Il faut qu'il y ait une cohérence entre les deux politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie. C'est plus facile quand il s'agit du même titulaire dans les deux gouvernements. Je constate que sur Bruxelles, ce n'est pas la même chose et cela peut poser question. Lorsque l'on veillera, quel que soit le degré d'amplitude des réformes qui se feront, à faire une relecture des choses et bien cette coordination est indispensable quelle que soit la solution politique que l'on donne à cette question.

Vous avez dit que le budget confirme beaucoup d'intentions exprimées dans la note de politique générale, heureusement. Vous dites que c'est dommage que les nouvelles politiques s'inscrivent dans les budgets actuels. Il faut savoir ce que l'on veut : ou bien l'on constate que l'on vit dans une situation budgétaire qui appelle à la sobriété, à la bonne gouvernance, à la maîtrise des coûts ou bien l'on continue à me dire qu'il faut veiller à l'encours et cetera, mais d'un autre côté, l'on doit aussi veiller à maîtriser la totalité des engagements. Ce n'est pas pour cela que l'on ne peut pas mettre des accents nouveaux à des politiques. J'ai notamment voulu mettre des accents nouveaux non pas par coquetterie, mais parce que cela m'était largement demandé par le secteur, notamment en ce qui concerne les établissements scolaires dont j'ai parlé, l'année thématique vélo qui doit aussi se traduire par des

mesures d'accueil et d'encouragement à la pratique du vélo. C'est aussi le cas à travers l'amélioration au niveau de la conception et l'entretien de nos terrains synthétiques. Il n'y a pas, M. Dister, de budget spécial par rapport à cela, ce sera dans le budget global et j'ai bien entendu vos propositions par rapport à la formation, aux contrats d'entretien, et cetera que j'ai relayé parce qu'elles me paraissaient pertinentes.

Au niveau des modalités de l'appel à projets vélo, l'on sera dans l'AB relatif aux petites infrastructures. Je vais travailler avec une AB existante, ce qui semble plus facile.

Pour le plan Foot, il est alimenté uniquement par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre purement de la politique sportive même si de manière générale, quand on fait un plan foot, on veille aussi à ce qu'il y ait une amélioration des infrastructures au niveau du territoire sur lequel je suis compétent.

Ce sont les citoyens qui paient l'addition et c'est pour cela qu'il faut une recherche d'équilibre entre nos ambitions sportives et les moyens dont on dispose. Le meilleur baromètre est d'écouter le secteur sportif à savoir le monde des clubs, des fédérations. Je ne suis pas juge et je vous laisserai avoir cette écoute attentive du terrain, ce que j'observe est que le point d'équilibre recherché est toujours le même à savoir avoir une politique tant en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'en Wallonie qui vise à la fois sur le degré de performance de nos athlètes et sur l'accès du sport pour un maximum de personnes et, en même temps, au niveau du territoire wallon d'essayer d'améliorer nos infrastructures sportives non pas en privilégiant certains sports par rapport à d'autres, mais dans le cadre vraiment des besoins. Il faut tenir compte des sports en croissance, par exemple, des clubs de hockey ou de rugby qui se créent de plus en plus sur le territoire. Il faut tenir compte également de la volonté d'amener davantage de jeunes vers la pratique cycliste et c'est évidemment transversal. On doit avoir des circuits sécurisés qui leur permettent de s'entraîner. Il faut tenir compte également des sports qui bénéficient d'un capital de médiatisation exceptionnel comme, par exemple, le tennis et forcément cela engendre des clubs nouveaux et des affiliés supplémentaires. On doit tenir compte également de sports moins connus, mais qui méritent aussi d'avoir leur espace de jeu et de compétition comme, par exemple, les petites aires de balle pelote et donc on essaie d'avoir cet équilibre entre les sports, entre les bassins de vie et je n'aurais aucune difficulté puisque c'est moi qui aurai pris les décisions à communiquer dès que possible la totalité des infrastructures financées dans le cadre des AB dont j'ai la responsabilité, cela permettrait d'avoir une lecture également géographique puisque cela intéresse, parfois, les uns ou les autres, des décisions que j'aurais pu prendre.

M. le Président. - La parole est à Mme Moinnet.

Mme Moinnet (cdH). - J'ai une question concernant l'AB 74.04.22 « L'achat de défibrillateurs externes automatiques pour équiper les infrastructures sportives en Wallonie ». On constate que les articles demeurent à zéro, qu'en est-il de l'achat de ces défibrillateurs ? N'allez-vous plus intervenir dans l'achat de ces appareils dans les infrastructures et clubs sportifs ?

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Les 600 défibrillateurs qui faisaient l'objet du dernier marché ont pu être attribués et distribués. Les formations sont en cours, il n'y a pas plus de nouveaux marchés globalisés prévus. Par contre les clubs et les associations restent éligibles au bénéfice d'une subvention de 75 % lorsque leur dossier est accepté dans le cadre de l'aide classique en équipement.

M. le Président. - La parole est à M. Dister.

M. Dister (MR). - Merci Monsieur le Ministre pour l'ensemble des réponses apportées. Je peux imaginer à quel point cela doit être difficile dans le contexte budgétaire dans lequel nous sommes de dégager le sport en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faut quand même faire un certain nombre de choix. Mon propos tout à l'heure n'était pas de dire, d'avoir une approche contradictoire en disant qu'il faut liquider et assainir d'un côté et d'un autre avoir des budgets complémentaires. Le propos est plutôt de dire qu'il faut faire des choix et donc faut-il lancer autant de nouvelles initiatives alors que ce qui existe déjà n'est pas suffisant ? Le sport est une matière dans laquelle les acteurs font preuve d'une créativité sans limite et il y aura toujours des demandes. Il faudrait être plus clair, avec un budget plus détaillé, avec des AB qui correspondent réellement aux utilisations, serait plus transparent parce qu'aujourd'hui il ne faut pas faire croire aux associations qu'ils ont les mêmes budgets qu'avant, c'est amputé d'autres projets que je ne conteste pas, mais je trouve que cela manque de clarté.

Il y a une réduction des moyens aujourd'hui pour une partie des sportifs wallons. Vous l'avez évoqué à juste titre, il y a des disciplines sportives qui sont des locomotives et pour les sports qui ne font pas partie de ceux-là, c'est difficile d'aller contre cette machine en route. Le hockey est un sport qui fonctionne très bien, dans ma commune en tout cas, un club de Rixensart, compte 700 membres. Il faut se mettre à la place des petites fédérations qui défendent des sports qui ont leur intérêt, mais qui sont écrasés par les grosses machines. Je pense qu'il faut être attentif à cela. Sur le plan Foot, il faut des infrastructures pour faire jouer les sportifs, la Région doit mettre en oeuvre des moyens.

Pour terminer, j'aimerais poser deux questions sur des AB pour lesquelles je n'ai pas eu de réponse. Voulez-vous que je répète ? Il y avait l'AB 33.02 et l'AB 33.01.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - J'avais négligé mes notes. À l'AB 33.02, c'est essentiellement de la promotion vers les petites structures. En 2015, il y a 650 demandes de subvention ont été introduites auprès de l'administration et donc le montant moyen est inférieur à 1 500 euros.

Je voulais quand même contester sans faire un long débat l'appréciation selon laquelle il y aura moins d'argent pour les sportifs. Ce n'est pas vrai. Il y aura autant d'argent pour les sportifs et je vais prendre un exemple : lorsque nous avons décidé d'aider les écoles, c'est à la condition que ce soit non seulement au bénéfice des élèves, mais aussi en dehors des heures et des jours de classe au bénéfice des clubs, donc il y a pour l'instant des clubs qui n'avaient pas d'infrastructures de qualité à la mesure de leurs besoins et qui en bénéficient dans les écoles. Je vais vous citer un exemple où ce n'est pas le budget du sport qui est intervenu, je suis allé vendredi à l'inauguration d'une infrastructure sportive nouvelle à Marche-en-Famenne et dans cette infrastructure financée par le budget de l'éducation, il y a maintenant un club de badminton qui va y être résident alors qu'avant, il devait aller à l'extérieur louer des installations.

Un dernier mot, je peux comprendre et je vous appuie quand vous dites n'oublions pas les petits sports. Il doit, en effet, y avoir de la place pour tout le monde, mais il ne faut pas créer des besoins là où ils n'existent pas et c'est surtout ne pas faire des infrastructures qui n'auraient pas d'utilité incontestable.

Un dernier exemple pour illustrer votre souci des sports moins spectaculaires. Samedi, à Jambes dans une salle privée récemment aménagée où se réunissaient les meilleurs escaladeurs belges dans le cadre du club alpin belge avec leur pendant néerlandophone. Je me suis dit en voyant la qualité des performances de nos athlètes en escalade et le fait qu'aux Jeux olympiques de Tokyo en 2020 ce sport était présélectionné, cela veut dire que l'on va peut être présent avec ce sport avec des chances de médaille, l'on est dans un sport où il y a à la fois de la performance et du sport pour tous de plus en plus recherché, il faudra certainement être attentif à des demandes d'infrastructures portées par des clubs faisant partie de cette fédération. Je pourrais prendre cinquante autres exemples, mais nous sommes attentifs à ce qu'il n'y ait pas d'élitisme ou de favoritisme d'un sport par rapport à un autre.

M. Dister (MR). - Je suis assez d'accord avec votre réflexion, mais je veux insister sur le fait qu'il faut éviter une inflation des dépenses qui devraient être assumées par d'autres ministres. Je me pose la question de consacrer un million pour des abris de vélo, je ne suis pas certain que ce soit une priorité pour le sport en Wallonie. Je comprends que vous avez un projet transversal d'utilisation des vélos, mais d'autres

ministres devraient prendre cela en charge, on n'est pas dans le sport même s'ils vont être mis au-devant d'infrastructures sportives, et cetera. Les budgets doivent servir à autre chose que cela.

Les écoles, on connaît l'état du fond des bâtiments scolaires et les délais qu'il faut pour avoir quelque chose donc je comprends que vous preniez cela en main. Je connais aussi d'expérience, dans une école des clubs se créent et cela est une très bonne chose. Je ne voudrais pas que l'on ait et que l'on n'aille trop souvent dans la poche des sportifs pour financer des politiques, ce ne sont pas nécessairement des politiques nécessaires aujourd'hui, dans le contexte que l'on connaît et dans le contexte de restriction budgétaire que l'on a pour le moment.

M. le Président. - La parole est à M. Mottard.

M. Mottard (PS). - Je remercie le ministre pour sa réponse, ce qui me donne une autre réponse. L'intervention éventuelle de la Région dans le cadre du déficit du Grand Prix de Formule 1 est une intervention sur le budget du Ministre Marcourt. Par ailleurs, l'engagement de la subvention des 3 715 000 euros, est-ce que cela fera bien la dernière année en 2017 ?

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je voudrais réagir dans le débat qu'ouvre M. Dister sur les infrastructures vélo. Je trouvais important que l'on ne démarre pas et que l'on ne fasse pas au nom de politiques sportives, qu'on les place finalement avec tous les enfants, que les jeunes ne puissent pas se rendre finalement à vélo. L'usage du vélo au quotidien, cela est aussi une pratique sportive, même si cela n'est pas un sport sous club, mais cela évite et permet à des jeunes de se rendre au sport, ce qui est un problème parce que les enjeux de mobilité sont là et si l'on veut développer la pratique sportive, cela me semble très intéressant. Je trouve intéressant, j'en avais déjà parlé un petit peu au moment de la présentation de la note budgétaire, d'ouvrir la réflexion au niveau politique, sur la manière de rationaliser ou de renforcer les infrastructures entre réseaux scolaires. Cela est vraiment un sujet politique, qui a des conséquences quand on parle de moyens budgétaires limités. C'est vraiment vers cela que l'on doit aller. C'est renforcer la possibilité que tous réseaux confondus l'on puisse utiliser ces infrastructures sportives au maximum en les ouvrant les soirs, les week-ends et entre réseaux pour les utiliser et les « rentabiliser », maximiser leur utilisation au profit de tous les enfants, jeunes ou personnes pour leurs pratiques sportives.

M. le Président. - La parole est à M. Dister.

M. Dister (MR). - Je veux juste remercier Mme Ryckmans d'avoir confirmé que cela était un enjeu de mobilité, pas un enjeu sport.

M. le Président. - Je propose que nous passions au

chapitre suivant, agriculture et développement rural.

La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Monsieur le Ministre, je vais, une fois n'est pas coutume, commencer par souligner l'augmentation de près d'un tiers des recettes qui est principalement due aux produits de la vente de coupe de bois de chablis, de vente de bois domaniaux. Tout cela pour bien remettre en avant l'importance de la forêt, du bois, en Région wallonne, dans les budgets communaux en zone rurale, cela est généralement, souvent en tout cas, le bois, la forêt, le produit de la chasse qui sauve ou qui aide les budgets d'où l'enjeu des auditions qui ont lieu chez nous actuellement et l'importance de gérer, en bon père de famille et à long terme, la forêt. Cela était juste une petite parenthèse.

J'en viens maintenant aux dépenses. Je vais prendre programme par programme. Le programme 15.01 dont le crédit est doublé. Quelle est la raison de cette augmentation et est-elle consécutive aux adaptations informatiques résultant de la nouvelle PAC ? C'est le fonctionnel.

Le programme 15.02 et, plus spécifiquement, l'AB 12.08 « Crédits destinés à couvrir les études thématiques du conseil supérieur wallon de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'alimentation ». On sait que ce conseil est en instance de renouvellement et dans les faits ne fonctionne plus très bien, ne fonctionne plus d'ailleurs alors qu'il est prévu dans le Code wallon de l'agriculture. Je vous avais interrogé sur ce dossier dans le courant de l'année et vous aviez répondu avoir demandé à l'administration de préparer un nouvel avant-projet pour remettre en place cet organe, qu'il puisse être reconstitué dès 2015. Où en êtes-vous précisément, qu'en est-il de ce conseil ?

Je vais passer au programme 15.03, à l'AB 33.23. Le commentaire est identique au commentaire que vous aviez formulé en 2015, lors de la présentation du budget. Là aussi vous parliez de réorganisation des aides de conseil, d'encadrement des agriculteurs, afin d'éviter les doublons et la concurrence entre les différents acteurs. Cette réorganisation a-t-elle eu lieu ? L'année écoulée a-t-elle permis d'avancer en la matière ?

Concernant l'AB 41.07 « Subventions, aux recherches scientifiques et techniques » qui connaît une diminution constante, je vais dire depuis deux ans. En effet, sur deux exercices, elle a diminué de plus d'un million d'euros. Pouvez-vous me présenter les priorités fixées par le gouvernement en matière de recherche scientifique, en matière de finalité agricole ? Ces réductions budgétaires consécutives ne remettront-elles pas en cause les orientations politiques du gouvernement en matière de recherche ?

J'en viens au programme 15.04 et aux aides et, plus particulièrement, à l'AB 12.03, relatif à l'achat de biens

et de services réduit de moitié par rapport à l'année passée, divisé par quatre, si l'on s'en réfère à 2014. On sait toute l'importance de ce crédit puisqu'il a pour vocation d'aider et de communiquer avec les agriculteurs sur les points importants de la vie administrative puisqu'elle comprend notamment la gestion des déclarations de superficie, et cetera. Comment se fait-il que cet AB soit à ce point réduit ? Quelles seraient les conséquences concrètes sur le terrain ? Cette diminution est-elle à mettre en relation avec la simplification administrative que vous annoncez et notamment via l'informatisation ? On avait eu l'occasion d'en discuter, il y a quinze jours, lors de la présentation de la note d'orientation où l'on avait soulevé le fait que moins de 40 % des exploitations agricoles utilisaient l'informatique, d'où la nécessité d'agir en adéquation avec les moyens disponibles.

L'AB 31.06, relative aux aides aux groupements agricoles et à leur encadrement. Cet article budgétaire voit ses crédits réduits à zéro. Vous avez déjà, à plusieurs reprises, mentionné l'importance, ou en tout cas votre volonté d'aider la création de groupements agricoles. Pourquoi réduire à zéro ce poste budgétaire ? De plus, il semblerait qu'un arrêté du Gouvernement wallon soit en préparation pour donner des aides à la création, constitution des groupements agricoles, cela paraît étonnant et contradictoire avec les faits dans le budget.

J'en arrive aux articles 31.07 et 31.09 relatifs aux MAE et aux aides bios. Bien sûr, la problématique des aides PAC de cette année a été abordée, mais je voudrais quand même revenir sur ce point. Ce seront seulement, j'ai envie de dire 63 % de l'enveloppe totale des paiements qui seront versés aux agriculteurs d'ici la fin de l'année. Cela fait beaucoup de bruit chez les agriculteurs. La FWA vous a également fait part de plusieurs revendications, notamment en termes de traitement des dossiers pour les aides couplées, pour les contrôles, en tout cas pour le traitement des dossiers et le versement rapide. On peut comprendre que les changements imposés par l'Europe sont difficiles à gérer et à mettre en place, mais si je fais le parallèle avec la France, il y a quand même une différence des montants qui ont été versés aux agriculteurs puisque les agriculteurs français percevront jusqu'à 95 % de leurs aides PAC et ceci parce que le Gouvernement français a opté pour un dispositif d'apport de trésorerie en deux versements pour atteindre jusqu'à 95 % et en ayant recours à l'aide de minimis. La Région wallonne aurait-elle pu choisir cette même option ? Auriez-vous pu mieux répondre aux besoins de trésorerie des agriculteurs en ayant recours à cette aide de minimis ?

La fin de l'année est traditionnellement dans les exploitations agricoles liée aussi aux paiements de toute une série de crédits, d'échéances, ce qui se fait difficilement vu qu'en général, les primes PAC sont perçues et c'est avec cela que l'on peut rembourser les crédits. Ma question est de savoir si un contact a été pris

avec le secteur bancaire afin de faire le point sur les situations financières des agriculteurs et si, éventuellement, des mesures d'allègement de charges bancaires, des mesures de report de crédit sans intérêts, et cetera, pouvaient être prévues.

La semaine dernière, la Commission européenne a décidé de reverser aux agriculteurs via les États 410 millions d'euros d'aides directes de la PAC préemptées en 2015 pour faire face à d'éventuelles crises et qui n'avaient pas été utilisées. Ces fonds font l'objet d'un remboursement aux agriculteurs selon un barème fixé par la Commission et cette décision sera applicable au 1er décembre et les paiements devront être faits avant octobre 2016.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous donner la clé de répartition de ces aides ? Comment seront-elles calculées au niveau wallon et sur base de quel agenda seront-elles versées à nos agriculteurs ?

J'en viens maintenant à la formation agricole, au programme 18.23, lors de l'analyse budgétaire de 2015, il était apparu que de nombreux centres de formation avaient presté un nombre d'heures supérieur à ce qui avait été prévu. La DGO6 procédait alors à une analyse détaillée de la situation de chaque centre. Actuellement, la situation est-elle rétablie complètement ? Vous aviez marqué votre volonté d'éviter les doublons en matière de formation, où en est-on à ce niveau ?

J'en viens aux OIP et tout d'abord à l'APAQ-W. On peut constater que le budget de l'APAQ-W n'est cette année à l'équilibre, contrairement à l'année dernière. Il y a un déséquilibre, pouvez-vous nous en donner les raisons ?

Un autre point a été abordé précédemment en commission ici, on sait que l'APAQ-W aura bientôt à sa tête un nouveau dirigeant, la procédure de recrutement est-elle lancée ou va-t-elle être prochainement lancée ?

Concernant le Fonds piscicole de Wallonie, même constat, un déficit. Connaît-on les raisons de ce déficit ?

J'en viens au CRA. Son budget est cette année en équilibre parfait alors que l'année passée et l'année précédente d'ailleurs, il avait dégagé des bénéfices. Peut-on simplement faire le bilan sur l'état de santé du CRA ?

Nous avons pu auditionner des membres du CRA qui avaient soulevé des difficultés au niveau de la comptabilité. Où en est-on ? Peut-on dire qu'elles sont de l'ordre du passé ?

Enfin, pour clôturer, juste une nouvelle petite parenthèse concernant la transmission d'entreprises puisqu'il y avait quand même l'aspect transmission des terres agricoles, transmission et droits de succession. Nous sommes attentifs à ce dossier et nous espérons qu'il en est de même de votre part.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, juste un petit point en style télégraphique puisque Mme Brogniez a posé l'une ou l'autre de mes questions.

Au niveau des recettes pour l'AB 28.02, c'est le produit de l'allocation du droit de chasse. On constate une diminution de 10 000 euros de cet AB. En ce qui nous concerne et moi à titre personnel depuis plusieurs semaines, nous sommes justement sollicités par des citoyens qui se plaignent de la façon dont sont gérés plusieurs chasses domaniales et selon eux, l'organisation de la chasse sous licence à Anlier poserait problème et, d'une manière générale, cette pratique cynégétique amènerait une diminution des recettes dans le chef des propriétaires louant leur droit de chasse.

C'est ma première question, Monsieur le Ministre, qu'en est-il et partagez-vous cette analyse ?

Au niveau des dépenses, au niveau du programme 04, l'AB 31.02, aides aux investissements agricoles pour réduction et suivi du plan. C'est une AB qui voit ses crédits d'engagement diminués de 1 750 000 euros et ses crédits de liquidation de 5 millions d'euros.

On l'a dit et on l'a répété, l'année 2016 sera une année décisive et l'on voit que les crédits alloués connaissent une augmentation de près de 5 millions d'euros en crédits d'engagement et une diminution de 1 million d'euros en crédits de liquidation.

Au niveau des aides agricoles, nous nous sommes engagés au travers de la DPR à poursuivre les réformes actuelles de politique agricole pour que les jeunes ne doivent plus notamment acheter de droits à produire.

La DPR souhaitait également favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et horticulteurs afin de surmonter l'important défi de la relève générationnelle.

Au travers de cette programmation, Monsieur le Ministre, comment comptez-vous réaliser ces objectifs prévus dans la DPR ?

Au niveau du programme 11, l'AB 43.04, il y a 15 jours, on l'avait pointé comme le grand absent de la note de politique générale et malheureusement, l'examen du budget confirme l'oubli et cet oubli, c'est cette AB que l'on voit diminuée tant au niveau des crédits d'engagement que des crédits de liquidation de 3 millions d'euros pour Natura 2000.

Monsieur le Ministre, Natura 2000 est-il toujours l'interlocuteur privilégié pour la Wallonie afin de maintenir la biodiversité ? Pouvez-vous nous faire le point sur la situation, sur le réseau et son financement ?

Que pouvons-nous attendre de cette année 2016 ?

On peut également solliciter que la dynamisation de

la gestion forestière vient d'être connue comme prioritaire. On entendait d'ailleurs tout à l'heure en début de commission le Professeur Rondeux et on imagine que cette dynamisation passera notamment par des plans de gestion pour les passerelles inférieures ou égales à 20 hectares.

Comme cela n'a pas été explicité clairement, pouvez-vous nous dire ce que vous entendez par dynamisation forestière et son implémentation en Wallonie ?

Encore deux petites interventions dans le programme 12, l'AB 63.06, là on note une diminution des crédits d'engagement de 2 millions d'euros et une augmentation des crédits de liquidation de 1,5 million d'euros. C'est un problème très important pour de nombreuses communes ayant mis en œuvre des opérations dans le cadre du développement rural. Maintenez-vous les critères contenus dans la circulaire de votre prédécesseur ? De manière générale, quels seront les projets privilégiés dans le cadre de cette loi de programmation ?

Enfin – et on en parlait également au cours de cette commission – les maisons multiservices qui permettent vraiment de maintenir un réel lien social dans les villages et d'apporter toute une série de services aux citoyens. Ces maisons multiservices bénéficieront-elles d'un traitement privilégié ?

J'en termine, Monsieur le Ministre, avec ce qui va devenir une de mes marottes au sein de cette commission, mais l'APAQ-W, on voit justement que pour 2016, le budget de l'agence est de 9,361 millions d'euros. Encore une fois, nous allons approuvés, le groupe socialiste, je ne doute pas que l'opposition le fera également, le budget de l'APAQ-W, sans en connaître vraiment la stratégie. Avez-vous, Monsieur le Ministre, une vision précise des projets de l'APAQ-W ? Comment remplacer la mythique émission de la *Clé des champs* ? Enfin, l'agence prévoit-elle de faire preuve d'un peu de nouveauté, d'innovation justement en matière de promotion des productions agricoles wallonnes afin de redorer l'image d'un secteur en souffrance ?

Je vous remercie d'avance de vos réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme Moinnet.

Mme Moinnet (cdH). - Je ne serai pas très longue, mais j'ai juste trois questions bien spécifiques et un constat.

Tout d'abord, le premier programme avec l'AB 12.04 « Projets informatiques spécifiques », on remarque une forte hausse des crédits d'engagement et des crédits de liquidation. Monsieur le Ministre, pouvez-vous expliquer quels projets informatiques sont visés par cette hausse de budget ?

Ensuite, le programme 02 « Coordination des

politiques agricoles et environnementales », les principales variations de ce programme sont dues, en effet, à des cofinancements du programme wallon de développement rural. À la lecture du budget, on peut donc affirmer que 2016 sera l'année du lancement effectif du PWDR 2014-2011. Notre formation politique est, d'ailleurs, fort attachée à la ruralité. Nous suivrons avec intérêt cette thématique dans les prochains mois.

Une autre question concerne, dans le programme 03, l'article budgétaire 41.07.40 « Subventions en faveur des recherches scientifiques et techniques », on constate également ici que les crédits d'engagement sont fortement réduits. Monsieur le Ministre, cette réduction ne risque-t-elle pas de réduire le nombre de projets de recherche alors que vous avez justement indiqué vouloir favoriser celle-ci en faveur de nos producteurs ?

Une dernière question, dans le programme 12 « Espace rural et naturel », à l'AB 01.02, on constate une diminution des crédits de 752 à 509 000 euros. Pouvez-vous nous expliquer cette diminution ?

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Rapidement pour constater sur le programme 15.04 que les engagements du Gouvernement, en ce qui concerne le cofinancement des programmes européens sont au rendez-vous dans le cadre du budget 2016, puisque le programme 15.04 est le programme budgétaire qui concerne les aides directes aux agriculteurs. On est là à un montant de près de 81 millions d'euros en engagement. Cela constitue un record et la preuve que la Wallonie soutient activement et concrètement ses agriculteurs.

Une question par rapport à l'un des articles budgétaires qui lui est à zéro dans le programme 15.04 « Les aides à la biométhanisation ». C'est l'article budgétaire 31, je remettrai la main dessus. C'est juste pour m'assurer que si cet article est mis à zéro, c'est parce que cela passe par les aides de cofinancement et donc le soutien est effectif à des unités qui fonctionnent aujourd'hui – je pense – avec satisfaction et qui renforcent l'autonomie économique des exploitations agricoles, en conjuguant production d'électricité et récupération de chaleur. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Une série de questions, Monsieur le Ministre.

Pour commencer, tout au début, page 47, on évoque l'importance pour le département de politique européenne et des accords internationaux de pouvoir s'appuyer sur des analyses économiques prospectives. On en parle rarement dans cette commission, mais j'aurais voulu savoir de quelles analyses économiques il s'agit et qui les réalisent.

Ensuite, en ce qui concerne la Politique agricole

commune et les aides agroenvironnementales, l'AB 31.08 et 09, l'on voit et l'on souligne – mes collègues l'ont déjà fait – les moyens accrus dans le cadre du nouveau programme de développement rural. Il y a notamment, c'est une chose à saluer.

On a un nouvel AB 31.14 « Installation des jeunes agriculteurs » où l'on évoque 8 millions en crédits d'engagement, 4,6 millions en crédits de liquidation. En octobre, en commission, il était annoncé 40 millions pour cette mesure 6.1 relative à l'installation des jeunes agriculteurs. Vous évoquiez, à cette époque, le fait que dès le 1er octobre passé maintenant, les jeunes agriculteurs avaient la possibilité d'introduire leur demande d'aide à l'installation, s'ils remplissaient les conditions d'admissibilité, ils recevraient un forfait de 70 000 euros. Je voulais voir avec vous, il était prévu environ 300 dossiers pour les 40 millions dans cette enveloppe. Depuis le 1er octobre, j'aurais voulu savoir si vous pouvez déjà nous faire le point. Combien de dossiers ont déjà été déposés ? Éventuellement, dans quelles spéculations ? Est-ce de la culture ? Est-ce de l'élevage ? Sont-ce des exploitations mixtes ?

Je voulais aussi que vous nous rappeliez peut-être ce que recouvrent les aides pour les jeunes agriculteurs en deuxième phase de reprise. Cela signifie quoi quand on parle d'agriculteurs en deuxième phase de reprise ? Pouvez-vous me le préciser ?

Dans l'AB 41.02, il y a une opérationnalisation d'un mécanisme d'aides et d'appel à projets, une enveloppe budgétaire pour l'engagement de 12 équivalents temps plein pour 967 000 euros. Il s'agit là aussi, si je ne me trompe, de transferts et de quoteparts pour des emplois PTP. J'aurais voulu avoir confirmation de cela. Cela recouvre la même question que j'avais tout à l'heure, a-t-on une idée de la répartition dans le type d'emploi et sur l'étendue du territoire ?

Vous avez annoncé dans votre note de politique générale que le foncier agricole allait connaître une phase décisive d'approfondissement, en rappelant la DPR. J'aurais voulu savoir quelles sont les mesures agencées. Vous avez dit que l'on démarrerait, mais il n'y a aucun moyen budgétaire prévu, à mon sens. Y en a-t-il ? Sinon, où sont-ils ? Est-ce bien cohérent de ne pas encore avoir de mesure, notamment par exemple sur les différents observatoires du foncier et sur la banque foncière wallonne ?

Je ne reviendrai pas sur les questions en matière de recherche agronomique et d'optimisation du CRA-W. Je vous avais interpellé sur l'importance d'avoir ce plan de recherche à trois ans. On n'a pas le plan. Il faudra voir comment le budget pourra rester cohérent.

Par rapport à l'APAQ-W, le budget est en légère baisse, mais il est en équilibre, notamment avec un prélèvement dans le fonds de réserve. Ils ont dû rajouter une certaine somme. De combien est ce fonds de réserve actuellement, si vous le connaissez ?

D'autre part, dans la note de politique générale, vous évoquiez le fait de développer une stratégie biobasée, valorisant le bois énergie et biomasse. J'aurais voulu savoir là aussi concrètement quelles sont les mesures, quels sont les budgets. J'ai cherché à multiples reprises où pouvaient se trouver ces moyens. Dans les aides en matière de biométhanisation, l'AB est réduit à zéro. Il passe de 240 000 à zéro. Par contre, il y a un budget de fonctionnement d'appui à Valbiom, l'AB 33.11 de 381 000 euros. Est-ce avec cela que vous allez élaborer cette stratégie biobasée ? Peut-être pourriez-vous nous en dire un peu plus ?

En ce qui concerne le programme de distribution des fruits et légumes dans les écoles, l'AB 41.03.00, page 90, le programme, les moyens sont en diminution, de quand même un bon tiers, mais je vois qu'il y a la possibilité qui est à mon sens, a été réinstaurée de payer des avances. Si je comprends bien l'explication page 90, l'organisme payeur est autorisé à payer des avances aux écoles, à toutes celles qui auront manifesté leur volonté de participer au programme et cela est une mesure, je vous le rappelle, financée à 50 pour cent par la Commission européenne et dans lequel il y a aussi une part de mesures d'accompagnement mises en œuvre par la Communauté française. J'aurais voulu savoir, pour tout le volet pédagogique, quel est le ministre qui gère cela au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

(Réaction dans l'assemblée)

Mme Brogniez (MR). - Comment se passent les négociations avec votre collègue ? La proximité politique aidant peut-être. Sur quoi porte ce volet d'accompagnement pédagogique ?

Concernant toutes les matières sur les sites Natura 2000. Monsieur Prévot en a déjà un petit peu parlé, mais pourriez-vous être plus clair sur l'ensemble des mesures parce qu'il y a une série de mesures qui ne sont plus alimentées car cela c'est l'ancien programme de développement rural ? Il y en a toute une série d'autres qui est dans le programme...

(Réaction d'un intervenant)

Mme Brogniez (MR). - Il y a une série de crédits qui sont, par exemple, destinés à prendre à charge les compensations des administrations publiques. J'aurais voulu savoir cette baisse dans cet AB 43.04. Pourquoi y a-t-il cette baisse dans les mesures additionnelles ? Y a-t-il des évaluations qui ont été faites ?

(Réaction d'un intervenant)

Mme Brogniez (MR). - Alors si cela est dans le

compte-rendu je le retrouverai, je vous prie de m'excuser, j'étais à une autre commission où j'intervenais, mais si cela a été précisé, je reviendrai vers vous que si je ne le comprends pas.

Pour rester toujours dans l'agriculture, un des deux axes de votre politique de genre, M. le Ministre, est de valoriser le statut des agricultrices. Je voulais savoir ce qu'il en est et si vous avez dédié un budget à cette activité ? Quelle est votre stratégie pour avancer dans l'objectif que vous vous étiez donné ?

M. Le Président – La parole est à M. Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Merci à Mme Brogniez d'avoir rappelé l'importance des recettes aussi grâce à une bonne gestion forestière. Concernant les questions de Mmes Moinnet et Brogniez sur l'informatique, j'y ai tout à l'heure répondu, diapositive 12, mais je le redis, l'AB de ce programme couvre les dépenses liées au projet informatique spécifique, c'est alimenter au cours d'année et c'est évidemment pour accélérer les traitements des premières dépenses de l'année 2016 que l'on a revalorisées le montant de l'AB.

Au niveau du CSWAAAA, il est toujours en instance de renouvellement, vous savez qu'il y a une réforme globale de la fonction consultative, je peux vous rassurer, le but est qu'il soit opérationnel le plus rapidement possible en 2016.

À votre quatrième question, Mme Brogniez, il n'y a pas de changement, tout ce qui concerne l'AWE, tout ce qui concerne la Socopro est maintenant bien mis en œuvre, on a là deux outils d'encadrement, d'une part, de l'élevage et, d'autre part, du collège des producteurs, qui sont maintenant non pas en routine, mais en phase d'opérationnalisation tout à fait normale et il y a une identité au niveau des montants.

Par rapport à la recherche, j'en ai largement parlé tout à l'heure, je sais que vos questions sont formulées avant, donc ce n'est pas facile. L'AB 41.07, il va y avoir un plan triennal qui est en train de se travailler pour l'instant à la fois à l'intérieur du CRA-W, dans des discussions avec les universités et dans un nouveau centre de coordination scientifique, j'ai demandé, pour être précis, d'avoir une première *draft* pour le 7 décembre, je dois rencontrer le CRA-W à la mi-décembre, et bien entendu on va avancer dans l'étude de ce plan opérationnel.

Au niveau de l'article 12.3, il n'y a pas de conséquence. Ce sont des articles de paiement de personnel et tous ces articles ont été transférés au ministre de la Fonction publique qui gère le personnel et qui dispose des moyens à cet effet, il n'y a aucune conséquence. Il n'y en a d'ailleurs pas non plus pour la

disparition de l'AB 31.06, ou en tout cas une diminution très considérable puisque les moyens ont été intégrés dans l'AB 31.16 et à l'établissement des plans agroenvironnementaux, notamment.

Au niveau des groupements, tout cela est aidé par le PWDR nouvelle mouture et le 31.07 et 31.09, cela est la même chose, je veux dire que tout cela est maintenant intégré dans les nouvelles AB, qui sont celles de la nouvelle programmation PWDR, je le dis aussi pour Madame Moinnet.

Je ne suis pas d'accord avec ce que Mme Brogniez a dit, une partie en tout cas, sur le paiement des aides. J'ai tout à l'heure pris la peine de refaire un point très précis, où je faisais observer qu'en ce qui concerne le premier pilier, ce sont 70 pour cent des aides qui seront versées avant la fin du mois de décembre et non pas 63 pour cent. Le système français ne m'a jamais été demandé. C'est un système où finalement, individuellement, un agriculteur peut demander à avoir une avance en trésorerie, avec les conséquences que cela représente également. Je n'ai pas été sollicité sur ce point par rapport aux associations de professionnels wallonnes. Bien sûr, nous sommes en contact avec le secteur bancaire pour permettre d'avoir à la fois des réponses globales et des réponses personnalisées dans des difficultés bien précises.

Je voudrais aussi observer, je remercie d'ailleurs, M. Desquesnes, d'avoir fait une remarque générale sur l'ampleur des moyens affectés à l'agriculture dans ce budget 2016 sur le fait que, contrairement à beaucoup d'autres pays et même à nos voisins flamands, nous sommes une des seules régions qui aura pu développer un mécanisme d'aide spécifique aux trésoreries avec ces 4 815 000 euros dont j'ai parlé tout à l'heure.

En ce qui concerne la formation agricole, elle est maintenant sur les rails. Nous avons pu, grâce à l'approbation des nouvelles dispositions, nous mettre en place pour les nouveaux appels à projets et pour bien réguler les choses en termes de spécificité des différentes formations.

Pour le fonds Piscicole, les différences que vous avez observées, elles viennent du fait que l'on va chercher dans les réserves des prélèvements. Il s'agit de 600 000 euros en ce qui concerne l'APAQ-W, 60 000 euros en ce qui concerne le fonds piscicole. Au niveau du CRA-W, c'est une actualisation des données qui sont communiquées. Je serai évidemment très attentif, je l'ai d'ailleurs été, vous n'en doutez pas, concernant la problématique des droits de transmission en matière agricole. Une disposition a été prise et exonère toujours les 150 premiers hectares qui sont transmis à condition qu'ils restent affectés à l'agriculture, ce qui est tout de même une condition nécessaire.

En ce qui concerne les questions de M. Prévot, la

diminution de 10 000 euros des droits de chasse, ce sont des chiffres qui nous sont communiqués par l'administration bien entendu, et j'ai eu l'occasion déjà de répondre ici par rapport à la chasse sous licence. Je suis attentif aux expériences pilotes décidées à la fois dans la forêt d'Anlier et précédemment dans les territoires de la communauté germanophone, mais j'ai indiqué qu'il n'y avait, à mon sens, aucun intérêt à généraliser un système dont on n'a pas encore tiré les leçons des premières expériences.

Concernant le 31.02, c'est la fin de l'ancienne programmation et les articles qui suivent sont eux alimentés à des concurrences de tous les moyens qui sont apportés par le PWDR tant du cofinancement européen que du cofinancement wallon.

En ce qui concerne le 43.04, à la fois pour M. Prévot et pour Mme Ryckmans, je voudrais préciser que tout à l'heure dans l'exposé initial j'ai expliqué qu'il y avait la prise en compte dans le budget 2015 des moyens nécessaires pour apurer les arriérés qui sont dus aux communes et aux provinces pour les compensations Natura 2000 et on repart maintenant avec un nouveau chiffre qui, lui, est de 1 509 000 euros qui est le chiffre des compensations globales à partir de l'année qui vient.

Concernant la dynamisation de la gestion forestière, je l'ai dit tantôt, cela concernera sans doute l'aide au repeuplement selon une concertation, je mènerai avec le secteur professionnel et bien entendu aussi avec les pouvoirs provinciaux dont j'espère qu'ils seront plusieurs à s'engager dans cette voie, mais ce sera aussi évidemment une attention renouvelée notamment aux travaux de la cellule d'appui à la gestion privée dont nous avons entendu parler plusieurs fois et tout à l'heure encore.

En ce qui concerne le 63.06, au niveau des PCDR, ce sont les dispositions dont j'ai rappelé tout à l'heure qu'elles avaient été initiées par une circulaire de 2012, 5 % d'engagement pour une convention de faisabilité et puis, le solde après lorsque le projet est finalisé. Je serai bien sûr attentif, Monsieur Prévot, de nouveau aux maisons multiservices parce que je considère qu'il s'agit vraiment d'un des points les plus importants et les plus intéressants dans les politiques de développement rural.

Je suis comme vous attentif à ce que l'APAQ-W, non seulement continue à développer des actions de promotion au bénéfice de tous les secteurs, mais qu'on le fasse en actualisant aussi les méthodes, en étant innovant dans les promotions qui sont effectuées. Je pense que vous apprécierez d'ailleurs la prochaine campagne sur le lait dont je vous ai déjà parlé avec des athlètes, deux sportifs. J'ai vu les projets d'affiche et j'espère que vous serez comme moi, agréablement surpris par le tonus qui y est développé. On aura aussi un centre d'information sur les viandes et un centre d'information sur le lait, développés à partir à partir de la SOCO PRO avec l'appui d'universités, avec l'appui de

scientifiques et bien entendu avec l'appui de l'APAQ-W, mais tout cela, c'est pour le début de l'année 2016, j'en ai parlé dans la note de politique générale.

J'ai répondu pour le PWDR et pour l'informatique à Mme Moynet et je confirme ce que j'ai dit par rapport au 41.07.40 au niveau des recherches. Aucune volonté de diminuer l'effort public sur la recherche en matière agricole, que du contraire, mais on parle des demandes. On veut aussi que le CRA-W utilise sa dotation. Ce n'est pas normal qu'il y ait un montant sous-utilisé au CRA-W comme ça l'est maintenant. Il faut donc aussi qu'il y ait vraiment plus de souplesse et qu'on ait ce plan pluriannuel au niveau de la stratégie.

J'étais vendredi matin pendant trois heures à la faculté des médecines vétérinaires à Liège où on a aussi beaucoup insisté sur les synergies que l'on doit développer avec les différentes universités, avec le CRA et je me réjouis de cette volonté d'engagement de toutes les parties.

En ce qui concerne le 01.02, diminution de 752 000 à 709 000 euros. Il s'agit du fonds en matière de politique foncière. La prévision de recettes affectées au fonds est en baisse, c'est la prévision qui nous est donnée par l'administration. Les dépenses sont adaptées en fonction de la prévision de recettes. On est ici dans un domaine où les recettes sont équivalentes aux dépenses et c'est évidemment aussi lié à la réforme de la politique foncière agricole.

Les moyens, Madame Ryckmans, seront à cet égard, bien prévus. Il est important que l'on puisse avancer, mais tout ne dépendra pas que de budget. On sait très bien que la plus grande partie de ce qu'on pourra faire comme progrès en matière de politique foncière dépend aussi des textes et de l'équilibre politique que l'on parviendra à aboutir.

Pour ce qui est de la biométhanisation, Monsieur Desquesnes a vu juste. Il peut être rassuré concernant l'intérêt que nous continuons à maintenir à cette politique-là.

Les analyses sont importantes, elles nous viennent surtout, Madame Ryckmans, de l'administration et des universités et bien entendu lorsque le CSWAAA sera de nouveau en place, il y aura certainement à cet égard aussi un travail d'analyse qui sera demandé et qui sera choisi après une concertation avec le conseil.

Je vous communiquerai par écrit le nombre de dossiers qui sont déjà entrés au niveau de l'installation des jeunes agriculteurs puisque je n'en dispose pas. Il y a une partie des agriculteurs qui ont déjà été aidés pour une première phase. Ils doivent bien entendu continuer à être aidés dans leur seconde phase avec l'aide du nouveau PWDR. Je vous communiquerai aussi la répartition des 12 ETP dont vous avez parlé tout à l'heure.

Au niveau des réserves de l'APAQ-W, nous en avons parlé tout à l'heure, mais vous êtes bien entendu excusée d'avoir dû aller à une autre commission. Je vous précise donc qu'au 31 décembre 2014, pour les moyens non utilisés ici des cotisations, 8 195 000 euros et pour les moyens non utilisés de la dotation publique, 1 000 006 euros.

En ce qui concerne la question que vous avez posée sur la stratégie, vous avez effectivement identifié une AB, mais il y a aussi surtout une politique d'impulsion, notamment dans le domaine de la recherche et notamment aussi dans le cadre de contacts avec mon collègue chargé de l'environnement. C'est en fonction des données qui ont été communiquées par les services que les allocations fruits et légumes ont été identifiées et je confirme bien qu'il y a une intervention dans cette politique de la part de la ministre de l'Éducation. Il y a aussi des efforts qui ont été annoncés par la Commission européenne, nous y serons très attentifs, pour les valoriser au mieux, en accord aussi avec l'enseignement et dans le cadre d'une étroite concertation entre l'APAQ-W et le VLAM.

Concernant les compensations Natura 2000, j'ai répondu tout à l'heure à cette question.

Quant au statut de l'agricultrice, nous y prenons garde et nous y sommes très attentifs. Je préfère d'ailleurs cette formule-là. Nous y sommes évidemment attentifs, notamment dans le cadre d'une des mesures qui ont été décidées au niveau de la PAC où les agricultrices ont voulu faire remarquer à juste titre que, lorsqu'on évoque les premiers hectares d'une exploitation, on doit aussi tenir compte de la réalité des fermes et de la présence de plus en plus importante des femmes. J'ai des contacts réguliers avec les organisations représentatives des femmes, lesquelles développent aussi des projets spécifiques, avec leur sensibilité personnelle.

Je voudrais, si vous êtes d'accord, si le président m'y autorise, dire que j'ai des questions de Mme Brogniez qui m'a été posée, mais qui est exactement la même qu'une des questions orales de M. Desquesnes concernant la libération des subventions préemptées par la Commission européenne et je ne sais pas si vous prévoyez qu'on y réponde maintenant.

M. Desquesnes (cdH). - Vous pouvez y répondre, vous ferez d'une pierre deux coups.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Cette disposition relative à la discipline financière est ultra-technique et relève des dispositions budgétaires du cadre financier pluriannuel 2014-2020 de l'Union européenne.

Elle a déjà été appliquée en 2014. Elle oblige

l'organisme payeur à effectuer une retenue sur les montants versés l'année N; retenue destinée à financer une réserve de crise. Le solde non utilisé de cette réserve de crise est, d'après des calculs précis, versé aux agriculteurs en automne de l'année N+1.

Conformément aux dispositions du Règlement européen, tous les paiements directs relatifs à la campagne 2014 ont été diminués d'un pourcentage de l'ordre de 1,3 %, soit un montant global wallon de 3,9 millions d'euros.

Cependant, les producteurs ont bénéficié mi-septembre 2015, du remboursement des crédits reportés de la campagne 2013, soit un montant global wallon de 7,4 millions d'euros, correspondant à un pourcentage de l'ordre de 2,8 %.

Selon cette même logique, les producteurs récupéreront, en septembre 2016, un montant global wallon estimé à 3,4 millions d'euros, conformément aux dispositions du Règlement 2015/2094. La part wallonne sera définitivement connue, quand les deux organismes payeurs belges auront totalement terminé le paiement des aides directes de la campagne 2015, fin juin 2016.

Le paiement 2015 des crédits reportés a donc bien été effectué dans les temps. Le paiement 2016 sera effectué en septembre 2016, également dans les temps, avant l'échéance comptable annuelle européenne fixée au 15 octobre.

Pour répondre à vos questions liées à la répartition entre les deux régions, la part de la Wallonie devrait être du même ordre de grandeur qu'en 2015. Pour ce mécanisme, la part de la Wallonie est supérieure à celle réservée à la Flandre, c'est souvent 54 %, du fait de la structure de ses exploitations, étant donné qu'une tranche de 2 000 euros est exemptée et qu'il existe plus de petites exploitations en Flandre.

M. le Président. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Pas particulièrement.

M. le Président. - Quelqu'un souhaite la parole pour une réplique ?

Tout était clair.

Chapitre suivant, je ne force pas. En démocratie, tout le monde a la parole, même pour dire non.

Chapitre suivant « Conservation de la nature, chasse, pêche et autres », y a-t-il des intervenants ?

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, vous réaffirmez votre ambition de protection de la nature. En même temps, on est confronté à un diagnostic qui est plutôt pessimiste, puisque les indices

de protection de la nature ne sont pas près de passer au vert et la biodiversité et l'état de l'environnement en Wallonie continuent à se dégrader. Donc, globalement, sur ce programme, on a un peu moins de moyens alors qu'il faudrait, pour pouvoir assurer une meilleure protection de la nature et de la biodiversité des moyens supplémentaires. C'est probablement en contradiction avec l'objectif annoncé ou énoncé.

J'aurais voulu avoir un peu plus de, puisqu'on le sait, le déclin de la biodiversité est observé, il a été mis en évidence par notamment l'état de l'environnement wallon. Ce sont des problématiques sur lesquelles il faut continuer à mettre l'accent et à mettre des moyens supplémentaires. J'aurais voulu voir un petit peu quelle est la stratégie que vous comptiez mettre en œuvre pour améliorer, pour protéger cette nature, sans y mettre des moyens supplémentaires. Vous avez déjà répondu à quelques aspects, notamment sur la gestion forestière. J'aurais voulu vous entendre sur finalement, ce ne sont pas des budgets, mais ce sont des orientations notamment par rapport à la chasse, on peut regretter la diminution de moyens et finalement la réorientation négative en matière de nourrissage du gibier et la non-protection des espèces, on en a abondamment parlé, de la sarcelle d'hiver, de la perdrix grise notamment. Je voudrais rappeler... Enfin, voilà, c'est un élément sur lequel je voulais revenir ici.

Je voulais aussi vous demander, en ce qui concerne l'évaluation des réserves naturelles, puisqu'il y a tout ce débat sur Natura 2000. Je voulais vous demander s'il y aura moyen d'avoir accès au PowerPoint. C'est souvent une présentation synthétique. Je n'y étais pas. Si jamais je pouvais l'avoir, cela me permettra de comprendre l'ensemble de ces mouvements et que le secrétariat l'envoie, mais comme je ne suis pas membre de la commission, s'il y a moyen de l'avoir également.

On en a déjà parlé au moment où on a élaboré, on a réfléchi et amené notamment une motion et une proposition de résolution et une motion sur les réserves naturelles et sur Natura 2000. Une évaluation est en cours ou était prévue, notamment parce qu'on s'était..., on avait été interpellé quand même sur la réorientation des moyens en cours. Les réorientations nécessitaient, à notre avis, une évaluation. Vous aviez annoncé qu'elle devait être finie fin de cette année. Où en est-elle ? Que dit-elle ? C'est important pour pouvoir comprendre la logique qui a été la vôtre de réduire finalement les moyens et le nombre d'hectares mis en protection en site Natura 2000 cette année et pour les années qui viennent, à moins qu'il y ait des orientations nouvelles pour le futur.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande

Région. - En réalité, il n'y a pas du tout de diminution des moyens qui sont réservés à cette politique, c'est même le contraire.

Si vous faites la comparaison entre la diminution des moyens pour la compensation aux pouvoirs publics locaux et provinciaux par rapport à la présence des zones Natura 2000, c'est -2,25 millions d'euros, avec la diminution de l'article que vous avez observée, qui est de 500 000 euros, vous constatez qu'au contraire, j'ai accru les moyens qui sont réservés à cette politique.

Je rappelle bien pour qu'il n'y ait pas de malentendu, qu'on ne diminue pas les moyens par rapport aux compensations destinées aux pouvoirs locaux par décision. C'est simplement le fait que, cette année-ci et l'année passée, j'ai dû mobiliser les fonds nécessaires pour payer les arriérés dus depuis 2011. Donc, il y a une forte diminution de l'AB qu'il faut prendre en considération par rapport aux éléments que je viens de rappeler, mais cette diminution permet justement d'apprécier, au contraire de ce que vous avez pensé, que je renforce les moyens d'une politique qui vous tient à cœur.

Vous ne m'en voudrez pas de ne pas ici évoquer les problématiques liées à la chasse puisque cela n'a pas d'impact budgétaire, en tout cas par rapport à ce que vous avez dit. Et par rapport aux réserves naturelles, je vous confirme que l'évaluation est toujours en cours et que j'attends notamment toute une série de données de l'administration. On m'en a parlé tout à l'heure également, j'ai oublié de dire que j'espère avoir très prochainement, avant la fin de l'année je n'en suis pas sûr, mais en tout cas sinon avant la fin de l'année, en tout cas tout début 2016, de nouveaux arrêtés de désignation des sites Natura 2000, un autre train devant arriver pour la mi-2016 puisque vous savez que, là aussi, on doit compenser un retard relativement important.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Sur l'ensemble du programme, il y a quand même une diminution, globalement. Quand je parlais de diminution des moyens, c'est sur l'ensemble du programme 11 qui est en légère baisse.

Ce que je pense aussi, c'est que par rapport à l'évaluation qui est en cours, cela aurait été intéressant que nous ayons les critères d'évaluation, puisqu'il est question d'évaluer l'efficacité ou l'efficacités comparées finalement des méthodes de gestion entre les différents acteurs de ces sites. Je pensais intéressant que le Parlement en soit informé.

Je prendrai connaissance avec grand intérêt du document que vous avez, des tableaux que vous avez présentés tout à l'heure pour comprendre davantage les articulations entre ces différents programmes

Natura 2000.

M. le Président. - Le chapitre étant clôturé, je propose de passer à la petite enfance. Y a-t-il une intervention ?

(Réactions dans l'assemblée)

Mme Ryckmans (Ecolo). - Il y avait quelques questions sur les espaces verts dans les communes, sur le plan Maya et sur la gestion des rivières.

M. le Président. - On y reviendra après. On va faire la petite enfance, puis on reviendra dessus après.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Parce que je vais peut-être devoir partir dans l'autre commission de nouveau.

M. le Président. - Allez-y.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Juste pour comprendre les budgets. Il est question de faire un plan Espaces verts dans les communes. Quel budget et quelle stratégie pour ce faire ? J'aurais voulu avoir un peu plus d'explication.

L'achat de terrains en espaces verts pour la Région wallonne, qui a été évoqué, c'est l'AB 71.02. A-t-on une idée d'où se feraient ces achats ? Y a-t-il déjà une stratégie par rapport au territoire ? Est-on dans l'achat d'espaces verts plutôt en milieu urbain ou bien des achats de protection en milieu rural, ou bien dans l'un et l'autre des types de milieu ? Je pense intéressant que cela puisse être, par exemple, que l'on puisse en profiter pour éventuellement utiliser ces espaces pour faire des espaces interstitiels dans l'espace urbain, notamment revaloriser tous ces projets qui existent par ailleurs, mais qui sont des projets de l'agriculture urbaine, par exemple, qui ont à la fois une fonction nourricière, une fonction de maillage écologique et environnemental et une fonction sociale de lien et de relation entre les personnes dans les quartiers.

J'aurais voulu encore une dernière question sur l'épuisement, la fin de vie des opérations de remembrement. Le fonds, les AB 01.02 et 73.02, est en fin de vie. On n'a pratiquement plus d'opérations de remembrement en cours. Pouvez-vous nous le préciser ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Madame la Députée, ce n'est pas une fin de vie. Les opérations de remembrement sont maintenant intégrées, depuis le Code wallon de l'agriculture, dans les opérations foncières.

Concernant la politique des espaces verts, il y a le maintien de l'allocation budgétaire. Il n'y a pas de

changement précis en la matière. Il n'y a pas de réorientation. Je dirais que l'article est libellé de manière souple, pour permettre une série d'appuis, aux pouvoirs locaux, notamment, et je compte bien en faire usage, même si, comme dans d'autres domaines, je voudrais disposer de plus de moyens, on fait avec ce que l'on a et on essaie d'avoir des priorités qui soient justes.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je reviendrai vers vous pour avoir un peu plus de détails sur les options choisies concernant ces projets.

M. le Président. - Nous passons maintenant au volet qui concerne la petite enfance.

La parole est à M. Dister.

M. Dister (MR). - Monsieur le Ministre, vous l'avez dit dans votre exposé : les objectifs européens, dits de Barcelone, demandent d'atteindre un taux de couverture de l'ordre de 33 %. Vous avez également dit que nous avions du retard, notamment dans certaines provinces, et spécifiquement dans le Hainaut et dans la Province de Liège.

Dans ce cadre-là, vous avez annoncé un nouvel appel à projets spécifique pour ces deux provinces, afin de créer 1 500 places manquantes. On peut s'interroger sur le fait que, malgré vos appels à projets, nous n'arrivons pas à créer des places nécessaires et je voulais voir comment vous expliquer cette situation d'un secteur qui est en demande, qui est dans la possibilité d'obtenir des subsides et qui, finalement, ne saisit pas l'opportunité de le faire. Quelle est la situation ? Pourquoi le nouvel appel à projets devrait permettre d'atteindre l'objectif, appel à projets qui n'a pas réussi précédemment ?

Toujours sur cet appel à projets, comment comptez-vous le financer ? Vous nous aviez indiqué, en juin dernier, que « afin d'intensifier les places d'accueil dans les régions dans lesquelles le nombre de places prévu n'est pas encore pleinement rencontré, une analyse plus fine des besoins, accompagnée d'un plan d'actions dans les régions en déficit de création de places sera menée ». Où en sont cette analyse et ce plan d'action ? Pourriez-vous nous détailler le fruit de ces travaux ?

On regrette un peu l'absence de diversification dans l'octroi des subsides, comme susmentionné, les subsides en infrastructures ne sont octroyés que pour leur comilieu d'accueil subventionné en collectivité. Il était indiqué, pourtant, dans la note sur les orientations budgétaires, qu'un nouveau système de soutien au développement en infrastructures d'accueil de la petite enfance est à l'étude. Rien de cela ne transparaît dans votre budget. Comment comptez-vous financer ces éventuelles initiatives ?

La déclaration de politique régionale indique

également que le Gouvernement wallon veillera à mettre en place un guichet unique à destination des promoteurs de projets d'accueil de la petite enfance, afin de mieux les informer sur les différents dispositifs de soutien à la création de places d'accueil, et de faciliter leurs démarches administratives. Où en est la création de ce guichet unique ? Quel en sera le coût ?

Il me reste une petite question relative à l'AB 51.06 qui concerne les « Subventions à des établissements d'utilité publique ou à des associations sans but lucratif pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions ou intéressant la naissance et l'enfance ». Il y a une augmentation de ce budget qui passe de 858 000 euros à 1,139 millions d'euros. Cette augmentation du montant octroyée est-elle le résultat de nouveaux projets concrets ? Nous aimerions en apprendre davantage pour ces subventions d'investissement au taux de 60 % des milieux d'accueil de la petite enfance.

Vous aviez annoncé, en date du 17 septembre, lors du Conseil des ministres, que le Gouvernement était informé du lancement prochain d'un *baby pack* qui aurait vocation de créer de nouvelles places d'accueil. Monsieur le ministre, pourriez-vous me détailler ce projet *baby pack* et m'informer d'un quelconque budget y étant affecté ?

M. le Président. - La parole est à M le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, je ne veux pas vous décevoir, mais je veux souligner la manière plus qu'attentive avec laquelle vous suivez l'évolution de ce point, qui est un problème important et dont vous savez qu'il est copartagé entre différents niveaux de pouvoirs, en Belgique.

J'ai évoqué, tout à l'heure, dans ma présentation, la phase 2 du Plan Cygognes III. J'ai rappelé que, suite au marché de financement à la convention-cadre, les annuités sont versées au CRAC, en fonction des besoins, et qu'en 2016, on a prévu 2,3 millions d'euros.

Par rapport à cet appel à projets, il y a tout de même le constat qu'énormément de projets ont été déposés ont été retenus, que par contre, dans certains endroits, on n'a pas eu le taux de couverture espéré, mais que l'on allait y travailler. Je peux vous confirmer que l'ONE, notamment, et que les pouvoirs communaux concernés y travaillent. Je n'ai pas une étude finalisée à ce propos, mais il y aura, bien entendu, un retour qui sera fait par rapport aux opérateurs potentiels et en particulier dans les deux provinces de Liège et du Hainaut. Au niveau du financement qui sera nécessaire, il y aura certainement, de nouveau, un financement alternatif qui devra être décidé.

Ne soyez pas déçu, parce que je pense que lorsque nous aurons terminé la finalisation de ce Plan *baby pack*, vous serez heureux que nous aurons été attentifs, comme vous le proposiez, à la diversité des formules choisies, parce que je pense que, dans ce domaine, il faut être suffisamment souple que pour pouvoir répondre à toute une série de formules qui, parfois, sont différentes au niveau de l'accueil des enfants. Pour le moment, nous sommes toujours en train de finaliser les décisions budgétaires et opérationnelles, mais nous avons considérablement avancé et il s'agit maintenant, plus que d'une question de semaines pour vous présenter cela.

Les moyens budgétaires devront bien entendu suivre, mais ce sera sur des budgets qui seront mutualisés au sein du Gouvernement.

M. le Président. - La parole est à M. Dister.

M. Dister (MR). - Je remercie le ministre pour ses réponses.

J'entends effectivement que des projets avancent. C'est une bonne nouvelle pour les deux provinces pour lesquelles les taux de couverture sont les plus faibles. Les projets qui sont là sur le terrain vont-ils permettre de créer ces fameuses 1 500 places ? Sinon, y a-t-il des indicateurs qui permettent de penser que les acteurs vont changer de point de vue par rapport au fait qu'ils n'ont pas été très réactifs dans les appels à projets précédents ? Y a-t-il, selon vous, peut-être des indications ?

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Un optimisme.

M. Dister (MR). - D'accord, moi aussi, je le suis par nature. C'est le réalisme qui m'inquiète.

On suivra cela, lorsque nous aurons les éléments sur le *baby pack* et s'il consacre la possibilité de diversifier les systèmes d'accueil, je pense que c'est une bonne chose et que l'on ira, là, vers le bon sens.

M. le Président. - Nous en avons terminé avec l'examen du budget.

Vote

M. le Président. - La Commission de l'agriculture et du tourisme recommande, par 7 voix contre 4, à la Commission du budget et de la fonction publique l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,

du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « L'IMPACT DU RELÈVEMENT DU NIVEAU D'ALERTE SUR LE TOURISME WALLON »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'impact du relèvement du niveau d'alerte sur le tourisme wallon ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, les récents événements de Paris et leurs répercussions en Belgique ont amené les autorités fédérales à relever le niveau d'alerte terroriste au niveau 4 à Bruxelles tandis que le restant du pays reste au niveau 3. On sait maintenant que tout le monde est repassé à 3. Ces mesures de sécurité bien compréhensibles pour les nécessités de l'enquête ont cependant eu des répercussions sur l'image de notre pays en général et sa perception comme destination de villégiature pour les touristes étrangers.

Ainsi on pouvait lire sur le site de conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères français, le 22 novembre dernier, une injonction aux ressortissants français se rendant en Belgique à faire preuve de la plus grande prudence.

Cette situation a donc des conséquences économiques sur le tourisme chez nous en Belgique certes à Bruxelles, mais également potentiellement en Wallonie.

Monsieur le Ministre, disposez-vous déjà d'une estimation de l'impact de ces événements sur le secteur du tourisme en Wallonie ?

Une fois que le calme sera revenu, que nous aurons pu passer le cap de l'appréhension et que les esprits

seront un peu plus rassurés, quelles initiatives entendez-vous mettre en place avec les fédérations d'hébergement pour des actions de promotion et avec l'outil que constitue Wallonie-Bruxelles Tourisme ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, le Commissariat général au Tourisme n'a, à l'heure actuelle, pas de données chiffrées sur les éventuelles retombées négatives en lien avec l'actualité. En effet, le passage au stade 3 du niveau d'alerte est encore trop récent que pour permettre une analyse spécifique de la fréquentation des lieux touristiques ainsi que des hébergements. Par ailleurs, les collectes de données étant essentiellement réalisées en fin d'année, l'examen d'éventuelles retombées négatives sur le tourisme wallon ne pourra être effectué que début 2016.

Pour ce qui est des actions de promotion, je vous rejoins sur les efforts que nous devons entreprendre pour rétablir l'image de notre destination. Toutefois, je pense qu'il est un peu prématuré d'initier une promotion à ce stade. Celles-ci devront être évaluées en fonction de l'évolution de la situation d'alerte actuelle, mais vous avez bien fait d'attirer notre attention sur les conséquences économiques potentielles outre bien entendu les conséquences sur la qualité de vie qui sont importantes, nous y serons très attentifs et nous prendrons les décisions et dispositions qui s'imposeront.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses et je l'encourage vivement à travailler avec les fédérations professionnelles, mais également avec nos acteurs dont nous avons parlé précédemment à savoir les maisons du tourisme et les fédérations provinciales touristiques parce que je pense que la situation peut être variable d'une région à l'autre et que la période de fêtes et après le 15 janvier, beaucoup commencent à penser aux vacances des mois de juillet et août et il sera important à ce moment-là de réenclencher une communication positive et attractive notamment pour toutes celles et ceux qui en Belgique et ailleurs font le choix de réserver leurs vacances.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « LA NOUVELLE CARTOGRAPHIE DES MAISONS DU TOURISME EN PROVINCE DE LIÈGE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la nouvelle cartographie des maisons du tourisme en province de Liège ».

La question est retirée.

Question orale de M. Dister à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la place des nouvelles technologies dans l'octroi des subsides à la rénovation des infrastructures sportives »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dister à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la place des nouvelles technologies dans l'octroi des subsides à la rénovation des infrastructures sportives ».

La parole est à M. Dister pour poser sa question.

M. Dister (MR). - Monsieur le Ministre, j'ai déjà eu l'occasion de discuter en aparté avec vous il y a quelques mois de cette question et suite à une interview du coordinateur général de l'Association des Établissements sportifs qui confiait dans une interview à l'UVCW que la vétusté des infrastructures sportives était la principale difficulté à laquelle les clubs sportifs étaient confrontés aujourd'hui. La plupart des infrastructures sportives rencontrent des difficultés à faire des économies notamment en matière d'énergie.

En effet, bon nombre de complexes sportifs comptabilisent une série de manquements en matière de consommation énergétique (chauffage, électricité...) en infraction par rapport aux exigences PEB.

Aussi, la Direction des infrastructures sportives octroie entre autres des subsides pour la rénovation des bâtiments.

Mes questions sont les suivantes : dans le cadre de l'introduction d'une demande de subsides, quels sont les critères de sélection pour des projets incluant les nouvelles technologies ? Quelles sont les exigences requises ?

Quelle place l'administration donne-t-elle aux études réalisées sur ces produits et sur les entreprises les produisant ?

Quelle qualité est exigée pour accepter de subsidier la mise en place de ces nouvelles technologies et quelles garanties sont demandées ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, en effet, il reste des infrastructures sportives qui ne sont plus performantes en termes énergétiques, certaines pour les plus anciennes ne l'ont jamais été, ni même sur le plan sportif car elles ne sont plus en adéquation avec la demande d'aujourd'hui tant en termes sportifs que de confort.

Toutefois, vous remarquerez l'effort singulier qui est entrepris dans ce domaine depuis plusieurs années! Un peu partout les projets sortent de terre et d'autres sont en phase d'élaboration.

Les performances énergétiques ne s'obtiennent pas uniquement par le biais de nouvelles technologies. Elles s'obtiennent également par le biais d'utilisation de certains matériaux, d'une réflexion plus poussée quant à l'orientation du bâtiment, du design et de la conception de sa toiture.

De nos jours, la rénovation et/ou la conception d'un nouveau bâtiment prennent en considération une foule de paramètres aussi bien sportifs, qu'urbanistiques ou esthétiques et les performances énergétiques sont une donnée parmi d'autres.

Toutefois, il faut reconnaître qu'elles occupent une place prépondérante. La construction, la rénovation est une chose, la gestion quotidienne et donc son coût et le caractère rentable d'une infrastructure en est une autre.

Dès lors, Infraspports est particulièrement attentif à ce que les projets qui lui sont soumis intègrent tous ces paramètres.

Infraspports n'est pas uniquement un service qui collecte les documents administratifs afin de monter un dossier. Non, il s'agit véritablement d'une cellule d'expertise et d'appui en matière d'infrastructures sportives. Cette dynamique équipe rencontre de manière régulière de multiples acteurs du secteur élargi de la construction, suit les études belges et étrangères sur la thématique et participe à de nombreuses foires et colloques.

A cet égard, je peux me targuer, en tant que Ministre wallon des infrastructures sportives, de disposer d'une administration particulière efficace et proactive tant avec les bénéficiaires qu'en termes de recherche et de

développement et ce, au bénéfice de nos pouvoirs locaux et de nos sportifs.

M. le Président. - La parole est à M. Dister.

M. Dister (MR). - Je vous remercie pour votre réponse qui est très complète. L'objectif de ma question était surtout de parler des centres sportifs existant que vous avez abordés en partie et qui essaie évidemment de réduire leurs frais pour clôturer un peu les budgets et je vais vous rappeler une anecdote intéressante vécue dans un centre sportif. En fait, le gérant de ce centre sportif a essayé de proposer quelque chose pour réduire la consommation d'électricité en proposant de remplacer les ampoules. Il a monté son dossier dans les normes, il l'a rentré auprès de Infraspports et Infraspports est revenu vers lui en disant que la technologie qu'il proposait n'était pas dans les normes et que globalement ce n'était pas assez cher. En fait il ne fallait pas remplacer que les ampoules, mais il fallait bien remplacer toutes les optiques de manière à ce que ça rentre dans les normes. Résultat, au lieu de délivrer un subside sur 13.000 euros, il y a un dossier qui part sur 26.000 euros et donc de cette manière-là, alors qu'on recherche des moyens budgétaires un peu partout, il est dommage que l'administration ne soit pas un peu plus réactive et n'adapte pas plus les normes.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LE SUIVI DU DÉVELOPPEMENT DES
PISCINES CONTENEURS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le suivi du développement des piscines conteneurs ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « L'INDEMNISATION DES AGRICULTEURS
SUITE À LA SÉCHERESSE DE 2015 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la

Représentation à la Grande Région, sur « l'indemnisation des agriculteurs suite à la sécheresse de 2015 ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, je vais être bref. Je voulais revenir avec vous sur les conséquences de la sécheresse 2015. Vous aviez été interrogé il y a quelque temps par ma collègue. Vous aviez déclaré attendre l'avis de l'Institut royal météorologique afin de savoir si le caractère exceptionnel de l'événement était démontré. Des commissions avaient été créées dans 68 communes wallonnes afin d'établir l'ampleur des dégâts. Pouvez-vous faire le point sur cette question ? Avez-vous déjà décidé dans quelles régions et dans quel délai une indemnisation sera octroyée aux agriculteurs ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - L'avis de l'Institut Royal Météorologique m'a été rendu. Sa conclusion est que la sécheresse de mai-juin 2015 n'est exceptionnelle, que dans une zone qui concerne en tout ou en partie 19 communes du sud de la province de Luxembourg et 3 communes (Aywaille, Sprimont et Theux) en province de Liège.

Pour qu'un phénomène climatique puisse être reconnu comme calamité agricole, outre son caractère exceptionnel, le montant total des dégâts doit s'élever à plus de 1.240.000 euros et le montant moyen des dégâts par dossier doit s'élever à plus de 5.580 euros.

De plus, selon la réglementation européenne en matière d'aide d'état, les dégâts évalués doivent s'élever à au moins 30% de pertes de revenu. C'est évidemment un chiffre qui est particulièrement important.

Mes services sont actuellement occupés à examiner les procès-verbaux des commissions communales de constats de dégâts et à évaluer les dégâts afin d'analyser si ces critères sont rencontrés; ce qui n'est pas aussi évident.

L'analyse de certaines données agrométéorologiques indique que si la situation fut difficile en juin et juillet 2015, les conditions en août et septembre ont corrigé beaucoup de situations compromises, et les dégâts recensés dans les procès-verbaux concernent, principalement, les premières et deuxièmes coupes des prairies temporaires et les prairies permanentes.

Il est donc encore trop tôt pour affirmer que la sécheresse du printemps et du début de l'été pourra être reconnue comme calamité agricole. Vous avez vu, en fonction des informations que je vous ai communiquées,

que rien n'est acquis à cet égard.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour la réponse.

Effectivement, je vous invite à être attentif, puisque, dans le sud du pays, les agriculteurs ont été touchés. On verra si les critères que vous avez évoqués sont rencontrés.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LA LIBÉRATION DES SUBVENTIONS
PRÉEMPTÉES PAR LA COMMISSION
EUROPÉENNE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la libération des subventions préemptées par la Commission européenne ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LE SOMMET DE LA GRANDE RÉGION »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le sommet de la Grande Région ».

La question est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 19 heures 36 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. François Bellot, Président
M. Daniel Bemelmans, expert forestier
Mme Laetitia Brogniez, MR
M. René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives,
délégué à la Représentation ' la Grande Région
M. Yves Demeffe, Auditeur à la Cour des Comptes
M. François Desquesnes, cdH
M. Christophe Dister, MR
M. Yves Evrard, MR
Mme Isabelle Moinnet, cdH
M. Maurice Mottard, PS
M. Patrick Prévot, PS
M. Jacques Rondeux, professeur ordinaire émérite à l'Université de Liège et à Gembloux Agro-Bio Tech
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Vincent Sampaoli, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADEPS	administration de l'éducation physique et des Sports
AGW	Arrêté du Gouvernement wallon
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWE	Association wallonne de l'Elevage ASBL
CGT	Commissariat général au tourisme
CRA	centre de recherche agréé
CRA-W	Centre wallon de Recherches agronomiques
CSWAAAA	Conseil supérieur wallon de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'alimentation
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
DGO6	Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la Recherche
DNF	Département de la Nature et des Forêts
DO	Division organique
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
ICN	Institut des comptes nationaux
OIP	organismes d'intérêt public
PAC	la politique agricole commune
PCDR	programme communal de développement rural
PEB	Plan d'Exposition au Bruit
PWDR	Programme wallon de Développement Rural
UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie